MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixante et unième séance – Mercredi 27 avril 2016, à 20 h 30

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Esther Alder*, maire, *Mme Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *Mme Olga Baranova*, *M. Régis de Battista*, *Mme Gloria Castro*, *MM. Jean Rossiaud*, *Gazi Sahin* et *Vincent Subilia*.

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 avril 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 26 avril et mercredi 27 avril 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs, la séance va commencer. Nous sommes exactement 20 h 31. Monsieur Zogg, c'était pour la motion d'ordre avec tous les points de l'ordre du jour? Sans discussion? *(Remarque de M^me^ Theubet.)* Bon, soyons un peu sérieux… Monsieur Carasso…

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Je voulais proposer de remettre votre présidence au vote… *(Rires.)*

Le président. Monsieur Carasso, c'est volontiers que je le fais dans à peu près un mois… *(Rires.)* Sans problème. Bon, vous êtes tous levés? C'est parfait…

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées. *(Remarque de M^me^ Theubet.)*

Le président. Toutes les urgences sont faites… Madame Theubet, aujourd'hui vous avez un peu… *(Remarque de M^me^ Theubet.)* Alors je vous excuse… *(Rires.)*

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Questions orales.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je réponds à une question de Mme Carron concernant les écoles de patinage aux Vernets. Effectivement, nous avions une situation peu satisfaisante parce qu'il y avait toutes sortes de situations différentes, avec une grande diversité de tarifs, des sous-traitants pseudo-indépendants qui, en réalité, n'avaient pas été annoncés à la caisse AVS. Dans les faits, même s'il n'y avait peut-être pas de mauvaises intentions, c'était du travail au noir. Du coup, c'était complexe pour les usagers de trouver les bons interlocuteurs.

Par analogie avec les écoles de natation, nous avons décidé de lancer un appel d'offres pour que les règles du jeu soient clairement établies. On ne peut pas accepter par exemple que les gens pratiquent sous un statut d'indépendant alors qu'ils ne l'ont pas acquis de manière reconnue, ou que des gens n'aient pas tous des qualifications confirmées pour faire du patinage en appliquant des tarifs qui peuvent être très élevés dans certains cas.

Nous avons lancé cet appel d'offres et nous avons invité tous les enseignants existants à postuler. Ils ont tous leur chance. C'est un appel d'offres que nous suivons de près; il est totalement ouvert. Il n'y a donc pas de pseudo-appel d'offres avec quelqu'un qui serait déjà prédéterminé. Nous nous réjouissons que la situation soit beaucoup plus transparente pour les usagers et usagères, mais aussi beaucoup plus économique et avec une offre de meilleure qualité.

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 1er octobre 2010: «Attitude de l'Unité des marchés à l'égard des puciers de Plainpalais» (P-253 A)[1].

Rapport de Mme Nicole Valiquer Grecuccio.

La commission des pétitions s'est réunie le 29 novembre 2010, sous la présidence de M. Rémy Burri, remplaçant Mme Silvia Machado, puis les 7 et 14 février 2011, sous la présidence de Mme Silvia Machado, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 13 octobre 2010. Que Mme Nathalie Bianchini, qui a assuré la prise de notes de la première séance, et Mme Ksenya Missiri, celle des deux suivantes, soient remerciées pour leur précieuse collaboration.

[1] «Mémorial 168e année»: Commission, 2675.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Note de la rapporteuse: le rapport portant sur cette pétition a été remis en son temps, mais n'a pas été retrouvé. La rapporteuse actuelle a accepté de reprendre la rédaction sur la base des notes de séances, car elle n'est plus au Conseil municipal et n'a pas conservé d'autres documents. Celles-ci se sont donc révélées particulièrement précieuses pour la rédaction. Il est également relevé que la nomination de la rapporteuse lors de la séance du 29 novembre 2010 l'a été alors que la personne concernée était alors remplacée par un collègue.

Séance du 29 novembre 2010

Audition de M. Emilio Sangiorgio, pétitionnaire

M. Sangiorgio explique que cela fait bientôt trente ans qu'il est marchand aux puces à Plainpalais. Il a également été président d'un des deux syndicats du marché durant sept ans, dans les années 1980.

M. Sangiorgio a décidé de lancer la pétition et a récolté une quarantaine de signatures en un quart d'heure et ce pour faire connaître sa position face au fonctionnement du marché aux puces, supervisé par la nouvelle Unité des marchés, en place depuis le début de l'année 2010. En effet, M. Maudet, dans un souci de propreté, a décidé de faire appliquer consciencieusement le règlement du marché aux puces qui date de 2008. Celui-ci avait alors été discuté avec les différents syndicats et était entré en fonction de manière usuelle, en laissant une certaine liberté aux commerçants indépendants du marché. On a toujours pu observer depuis, de la part des agents municipaux, une certaine souplesse, à tel point que parfois, quand il arrivait que l'un d'eux avait un problème avec un marchand, il était déplacé par ses supérieurs pour garantir la convivialité du marché. Depuis la mise en place de la nouvelle Unité des marchés, les fonctionnaires sont désormais habillés en rouge, ce qui est curieux selon M. Sangiorgio, et ont adopté une attitude vis-à-vis des marchands qu'il qualifierait au minimum d'infantile, et au maximum de militaire.

Ainsi, un matin, en arrivant, on lui a demandé son nom et ses documents d'identité; M. Sangiorgio estime pour sa part que du moment que cela fait trente ans qu'il est là, il n'a pas à justifier son identité. La Ville a fait une petite carte électronique avec photo qui coûte 15 francs et qui doit être montrée sur demande.

Ces nouveaux agents ont comme seul travail d'être présents sur le marché; selon M. Sangiorgio, une fois les gens enregistrés le matin et la ronde effectuée à 10 h, ils n'ont pratiquement plus rien à faire, mais doivent quand même rester sur

place. Comme il s'agit de personnes qui, pour la plupart, ont travaillé à la Fondation des parkings, ils ont gardé l'habitude de chercher ce qui pourrait ne pas fonctionner sur le marché. Ils sont environ six personnes qui se partagent également le marché de la Fusterie, et qui passent là leur journée, alors qu'ils pourraient être affectés à d'autres tâches.

M. Sangiorgio a quant à lui l'impression d'être toujours contrôlé, même si tout est en ordre. Il ajoute que, à la suite de cette application stricte du règlement, ses collègues et lui-même ont assisté à quelques épisodes aberrants. Par exemple, deux agents ont demandé à un enfant de montrer sa carte de vendeur, alors qu'il était là avec ses parents, pendant les vacances. Un marchand qui devait passer à l'appel pour avoir une place était en pleine négociation sur un stand alors qu'il a entendu son nom, mais au moment où il est arrivé, on lui a demandé de se mettre à la queue. M. Sangiorgio pourrait citer une multitude de ce genre d'épisodes qui s'ajoutent à un règlement qui est presque, selon lui, totalement hors de propos. Ainsi, il est interdit aux places fixes de bouger après l'appel; quand bien même il n'y a que trois ou quatre personnes éparpillées sur un marché de 25 places, celles-ci ne peuvent pas se regrouper. La liste de présences des marchands qui ont des places fixes, ou de ceux qui sont au ticket, ne tient plus compte de l'ancienneté, mais des seules présences. Or, aux puces, il y a un grave problème de renouvellement, car il n'y a plus un pucier de moins de 40 ans, et les seules personnes qui se lancent dans le métier sont des retraités. Comme les marchands professionnels ne peuvent pas être présents tout le temps, à cause par exemple d'un magasin en parallèle, ou de greniers à vider, les retraités ont toujours l'avantage, puisque eux sont toujours présents. Le système mis en place avec ce règlement favorise une catégorie que M. Maudet qualifiera de professionnelle, alors que quelqu'un qui est du métier va la qualifier de totalement amateur.

Dans l'attente de la deuxième partie de l'aménagement de la plaine de Plainpalais, M. Sangiorgio relève qu'il n'y a plus de poubelles, plus de toilettes, et plus d'eau courante. La Ville a tracé une ligne de stands complètement arbitraire, à l'intérieur de laquelle lui-même ne peut pas travailler correctement avec son fourgon; il est donc obligé de dépasser cette même ligne, ce qui l'a conduit à se faire réprimander par un agent. Bien qu'il ait tenté de lui expliquer le problème, celui-ci l'a interrompu prétextant connaître la litanie. Ces agents qui ne connaissent strictement rien du marché, toujours selon M. Sangiorgio, se barricadent derrière des réponses de fonctionnaire, telle «On fait notre travail».

Les marchands ne comprennent pas bien pourquoi M. Maudet souhaite policer les marchés. D'un côté, il se fait photographier dans la presse en train d'inaugurer un marché du soir aux Grottes, et de l'autre celui qui a été inauguré il y a bientôt deux ans, à Saint-Jean, est désert. A son sens, le magistrat donne beaucoup trop d'importance à son image, ce qui par ailleurs est prouvé aussi par l'ouvrage qu'il a récemment publié, alors qu'eux sur le terrain doivent se battre.

Lors de la dernière réunion des syndicats avec M. Maudet, celui-ci a demandé la confidentialité, donc quand M. Sangiorgio a demandé des nouvelles de cette réunion aux participants, il lui a été répondu qu'ils ne pouvaient rien lui dire. Il n'a donc aucune idée de ce qui s'y est dit.

M. Sangiorgio ajoute que le président de l'Association du marché aux puces, l'un des deux syndicats du marché, n'y a pas mis les pieds depuis trois ans, pourtant il est un représentant légitime auprès du magistrat. Il y a donc d'un côté M. Maudet qui ne connaît des marchés que le minimum, et de l'autre un président qui n'est plus sur le terrain. Toutefois, le magistrat assure dans ses courriers que ces réunions sont très constructives. Pour certaines personnes, les problèmes se résolvent par les côtés, car elles connaissent d'autres personnes, mais normalement le règlement devrait être appliqué de la même manière pour tout le monde. A titre d'exemple, il rappelle que normalement les marchands ont droit à un véhicule par stand; or il a vu deux personnes sur un stand avec deux véhicules, et ils ont pu les garder bien que l'agent soit allé les contrôler. Il ne sait pas ce que ces marchands ont dit à l'agent; par contre, il relève à l'inverse qu'une vieille dame a dû mettre son véhicule au garage.

Face à cette situation, il a demandé des entretiens aux personnes responsables du marché. Il a donc rencontré M^me^ Truffer, cheffe de l'Unité des marchés, mais elle lui a dit au bout d'une demi-heure que, personnellement, elle n'y connaissait pas grand-chose et qu'elle faisait de son mieux après avoir été parachutée dans cette unité. Il a ensuite rencontré M. Pizzoferrato, responsable du domaine public à la Ville de Genève, qui lui a assuré que le service fait tout pour aller dans le sens des marchands. Il lui a donné entre autres comme conseil de dénoncer anonymement ceux parmi ses camarades qui ne seraient pas en règle. Après ces deux entretiens, voyant que la situation sur le terrain ne s'améliorait pas, il a eu l'idée de lancer une pétition. Il l'a accompagnée d'une lettre destinée à M. Maudet, dont il a reçu un semblant de réponse après presque deux mois. Dans son courrier, le magistrat non seulement ne répond pas aux questions qu'il lui pose, mais en plus le menace personnellement de l'expulser du marché aux puces.

Questions des commissaires

Une commissaire constate que le marché aux puces de Plainpalais a lieu deux fois par semaine. Elle demande jusqu'à quelle heure les marchands restent sur place. Il lui est répondu qu'ils restent jusqu'à 18 h, les mercredis et les samedis. Cette même commissaire aimerait savoir combien sont les agents du marché, et jusqu'à quelle heure ils sont présents. M. Sangiorgio répond qu'ils sont entre six et huit et qu'ils sont là toute la journée. Les marchands qui ont des places fixes s'annoncent le matin à la cabane des agents, ensuite il y a l'appel des marchands à tickets, puis les agents font leur ronde vers 10 h; après, ils n'ont plus aucune tâche

spécifique. Ces gens sont donc selon lui payés par la Ville pour ne rien faire. Avant les agents municipaux chargés des marchés avaient d'autres tâches dans le quartier.

Un second commissaire demande combien de signataires compte cette pétition. M. Sangiorgio souligne qu'il y en a une quarantaine, et ce sont tous des puciers. Ce même commissaire mentionne qu'il est lui-même un usager de longue date du marché aux puces, et aussi de celui du boulevard Helvétique. Il existe un problème manifeste avec l'Unité des marchés et avec la façon dont a été conçu le règlement qui a été souhaité par le Conseil administratif. Le marché du boulevard Helvétique connaît en effet les mêmes problèmes. Il constate que cette application tatillonne du règlement est en train de tuer les marchés à Genève; c'est pourquoi les commissaires devraient prendre position contre cette manière de travailler.

Il aimerait donc savoir si l'association des puciers a été associée à l'élaboration du règlement. M. Sangiorgio répond que les syndicats ont bien été consultés, mais en pratique ils n'ont pas vraiment aidé à la création du règlement. Même s'ils ont discuté de certaines choses, d'autres leur ont été imposées.

Ce même commissaire souhaiterait savoir ce que le pétitionnaire entend quand, dans son texte, il demande de pouvoir exercer «sereinement» et quel serait ce «changement radical» qui permettrait plus de sérénité dans l'exercice de sa profession. M. Sangiorgio relève que la situation avant l'arrivée des agents allait très bien, bien que M. Maudet ait dit dans un article de presse que «les marchés, c'était un peu le Far West, maintenant, fini les passe-droits». Pour lui, la sérénité implique que l'allée centrale soit assez large pour que les passants ne se marchent pas dessus, que tout le monde ait le sourire, et que les marchands vendent selon leurs capacités, sans autres problèmes. Les agents passent, et s'ils ont quelque chose à dire, ils le disent gentiment. Il constate que même s'ils avaient tendance à être aimables, le règlement les oblige à se montrer fermes dès que les marchands réclament leur indépendance.

Ce même commissaire remarque encore que cela ressort d'un manque de bon sens. Il demande, concernant la menace d'expulsion proférée par le magistrat, quels en seraient les motifs. M. Sangiorgio explique s'être disputé violemment deux fois avec des agents, et il s'est montré insultant, à tel point que les agents auraient dû porter plainte contre lui, ce qu'il leur a d'ailleurs lui-même suggéré de faire. Il a personnellement des problèmes avec les gens qui ne comprennent pas ce qu'il dit, et au bout d'un moment il commence à élever le ton. Il ajoute qu'en général on entend mieux les gens qui parlent plus fort, même si c'est pour ne rien dire. Si ces deux personnes avaient porté plainte, ils se seraient retrouvés tous devant un tribunal, auquel il aurait pu expliquer les raisons exactes de l'altercation. Il assure qu'il y a eu des cas où des marchands, soumis à une certaine pression mentale, sont partis pour éviter d'en venir aux mains; les gens sont nerveux, parce qu'ils n'aiment pas être traités comme des enfants.

Un troisième commissaire remarque que l'organisation de l'administration et l'engagement des fonctionnaires ressortent des compétences de l'exécutif, et pas de celles du Conseil municipal. Il constate que les marchands sont tous au bénéfice d'une patente pour occuper le domaine public et que les emplacements sont attribués moyennant des taxes, du moins pour la plupart d'entre eux. Il demande si les cartes d'identification étaient prévues par le nouveau règlement. M. Sangiorgio l'ignore. Ces cartes ont été faites pour être insérées dans des bornes, peut-être en vue du remplacement progressif des agents, et pour que les utilisateurs puissent réserver leurs places sur internet, ce qui n'intéresse personne.

Une autre commissaire constate qu'il n'y a plus de carnet de patente. Ce que M. Sangiorgio confirme.

Le commissaire précédent aimerait savoir si le pétitionnaire a effectivement demandé une entrevue avec M. Maudet. Il lui est répondu que cette demande était sous-entendue dans la lettre envoyée à M. Maudet. Ce même commissaire souligne alors qu'il aurait peut-être fallu être plus direct. Toutefois, le fait d'avoir été reçu démontre, selon ce commissaire, que M. Sangiorgio a tout de même été entendu, et s'il n'est pas satisfait, il l'invite à écrire en exigeant de rencontrer M. Maudet, et non ses fonctionnaires. Ce même commissaire aimerait que le pétitionnaire précise ce qui est «fait à l'envers». Il est répondu que c'est par exemple le fait de supprimer le parking. Ainsi les autorités croient supprimer un parking, alors que sa fonction est différente puisqu'il sert à dynamiser le commerce. Ce que le magistrat ne comprend pas. Se pose également la question de l'attribution des places qui avant se faisait selon l'ancienneté et la régularité de la présence, alors que maintenant elle ne se fait plus que par la seule présence. Cela donne l'avantage à des retraités qui n'ont rien à faire et qui viennent chaque jour pour des raisons avant tout sociales, alors que lui est un professionnel et doit nourrir sa famille, mais qu'il n'a pas le temps de venir à chaque fois. Ce commissaire demande encore si les nouveaux agents sont en partie des anciens agents municipaux. Ce à quoi M. Sangiorgio répond par la négative puisqu'ils viennent tous de la Fondation des parkings.

Une commissaire assure pourtant que certains sont des anciens agents municipaux. M. Sangiorgio relève alors que pour sa part il ne les avait jamais vus avant sur les marchés.

Une autre commissaire remarque qu'elle fréquente régulièrement le marché aux puces, où elle a travaillé à des niveaux différents depuis trente ans. Ce qui était en place avant l'application de ce nouveau règlement n'était pas toujours avantageux; la Plaine connaît maintenant des aménagements nouveaux qui font que divers puciers et travailleurs se retrouvent dans un espace restreint. Elle aimerait donc savoir quelle est actuellement la différence en nombre de places distribuées par rapport à la situation en 1980. Cela dit, à sa connaissance, il n'existe

toujours pas d'association qui regroupe les différents syndicats des puciers, des maraîchers et des marchands du dimanche qui utilisent cet espace. Or une telle association pourrait apporter un complément intéressant au niveau de l'écoute qui lui serait accordée par le Conseil administratif.

M. Sangiorgio répond, concernant le nombre de places, que par rapport à 1980 elles sont cinq ou six fois plus nombreuses. Il y a à ce jour quelque 300 places disponibles. Concernant les associations, il existe celle des maraîchers; au niveau des puciers, il en existe deux, l'Association professionnelle des brocanteurs genevois et l'Association du marché aux puces, et une troisième en stand-by. M. Maudet convoque en général toutes les associations pour participer aux réunions.

Un autre commissaire remarque quant à lui que le marché aux puces est une activité économique et sociale importante pour la Ville de Genève; il représente en outre un plus au niveau touristique. Il existe donc des avantages à le garder, et également à conserver une bonne ambiance. Toutefois, l'agent doit faire son travail et on ne peut permettre une indépendance totale des marchands. La Plaine est en effet un espace public et les marchands sont donc soumis à la loi. Ce même commissaire signale en outre que l'interdiction de parquer les voitures sur la Plaine est en partie une volonté du Conseil municipal. Dans ce contexte, il demande au pétitionnaire s'il reconnaît qu'un règlement est nécessaire et qu'il doit être respecté. Pour M. Sangiorgio, le but d'un règlement étant justement d'être respecté, il faut réfléchir avant pour savoir s'il sera possible de le faire respecter en pratique.

Ce même commissaire constate que le texte de la pétition mentionne une activité rendue très aléatoire en période de crise économique et désire donc savoir comment le pétitionnaire qualifie la situation économique globale du marché aux puces. Selon M. Sangiorgio, la situation est extrêmement mauvaise. Personnellement, en 2009, il a gagné exactement la moitié de ce qu'il a gagné en 2000. Il s'agit d'une activité qui nécessite, si on veut vraiment en faire son gagne-pain, d'être combatif et donc de jouer des coudes, à tous les niveaux. Preuve en est qu'il y a désormais de nombreux puciers qui cherchent une deuxième activité pour gagner leur vie ou qui demandent l'aide sociale. A son avis, quand une situation est mauvaise, c'est à la Ville d'agir en faveur de ses citoyens pour les aider, alors qu'en pratique il a l'impression du contraire.

Un autre commissaire encore pense que le règlement doit être au service de l'homme, et non pas l'homme au service du règlement. Le règlement a le mérite d'exister, mais le Conseil municipal n'y est pour rien; personnellement, il ne l'a jamais lu. Il demande si le pétitionnaire trouve que le règlement est mauvais, et s'il aimerait par exemple que l'on respecte un peu plus les anciens, d'après des règles de hiérarchisation par rapport aux professionnels. M. Sangiorgio remarque

qu'effectivement le marché est hiérarchisé; on y trouve un roi, des assesseurs et du petit personnel. Ce commissaire tient alors à préciser que par hiérarchie, il entend la place des puciers dans le marché. Pour M. Sangiorgio, quand on veut changer une structure, la première chose qu'il faut faire est de demander l'avis des gens qui utilisent cette structure. Lui-même en sait infiniment plus que M. Maudet à propos des marchés, mais le problème est que ce n'est pas lui qui prend les décisions, mais le magistrat. Ce commissaire remarque que pour être logique, il faut que tout cela soit contenu dans un règlement, ne serait-ce que pour éviter de tomber dans l'arbitraire. S'il existe une sorte de distorsion entre l'application du règlement et la réalité, la seule manière pour lui de faire entendre ses idées est de les faire intégrer dans le règlement. Ce à quoi M. Sangiorgio acquiesce.

Une commissaire aimerait connaître le nombre de fonctionnaires qu'il y avait avant l'application stricte du règlement, depuis l'appel du matin. M. Sangiorgio répond qu'avant ils étaient le même nombre, mais qu'ils avaient d'autres tâches; ils n'étaient donc pas sur le marché toute la journée. Après la distribution des places, la plupart du temps, ils restent tous. Une autre erreur provient selon lui de la nouvelle différenciation des patentes pour les places entre le mercredi et le samedi; puisque certains vendent moins le mercredi et plus le samedi, un certain nombre d'entre eux renoncent à leur place le mercredi.

Un commissaire remarque qu'il est question de recyclage, puisqu'à la place d'acheter du neuf, la durée de vie des objets est prolongée. Il s'agit donc d'un pur exemple de développement durable qui témoigne du fait qu'il faut soutenir le marché aux puces. Dans cet esprit, ce commissaire entend faire partager son regret quant à la multiplication des marchands qui envahissent le marché avec toutes sortes de pacotilles bon marché. M. Sangiorgio rappelle à ce titre que dans les années 1980, voyant venir le marasme actuel, il avait demandé, en tant que président du syndicat, une séparation du marché, entre les puces et antiquités d'une part, et le neuf d'autre part. Etait alors intervenu un individu qui faisait le marché, qui a créé un syndicat du neuf, et s'est battu pour que le neuf puisse rester, avant de disparaître. Il semblerait que dernièrement la Ville ait demandé aux gens, lors de la signature de 50 à 60 nouvelles patentes, de s'engager à ne pas vendre du neuf.

Ce même commissaire se demande si cette forme de concurrence ne risque pas, à terme, de condamner le marché aux puces. M. Sangiorgio relève que ce genre de marchandises n'intéresse pas le même public. Quand le temps est mauvais, les seuls à faire des affaires sont les vendeurs de marchandises neuves bon marché. Ce commissaire constate donc que selon le pétitionnaire, la coexistence semble donc possible. Pour M. Sangiorgio, cela dépend des critères; il faudrait nommer une commission qui décide ce que l'on peut vendre à Plainpalais.

Un commissaire au vu de ce qui précède aimerait savoir si l'on peut imaginer de vendre sur le marché des objets tels que l'on en voit en France ou en Italie,

par exemple des vêtements ou des chaussures, dans le but également de le voir prospérer. Pour M. Sangiorgio, le risque de ce mélange est d'avantager ceux qui obtiennent leurs marchandises par bulletin de commande. S'ils transforment ce marché en changeant son sens, les clients des puciers finiront par ne plus venir du tout.

Séance du 7 février 2011

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics du département de l'environnement urbain et de la sécurité

M. Maudet rappelle que, durant les mois de janvier et de février 2010, les agents de la police municipale qui exerçaient le contrôle des marchés quant aux emplacements, perception des redevances, etc. ont été progressivement remplacés par les anciens agents municipaux. Vingt-quatre des quelque soixante agents municipaux ont été affectés au contrôle des marchés, ce qui a permis de renvoyer sur le terrain les agents de la police municipale qui jusque-là assumaient une tâche réduite au regard de leur formation. Ces changements ont engendré un serrage de vis qui a été diversement ressenti par les marchands. En ce sens, il peut comprendre que l'arrivée de vingt-quatre personnes formées au nouveau règlement et d'une cheffe qui a pour consigne stricte de ne pratiquer aucun traitement de faveur a contribué à durcir le climat. Cela ne s'est pas fait sans accompagnement. Ce dernier a été organisé avec les associations faitières des marchands. Dans le domaine des puces, il y a deux associations qui regroupent plus ou moins les mêmes membres, bien que l'une s'occupe des produits manufacturés et l'autre des produits de brocante. Ces deux associations ont demandé des contrôles accrus et un retour de l'ordre dans les marchés. D'ailleurs, elles se sont clairement distanciées du pétitionnaire en précisant qu'il s'agit d'une démarche personnelle.

M. Maudet souligne par ailleurs qu'il a fallu chercher des modus vivendi. Il prend l'exemple des marchands de fruits et légumes qui se sont plaints des Roms, mais qui pourtant les employaient à les aider à charger leurs camionnettes à la fin du marché. D'autres situations montraient qu'une certaine dérive s'était installée quant à l'acceptation de stands qui initialement devaient concrétiser la vente de produits de puces, donc anciens, et qui arrivaient au fur et à mesure à la vente de produits manufacturés. Il a fallu serrer la vis pour certains et même pratiquer le régime des amendes. Il relève que les nouveaux moyens mis en place et notamment la commission de consultation n'ont pas été complètement exploités avant de lancer la présente pétition. A titre personnel, il a reçu une copie de la pétition accompagnée d'une lettre personnelle du pétitionnaire. Il lui a répondu qu'à partir du moment où ce dernier demande que le Conseil municipal soit arbitre, il ne peut

plus intervenir. En outre, il ne peut tolérer que l'on insulte des agents de la fonction publique municipale. Il a déjà envoyé un courrier à M. Sangiorgio lui indiquant qu'aucun autre écart de langage ne serait plus toléré. Si toutefois il devait y contrevenir à nouveau, M. Maudet lui a précisé qu'il l'expulserait du marché sur la base de ses compétences prévues dans le règlement sur les marchés.

M. Maudet conclut que quelques marchands persistent à se croire au marché aux puces des années 2000, où c'était le «Far West». Il ne s'agit pas d'aseptiser les marchés et de tout réglementer, mais surtout d'appliquer une égalité de traitement et de faire en sorte que les gens rentrent dans le cadre qui leur est donné. Les marchés sont des institutions très visibles sur la place publique et il est important qu'ils soient correctement encadrés.

M. Pizzoferrato ajoute que ce qui pose principalement problème, et se lit entre les lignes de la pétition, est le mode d'attribution des places. Le mode d'attribution à l'année n'est pas en remis en question puisqu'il y a la possibilité de bénéficier d'un abonnement. En revanche, M. Maudet a souhaité donner la possibilité à chacun de pouvoir accéder aux marchés; c'est pourquoi 20% des places sont dévolues à des personnes qui n'ont pas besoin d'un abonnement et ne font pas métier de leur activité. Ces places sont attribuées le matin selon la règle favorisant l'ancienneté et le taux de présence. Or, certains marchands considèrent que le premier arrivé peut s'installer comme il le veut, sans tenir compte des règles en vigueur. Par ailleurs, le service a introduit la nécessité pour chaque marchand de détenir une carte de légitimation. Enfin, le service a souhaité interdire la sous-location.

Questions des commissaires

Un commissaire relève qu'il a bien compris qu'il y a des places à l'abonnement, et d'autres au ticket. Il demande si les premières sont fixes et si un tournus est effectué pour les emplacements au ticket, sachant qu'il y a certainement des places plus prisées que d'autres. M. Maudet répond par l'affirmative pour la première question et explique pour la seconde qu'il faut comprendre que le ticket est l'antichambre de l'abonnement. Il y a des listes d'attente et le marché aux puces représente une solution pour des gens qui ramassent des meubles à droite à gauche ou qui revendent du neuf importé de Chine sous l'étiquette de l'ancien. C'est le reflet d'une réalité économique. Les emplacements au ticket étaient nombreux avant les travaux de la plaine de Plainpalais et ont été assez diminués. Ces tickets n'offrent pas aujourd'hui la possibilité pour toute une tranche de nouvelles personnes intéressées à aller sur les marchés d'y accéder. Des efforts sont encore à faire et on attend beaucoup de la fin de la rénovation de la Plaine et du nouveau système de réservation d'emplacements par SMS qui sera mis en place en 2011. Le service, en collaboration avec les associations faitières,

essaie de trouver un moyen de circonscrire la vente de produits manufacturés. Enfin, la Cour des comptes qui a audité le service, notamment sous l'angle de la gestion publique, a montré que le système de gestion fonctionnait bien et était transparent.

Ce même commissaire demande si la situation entraînant la sous-location est semblable aux taxis parisiens qui ont un nombre d'emplacements limité et où il faut attendre qu'un détenteur quitte le sien définitivement pour qu'il soit attribué à quelqu'un d'autre. M. Maudet répond par l'affirmative. Ce commissaire s'interroge encore sur le fait de savoir si le service a l'intention de procéder à une enquête de satisfaction auprès des gens suite à tous ces changements. M. Maudet souligne que le Conseil administratif a décidé de créer une commission consultative des marchés en s'inspirant de ce que fait le Conseil d'Etat, car les associations en place ne sont pas toutes représentatives. Il compte de ce fait avoir plus qu'une enquête ponctuelle, soit un flux régulier d'informations et de propositions. Il donne un exemple du génie propre d'un marché de fruits et légumes qui est d'avoir une certaine diversité. Au marché de Rive, un poissonnier qui a atteint un certain âge a souhaité remettre son activité à sa vendeuse si elle rachète le matériel. Etant donné que la vendeuse n'est pas de sa famille directe, la vendeuse doit faire toutes les démarches depuis le départ et commencer avec une demande au ticket. En accord avec les marchands, le service est en train d'introduire dans le règlement des critères qui font que s'il n'y a pas d'autre poissonnier dans le marché, on peut laisser à cette personne la faculté de reprendre le commerce. Il rappelle que dans un tel marché, un poissonnier est essentiel et fait partie de l'équilibre du tout. Pour en revenir à la pétition, il est d'avis qu'il s'agit d'un cas isolé de quelqu'un qui a un problème personnel. Il s'est fait désavouer par les associations faîtières et essaie d'utiliser le Conseil municipal dans ses intérêts comme organe de réclamation. Ces associations sont au nombre de cinq. Il y en a une pour les fruits et légumes, une pour les professionnels de la brocante qui est petite, une plus grande qui inclut les produits manufacturés. Il y a aussi une association des artisans qui s'occupe par exemple du marché de la Fusterie, une autre toute petite pour le livre ancien. Une sixième a tenté de se créer pour les produits manufacturés, mais elle n'a pas eu de suite.

Un commissaire a entendu que les places étaient limitées dans leur nombre et demande ce qui empêche d'ouvrir davantage le marché pour en faire un grand marché digne d'une ville internationale comme Genève. Pour M. Maudet, le marché aux puces est déjà un marché digne de ce nom qui s'adapte aux nouvelles exigences. La Plaine offre des emplacements séparés par des arbres et il est maintenant possible d'y avoir des branchements en électricité. Le service fait un effort pour sensibiliser les marchands au tri des déchets qui n'est pas encore satisfaisant et qui donne beaucoup de travail à la voirie. Face à cela, l'arrivée des produits manufacturés sur les stands est une sorte de petite vérole pour laquelle un remède

est en train d'être cherché. Un débat s'est installé aux sein des puces pour avoir une définition des produits neufs et savoir si on leur réserve un quartier, si on les interdit ou si on leur donne la possibilité de s'installer le dimanche uniquement. Pour sa part, il est plutôt partisan d'un vrai marché aux puces avec des objets anciens. Il serait aussi plaisant d'avoir un vrai marché de Noël, mais il est difficile de trouver des artisans.

Une commissaire souligne que cette pétition met en évidence un conflit vif entre un marchand et des agents municipaux et se demande si M. Maudet a connaissance d'autres cas et dans l'affirmative, s'il s'agit de cas occasionnels ou récurrents. M. Maudet relève qu'il y a eu des cas de conflits occasionnels, car tout ce qui a été mis en place gêne les habitudes qui se sont installées. Il y a deux types de conflits plus récurrents. L'un est en lien avec l'attribution des places et l'autre concerne les petits conflits de tous les jours où un agent estime que les limites sont dépassées, par exemple par un cycliste qui ne traverse pas le marché pied à terre. Il fait confiance à ses collaborateurs, aussi parce que ce sont des personnes qui ont enduré des insultes quotidiennes, pour certains pendant cinq ans. Si l'agent estime qu'il y a un problème et le relève, c'est qu'il y en a réellement un. En revanche, le cas de M. Sangiorgio est rare.

A une autre commissaire, M. Maudet répond qu'effectivement les agents font respecter la circulation sur la Plaine, d'autant plus qu'il n'est pas censé y avoir de circulation autre que celle des marchands qui viennent poser leurs véhicules et exceptionnellement de quelques restaurants les mardis et vendredis. Ces derniers peuvent prendre la bande d'arrêt d'urgence, un peu comme pour un dépose-minute. Le département sait aussi se montrer souple.

M. Maudet précise par ailleurs que M. Sangiorgio a été trouvé en dessous du pourcentage de présence. Il rappelle à cet égard que les marchands ont une obligation de présence à hauteur de 65%, mais cela dépend si on compte avec les vacances ou pas. Cela veut dire que si l'un n'est pas là deux fois sur trois, il perd son droit à l'abonnement.

A la question de savoir qui compose la commission consultative, M. Maudet rappelle qu'elle est composée des représentants des cinq associations faîtières qu'il a citées, d'un représentant de la voirie, d'un représentant de l'unité marchés, du chef de service et de la cheffe du Service de l'aménagement. Il est d'ailleurs important de faire quelque chose de multidépartemental, car il y a beaucoup de plaintes et de doléances relatives à l'aménagement. Est également présent le juriste du département. M. Maudet en est le président de droit.

Un commissaire revient sur l'une des menaces de ce marché, à savoir les produits manufacturés. Il demande si des limites à ce type de stand vont être données. M. Maudet signale qu'il a cessé de donner des autorisations de vente

de produits manufacturés à son arrivée en 2007. Pourtant, certains vendeurs contournent les règles. D'après une appréciation, ce sont 20% du marché qui, le samedi, sont consacrés aux produits manufacturés. Avec les droits acquis, il est difficile d'éjecter une personne qui a sa place. L'enjeu est donc de réduire le nombre de personnes incrustées dans le marché et qui vendent du neuf. Une des pistes serait de basculer ce marché sur le dimanche, notamment parce que les objets neufs sont plus facilement volés, posent d'autres problèmes de sécurité et demandent un contrôle différent.

Un autre commissaire demande ce que M. Maudet entend lorsqu'il fait référence, en parlant des puces, au «Far West». M. Maudet relève que lors de la période antérieure à son arrivée régnait une absence totale de formalisation dans les marchés, raison pour laquelle un processus de formalisation a été initié et un règlement, édicté. La Cour des comptes a d'ailleurs confirmé que la nouvelle gestion était bonne.

M. Pizzoferrato ajoute que le nombre d'emplacements a été limité à deux par marchand, ce qui a suscité beaucoup de réactions de la part de certains. Le but est d'augmenter le nombre de marchands sur la Plaine.

Discussion et prises de position des groupes

Un commissaire de l'Union démocratique du centre est prêt à voter. Le pétitionnaire se plaint d'un abus d'autorité et a donc la faculté de déposer une plainte auprès du procureur général en apportant la preuve de son harcèlement. Il propose le classement de la pétition. Un commissaire libéral va dans le même sens.

Un commissaire du groupe des Verts est emprunté, car M. Maudet a dit avoir reçu un courrier des associations faitières se désolidarisant du pétitionnaire. Les propos de M. Maudet l'ont certes convaincu, mais il aimerait voir ce courrier avant de prendre position.

Une commissaire socialiste partage l'avis exprimé par le représentant du groupe des Verts.

Un commissaire radical croit qu'il y a un malentendu, car il ne s'agit pas d'une lettre qu'a reçue M. Maudet, mais un témoignage en réaction à la pétition paru dans le *GHI* le jour où la pétition a été lancée. La présidente de la commission mentionne qu'en effet M. Maudet a parlé d'un courrier électronique qu'il était prêt à montrer à la commission.

Un commissaire du groupe des Verts tout comme un commissaire radical témoignent de la satisfaction du système mis en place suite à des discussions avec

des puciers. Ce même commissaire radical propose donc lui aussi le classement de la pétition.

Pour un commissaire du Parti démocrate-chrétien, le problème du pétitionnaire relève d'un cas personnel et il propose donc également le classement de la pétition. Si nécessaire, une information complémentaire peut être demandée à M. Maudet, mais il n'est pas favorable à de nouvelles auditions.

Une commissaire du groupe A gauche toute! est favorable quant à elle à une audition des associations faîtières.

La présidente propose donc d'adresser une demande formelle à M. Maudet pour une information écrite, ce qui est accepté par la commission.

Ce même document ainsi que la copie du règlement de la commission consultative ont été fournis et examinés lors de la séance du 14 février 2011.

Séance du 14 février 2011

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que son groupe s'est déjà prononcé pour le classement et précise que beaucoup de temps a déjà été dépensé pour un quérulent qui n'est pas dans son bon droit. Un commissaire libéral abonde dans le même sens. Tout comme une commissaire du Parti démocrate-chrétien qui suggère elle aussi le classement, car cette pétition relève d'un cas particulier. Elle souligne que M. Maudet soutient ses troupes, ce que le Parti démocrate-chrétien partage.

Le groupe des Verts est également en faveur du classement. Il relève toutefois que les marchés servent aussi de soupape sociale à des personnes qui gagnent leur vie à des horaires qui ne sont pas aussi bien réglés que ceux des bureaux. Les agents des marchés font certainement bien leur travail, mais un rappel sur la situation particulière de ces personnes doit être fait.

Une commissaire socialiste rappelle que son groupe est en faveur du classement de la pétition.

Une commissaire d'A gauche toute! demande quant à elle l'audition des associations professionnelles, tandis que sa collègue de parti propose elle aussi le classement de la pétition, tout en demandant aux agents de M. Maudet de faire preuve d'une certaine souplesse et écoute.

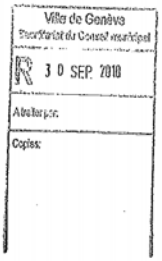
Un commissaire de l'Union démocratique du centre relève que M. Sangiorgio n'est pas représentatif des puciers, tandis que la présidente de la commission constate qu'une association a déjà formalisé le fait qu'elle n'est pas d'accord avec la démarche de la pétition.

Votes

L'audition des associations professionnelles est refusée par 10 non (2 Ve, 1 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 1 oui (AGT) et 1 abstention (AGT).

La pétition est classée par 11 oui (1 AGT, 2 Ve, 1 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 1 non (AGT).

Annexe: pétition P-253



SEPTEMBRE 2010, A QUI DE DROIT

Nous autres marchands du marché aux puces de Plainpalais, suite aux nombreux problèmes rencontrés ces derniers temps, demandons que l'attitude exagérément autoritaire et pointilleuse de la nouvelle « Unité des Marchés » à notre égard **change radicalement** afin de nous permettre d'exercer sereinement notre activité professionnelle, rendue très aléatoire en cette période de crise économique.

Le président. Personne ne prend la parole aujourd'hui, c'est assez bizarre…

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité (24 oui).

Le président. Si j'étais derrière la télévision et que je vois qu'il n'y a que 24 personnes dans cette salle, je trouverais cela assez bizarre. Je suis désolé, mais je tiens quand même à vous le dire en direct…

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 mars 2011: «Tranquillité et sécurité publiques dans le quartier de Rive» (P-264 A)[1].

Rapport de M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio.

La commission des pétitions s'est réunie les 11 avril et 16 mai 2011, sous la présidence de M^me^ Silvia Machado, pour étudier cette pétition renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 23 mars 2011. Que M^me^ Ksenya Missiri, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remerciée pour sa précieuse collaboration.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Note de la rapporteuse: le rapport portant sur cette pétition a été remis en son temps, mais n'a pas été retrouvé. La rapporteuse actuelle a accepté de reprendre la rédaction sur la base des notes de séances, car elle n'est plus au Conseil municipal et n'a pas conservé d'autres documents. Celles-ci se sont donc révélées particulièrement précieuses pour la rédaction.

Séance du 11 avril 2011

Audition de M^me^ Fisseha Ayalew, pétitionnaire

M^me^ Ayalew mentionne qu'elle a habité dans de nombreuses villes et est venue à Genève pour les vacances dès son adolescence. Elle y a emménagé définitivement dans un immeuble situé en haut de la rue des Glacis-de-Rive il y a quinze ans et a toujours trouvé cette ville calme et agréable, jusqu'à il y a huit ans. Elle a malheureusement constaté nombre de changements à Genève, qui se sont avérés négatifs, notamment au niveau de la propreté et de la sécurité. En effet, aujourd'hui, même lorsqu'elle prend un billet de bus, elle se montre attentive, car elle a peur que quelqu'un ne vienne l'embêter.

Elle a toujours vécu dans le quartier de Rive et depuis plusieurs années, elle n'arrive plus à dormir la nuit à cause de nuisances sonores, surtout en fin de semaine. En bas de chez elle, se trouve en effet une discothèque, le Pussycat, devant laquelle des gens crient en permanence et cassent des bouteilles. Après chaque lendemain de fête, on trouve beaucoup de déchets dans la rue et les allées des immeubles. En plus, cela sent mauvais. Elle estime donc que cette situation

[1] «Mémorial 168^e^ année»: Commission, 5867.

n'est pas normale. Beaucoup de voisins en sont d'ailleurs fatigués et, comme elle, n'arrivent plus à dormir la nuit.

Mme Ayalew ne comprend pas pourquoi les politiques laissent subsister une discothèque dans ce quartier résidentiel, puisque ce n'est pas un quartier de commerces. De plus, lorsqu'elle appelle la police, celle-ci ne vient jamais, alors même que des personnes droguées font des dégâts dans les allées d'immeubles, sur les voitures stationnées dans la rue, pendant tout le week-end. Elle ne comprend pas non plus pourquoi les personnes responsables du nettoyage en Ville de Genève ne viennent pas nettoyer dans cette rue. Même le restaurateur en bas de son immeuble doit s'en charger lui-même.

Questions des commissaires

Un commissaire mentionne que ce que Mme Ayalew appelle le «Pussycat» est à l'origine le Club 58 qui a été inauguré en 1958. Autrefois, le poste de gendarmerie se trouvait dans la même rue, juste en dessous. Il demande si depuis le déménagement du poste à la rue Adrien-Lachenal, Mme Ayalew a constaté plus de nuisances et si ce poste est ouvert la nuit. Celle-ci mentionne qu'il ferme à 17 h 30. Ce même commissaire pose la question de savoir si cela signifie qu'il faut alors se rendre au poste de police du Bourg-de-Four. Une commissaire précise qu'il faut se rendre à celui de Cornavin.

Mme Ayalew raconte qu'elle s'est fait voler très récemment son porte-monnaie. En sortant de la banque, deux individus bien habillés l'ont interpellée et lui ont dit qu'elle avait une tache sur son manteau. Pendant que l'un d'eux, qu'elle a trouvé très gentil, l'aidait à nettoyer son manteau, l'autre lui volait son porte-monnaie dans son sac. Lorsqu'elle s'en est rendu compte, elle est allée directement au poste de police de Rive qui a refusé de la recevoir, sous prétexte qu'il était 17 h 30 passées et que le poste était fermé. Il lui a été communiqué de revenir le jour suivant, un samedi, à 10 h du matin. Elle n'a pas compris ce refus de la protéger. Le pire est qu'elle a revu les individus qui lui ont volé son porte-monnaie se promenant tranquillement à Bel-Air. Elle éprouve de la tristesse, parce qu'elle a vraiment peur depuis de marcher dans la rue.

Une commissaire demande alors à Mme Ayalew si elle a déjà envisagé de déménager. Ce à quoi elle répond par la négative. Elle aime en effet ce quartier auquel elle s'est habituée. Lorsqu'il y avait le Club 58 dans sa rue, tout était tranquille. Ce n'est que depuis le changement de propriétaire que les choses se sont gâtées. Depuis que la police est partie également, il y a plus de problèmes.

Une autre commissaire rappelle que Mme Ayalew a parlé de nuisances sonores à la sortie de la discothèque. Elle lui demande si depuis l'interdiction de fumer dans les établissements publics, elle a constaté plus de nuisances dans la rue.

M^me^ Ayalew répond qu'il y a effectivement plus de nuisances. Mais le problème réside surtout dans le fait que même après la fermeture du club, les gens restent sur la terrasse et font du bruit. Elle-même passe ses nuits sur son balcon à les épier, et constate que cela ne s'arrête jamais. Ces mêmes personnes font en plus n'importe quoi dans le jardinet en bas de chez elle.

Le premier commissaire aimerait savoir si M^me^ Ayalew a déposé une plainte pour tapage nocturne auprès de la police contre le Pussycat. Il rappelle que le gérant du lieu est tenu de faire respecter l'ordre dans son établissement et aux abords immédiats. M^me^ Ayalew répond que non. Elle relève qu'elle est aussi très dérangée par la saleté et la mauvaise odeur. Ce même commissaire demande enfin si elle a informé la régie de son immeuble de ces problèmes. M^me^ Ayalew mentionne qu'elle n'y a pas pensé.

Une commissaire s'interroge sur le nombre de fois où M^me^ Ayalew a appelé le 117 pour que la police vienne constater le tapage nocturne. Celle-ci confirme avoir appelé maintes fois. Il lui a été à chaque fois répondu que la police arrivait, mais elle n'a jamais vu personne. La seule fois où la police s'est déplacée, c'est lorsqu'elle a appelé à 11 h du matin quand elle a constaté que la porte de son appartement avait été forcée. Elle a soupçonné des personnes qui traînaient devant l'église russe, et les agents de police sont allés les voir. Mais c'est la seule fois où la police a répondu à son appel.

Une autre commissaire rappelle que la police municipale ne travaille que de 6 h à 22 h en temps normal, et jusqu'à minuit pendant la période estivale. Elle conseille à M^me^ Ayalew d'envoyer également son courrier au Grand Conseil. Ce qu'approuve un autre commissaire.

Discussion pour des auditions éventuelles

Un commissaire propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif. Si ce n'est que la situation se passe sur le territoire politique de la Ville, les mesures à prendre relèvent du Canton. Une commissaire comprend cette position, mais relève que cette pétition donne l'occasion d'auditionner la Brigade des mœurs. Une autre commissaire propose quant à elle l'audition du chef du poste de police de Rive.

La proposition d'audition de la Brigade des mœurs est acceptée par 10 oui (2 AGT, 2 Ve, 2 S, 2 DC, 1 R, 1 L) contre 2 non (UDC) et 1 abstention (L).

La proposition d'audition du chef du poste de police de Rive est acceptée par 8 oui (2 AGT, 1 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 4 non (2 S, 2 UDC) et 1 abstention (Ve).

Séance du 16 mai 2011

Audition du lieutenant Claude Pahud, Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE) du canton de Genève

Le lieutenant Pahud rappelle qu'il a récemment été auditionné par cette commission au sujet des Pâquis. En tant que premier-lieutenant, il est attaché à l'état-major de la gendarmerie et responsable de la police de proximité et des îlotiers. Il existe plusieurs catégories d'îlotiers, dont font partie les îlotiers dits «RDBH» qui travaillent en lien étroit avec ce qui est prévu dans la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hôtellerie, et donc avec les établissements publics. M. Hürlimann, îlotier RDBH du poste de police de Rive, devait venir pour la présente audition, mais le Département de la sécurité, de la police et de l'environnement a préféré déléguer un membre de l'état-major. De plus, les faits mentionnés par la pétition ne relèvent pas spécialement du champ de compétences de la Brigade des mœurs, mais sont plutôt en lien avec tout ce qui a trait à la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques.

La présidente explique au nom de la commission que la personne auditionnée a émis des inquiétudes quant à la fréquentation des établissements à la rue des Glacis-de-Rive. Il ne s'agit donc pas seulement d'une question de salubrité publique, mais bien d'une inquiétude concernant l'atmosphère et le public fréquentant ces mêmes établissements.

Un commissaire intervient pour compléter la demande initiale de la commission en relevant que la personne auditionnée habite tout près de l'ancien Club 58. Or, tout le monde sait qu'à proximité, à la rue de l'Est, se trouvent des studios où se pratique la prostitution. Cela amène un va-et-vient dans ces rues et c'est sous cet angle que la commission souhaitait interroger la Brigade des mœurs.

Le lieutenant Pahud est navré de cette situation, mais les éléments qui ressortent du courrier de la pétitionnaire ont surtout trait à la tranquillité et à la sécurité publiques dans le quartier de Rive. S'il est vrai que d'autres faits ont pu ressortir lors de l'audition de cette personne, il aurait été judicieux de le préciser dans la demande d'audition adressée au DSPE. Toutefois, la pétition souligne certains aspects auxquels il peut quand même répondre. La présidente entend vérifier la formulation qu'elle a employée dans son courrier.

Questions des commissaires

A la question d'un commissaire quant à l'existence d'un réseau mafieux qui pourrait détenir certains établissements, le lieutenant Pahud répond comme pour la pétition concernant les Pâquis, à savoir qu'il n'a pas les connaissances suffisantes pour apporter des éléments de réponse.

Un second commissaire demande si le poste de gendarmerie se situant sur la rue parallèle à la rue des Glacis-de-Rive est fermé le soir. Le lieutenant Pahud répond par l'affirmative. A la question de ce même commissaire sur l'heure à laquelle les gendarmes quittent les lieux, il est répondu que le poste est occupé par des personnes en uniforme vingt-quatre heures sur vingt-quatre et trois cent soixante-cinq jours par année, mais que les heures d'ouverture au public sont limitées.

Ce même commissaire aimerait savoir si les collaborateurs vont regarder ce qui se passe dans le périmètre. Le lieutenant Pahud a effectué quelques recherches dans le cadre de cette pétition. Dans les infractions commises dans le périmètre, on retrouve principalement quatre types d'infraction: le bruit, les conflits, divers problèmes et le dommage à la propriété.

Les divers problèmes sont les interventions sur la voie publique. Sa recherche s'est limitée aux années 2009 et 2010, et aux quatre premiers mois de l'année 2011. Le secteur ciblé est celui des rues des Glacis-de-Rive et de l'Est. En ce qui concerne le bruit, il faut garder à l'esprit qu'une personne peut solliciter la police pour se plaindre du bruit, même répété, mais il arrive qu'au moment où la police se rend sur les lieux, cela a déjà cessé. Le lieutenant Pahud précise que les dommages à la propriété constituent essentiellement des dégâts sur des véhicules stationnés. Il ajoute encore que ces infractions ont pu se produire à n'importe quelle heure de la journée; il n'a pas cherché à identifier celles qui se sont produites entre 22 h et 6 h du matin spécifiquement.

Le problème de salubrité de l'établissement placé en bas de la rue est connu et récurrent. Les agents de police municipale (APM) se rendent régulièrement sur place, tout comme la voirie de la Ville de Genève. Ce ne sont pas toujours des situations faciles à régler les lendemains de soirées. Il faut savoir que ces établissements de nuit fonctionnent principalement les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche. Ils bénéficient d'une autorisation d'ouverture jusqu'à 5 h du matin. Il faut également tenir compte du fait que l'on trouve à proximité des épiceries ouvertes sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, autrement dit des dépanneurs. L'une se trouve au carrefour de Rive et l'autre à l'angle de la rue des Eaux-Vives. Il est vrai qu'ils ont l'interdiction de vendre de l'alcool après 21 h, mais ils engendrent quand même un certain trafic et passage à proximité. Des contrôles sont régulièrement effectués en collaboration avec le Service du commerce, et une de ces épiceries a d'ailleurs été fermée pendant plusieurs jours, car elle ne remplissait pas les conditions de la loi sur le travail et pour les ouvertures nocturnes. Ce type de fermeture refroidit les gérants, mais il faut encore garder à l'esprit que le secteur de la gendarmerie de Rive couvre trois cent cinquante établissements.

A la question de savoir si ce secteur englobe également la Vieille-Ville, le lieutenant Pahud répond par la négative, la Vieille-Ville dépendant du poste du

Bourg-de-Four. Le secteur de Rive est assez vaste, puisqu'il va jusqu'à Champel. Le poste de Rive compte une équipe de cinquante-deux gendarmes pour assurer son fonctionnement trois cent soixante-cinq jours par an. Durant la nuit, entre cinq et six collaborateurs travaillent, bien qu'ils aient toujours la possibilité de requérir l'aide de collègues d'autres secteurs en cas d'intervention importante. En ce qui concerne ces deux établissements qui posent problème dans la pétition, le White and Silver et le Rendez-Vous, ils sont fréquentés par une population considérée comme appartenant au monde de la nuit. Cette population est certainement moins respectueuse et tranquille que des citoyens normaux. La police intervient et agit, mais ne peut pas installer un ponton fixe pour les fermetures à 5 h du matin. Chacun de ces deux établissements possède un service de sécurité, ce qui assure une certaine sécurité aux abords immédiats des établissements. Mais cela se limite à la devanture. En outre, il rappelle que depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, on constate des regroupements de personnes à l'extérieur des établissements, ce qui provoque des éclats de voix et de rires. Cette situation passe inaperçue à 15 h. A 3 h du matin, le bruit devient plus perceptible et trouble la tranquillité des citoyens.

A la question de savoir combien de gendarmes travaillent la nuit à Genève, le lieutenant Pahud relève que pour l'ensemble du canton, ils sont au nombre de cinquante-cinq à soixante en moyenne par nuit. Les patrouilles de nuit exercent surtout une activité dans l'hypercentre, plus que dans la périphérie, mais il n'existe pas de règle stricte.

Le lieutenant Pahud précise encore qu'il est le premier à encourager des interventions sur le terrain par le dialogue; il ne faut pas toujours agir avec le bâton, mais aussi pouvoir dialoguer au sujet du respect de la loi et des autres, ce qui peut permettre d'éviter certains actes néfastes.

A la question de savoir comment fonctionne le système de patrouille, si les gendarmes circulent à pied ou en voiture et à quelle fréquence s'effectuent les contrôles sur le terrain de Rive, le lieutenant Pahud mentionne que les patrouilles nocturnes sont souvent composées d'un véhicule avec à son bord deux policiers. Pour des raisons évidentes de disponibilité, les patrouilles sont motorisées plutôt que pédestres. Elles doivent pouvoir être réactives si un événement important se produit dans un autre secteur et qu'il y a besoin de renfort. Il n'existe pas de circuit préprogrammé ou imposé à une patrouille de nuit, si ce n'est le secteur sur lequel elles peuvent intervenir. Celles-ci peuvent être amenées à devoir intervenir ailleurs dans le canton en cas de besoin. La particularité de la rue des Glacis-de-Rive est le fait que le poste se trouve à proximité et qu'elle est à sens unique. Ce qui fait que de nombreuses patrouilles transitent par cet axe. Enfin, il est vrai que l'impact des patrouilles pédestres est plus efficace, mais les effectifs ne sont pas assez nombreux pour cela. Tant qu'il n'y a personne à ramener au poste pour une arrestation, les patrouilles tournent.

Une commissaire considère qu'une intervention est pour elle le fait que la police se déplace. Or, pour un bris de glace de voiture, un vol ou un arrachage de sac, la patrouille ne vient même pas. La personne qui vient de subir un tel événement au milieu de la nuit a besoin de la présence de la police. Le lieutenant Pahud relève au contraire que même s'il est vrai que la police ne se déplace pas immédiatement pour un dommage à la propriété sur une voiture ou un vol de sac a priori, elle respecte néanmoins la notion de flagrant délit. Si un citoyen appelle en dénonçant des faits qui viennent de se produire, la police se rend sur place. Si le citoyen n'appelle que pour faire le constat d'une vitre brisée pour des questions d'assurance, il lui est demandé de se présenter au poste pendant les heures d'ouverture. Si une personne appelle pour raconter des faits découlant d'un vol qui se sont produits il y a trois heures, il n'y a plus de sens d'intervenir sur le terrain. En d'autres termes, si la police a une chance d'interpeller l'auteur des faits dommageables, et que cela s'est produit dans la rue en pleine nuit, il y a un sens à se rendre sur place et engager un chien de piste par exemple. Mais si la même chose se produit à 17 h, la pollution olfactive est telle que cela n'en vaut plus la peine. En conclusion, les patrouilles se déplacent volontiers lorsque cela a un sens, et surtout lorsqu'il y a des actes violents.

Une autre commissaire souligne que les habitants du quartier de Rive se plaignent régulièrement du fait que le poste soit fermé et demande pourquoi les postes de police ne sont pas ouverts vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Cette question revient souvent, selon le lieutenant Pahud, mais il faut savoir ce que l'on veut. Si un poste de police est ouvert tout le temps, sur les treize postes cantonaux comportant au minimum deux personnes par poste pour des mesures de sécurité, cela signifie que vingt-six gendarmes ne sont pas dans la rue. Il pense personnellement qu'il est plus utile d'avoir treize patrouilles qui sillonnent le canton plutôt que treize postes ouverts en permanence. Il considère qu'il est suffisant en ce sens d'avoir deux postes ouverts en continu sur chaque rive.

Discussion et prises de position des groupes

Une commissaire socialiste regrette que l'audition de la Brigade des mœurs n'ait pu avoir lieu au vu du secteur concerné et de la problématique soulevée.

Deux commissaires, l'un de l'Union démocratique du centre, l'autre libéral, estiment qu'il s'agit avant tout d'un problème de gestion de l'ordre public et non de mœurs. Tous deux proposent de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Cette même commissaire socialiste relève que les commissaires soulignent le problème du manque d'effectifs dans la police. Tous les partis parlent de la police de proximité, mais le Grand Conseil ne vote pas les postes et les budgets qui vont avec.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien ne voit pas comment on ne peut que proposer des médiateurs de la nuit quand on entend par exemple que des citoyens se sont mobilisés au parc Geisendorf la nuit pour se le réapproprier. Il attend que le Canton et la Ville coordonnent leurs actions, quadrillent le terrain et mettent en place des responsables. Il est en effet fatigué des bisbilles incessantes entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat. Il propose enfin le renvoi immédiat de la pétition au Conseil administratif.

Pour un commissaire Vert, ce qui est intéressant est d'avoir le retour de la population par rapport à une situation qu'on appelle l'insécurité. Elle peut être montrée par des chiffres et il est persuadé que même si on constate une augmentation de certains types de délits graves, la police fait son travail. A son sens, ce qui irrite le plus les citoyens n'est pas cette augmentation des délits graves, mais la manière dont une partie de la population se conduit. C'est un phénomène de société généralement complexe. Par ailleurs, chacun ressent différemment le sentiment d'insécurité, en fonction de ce qu'il a vécu par le passé. Personnellement, ce commissaire est très sensible au bruit et ne comprend pas que des personnes puissent crier à 3 h du matin. Enfin, le combat entre les politiques de la Ville et de l'Etat devient lassant; il est donc d'avis d'essayer de faire quelque chose ensemble.

Une commissaire du groupe des Verts regrette que l'audition de la Brigade des mœurs n'ait pu avoir lieu, mais propose malgré tout le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Vote

La commission accepte le renvoi de la pétition P-264 au Conseil administratif par 13 oui (2 AGT, 1 Ve, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 1 abstention (Ve).

Annexe: pétition P-264

P-264

Madame Fisseha AYALEW
Rue des Glacis-de-Rive 23
1207 GENEVE

Conseil Municipal
De la Ville de Genève
Secrétariat
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 GENEVE

Genève, le 21 mars 2011

Concerne : Tranquillité et sécurité publiques dans le quartier de Rive

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la Ville de Genève,

Je m'adresse à vous en qualité de citoyenne genevoise, habitant depuis plus de 15 ans aux Glacis-de-Rive, au-dessus de la petite place que forme cette rue à son débouché sur la rue Ferdinand-Hodler.

Vous n'ignorez pas que depuis quelques années, les night-clubs et autres lieux d'amusement nocturne se sont multipliés dans le quartier. Ces lieux provoquent un afflux de clientèle plus seulement pendant le week-end, mais tous les jours de la semaine.

La situation est devenue intolérable pour le voisinage qui doit souffrir en pleine nuit (et aux petites heures du matin pendant le week-end) le vacarme provoqué par les clients qui sortent, généralement pris de boisson, des bars et boîtes de nuit. Ces gens hurlent, se battent, font fonctionner à fond des appareils reproducteurs de musique, sous nos fenêtres.

De plus, j'ai pu plusieurs fois observer à ces heures tardives des personnes qui urinaient dans le petit jardin à l'angle Glacis-de-Rive / Ferdinand-Hodler ainsi que contre les portes d'entrée de mon immeuble. Sans compter les bouteilles en verre fracassées, les dégâts aux plantes etc.

Je demande par conséquent une présence policière dissuasive accrue aux heures de fermeture des lieux publics, pour que les habitants du quartier puissent à nouveau passer des nuits tranquilles et pour le quartier retrouve sa qualité de vie.

Je vous remercie de votre attention et vous adresse, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la Ville de Genève, mes respectueuses salutations.

Fisseha Ayalew

Mr Fisseha

M. Morten Gisselbaek (EàG). Il s'agit en fait d'une lettre qui est arrivée en 2011. Une dame écrit une lettre au Conseil municipal en 2011 et, au bout de cinq ans, le Conseil municipal arrive à la faire parvenir au Conseil administratif… Je voulais juste conseiller aux gens qui nous écoutent et qui voudraient envoyer quelque chose au Conseil administratif de le lui faire parvenir directement, car si vous écrivez au Conseil municipal, cela prend cinq ans… Voilà, c'est tout. Merci. *(Applaudissements.)*

Le président. Je vous suis volontiers, mon cher ami, aucun problème, il y a plusieurs autres objets dans ce genre… La parole est à M. Pascal Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne peux qu'abonder dans le sens de la remarque tout à fait pertinente de mon collègue Morten Gisselbaek. Effectivement, on peut s'étonner. Comment se fait-il qu'une pétition met cinq ans pour parvenir sur le bureau du Conseil administratif? C'est extraordinaire, surtout quand on traite une réclamation comme celle-ci en lien avec la tranquillité ou les incivilités dans le quartier d'à côté. C'est regrettable. Le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra toutefois sur cette pétition, non seulement parce qu'elle est tout à fait obsolète mais aussi parce que nous n'étions pas là quand elle a été traitée en commission. Nous ne prendrons donc pas position.

M. Grégoire Carasso (S). Quelques mots pour souligner que le traitement de ces pétitions, avec un retard de cinq ans, est une exception à plus d'un titre. D'une part parce que la commission des pétitions a fait un remarquable travail ces deux dernières années, de telle sorte que le temps moyen de traitement a été ramené en deça de six mois, et il est vrai que les citoyennes et citoyens qui nous adressent ce type de requêtes sont les premiers à se féliciter lorsque nous sommes capables de les traiter avec diligence.

Les deux préopinants, peut-être parce qu'il n'y avait pas grand-chose à dire, se sont focalisés sur la date du rapport. En l'occurrence, et c'est pourquoi je tenais à prendre la parole au nom du groupe socialiste, c'est un mauvais exemple. Ces rapports ont été transmis à l'administration juste après leur traitement par notre ancienne collègue Nicole Valiquer Grecuccio et, cela arrive dans n'importe quelle organisation, les documents s'égarent… Les ordinateurs sur lesquels les rapports avaient été stockés au fil des années ont été éliminés, de telle sorte que, lorsque j'ai eu le plaisir de prendre la présidence de la commission des pétitions, nous avons repris le travail à zéro sur toutes les anciennes pétitions.

Je prenais simplement la parole pour rectifier le tir en esprit taquin et pour remercier notre collègue Nicole Valiquer Grecuccio d'avoir repris cette année ces rapports à partir de zéro. Je tenais ici à saluer son travail. Il y aura un dernier rapport dans ce style qui remonte à de nombreuses années. Inutile de préciser que les auteurs de ces pétitions ne se sont pas une seule fois manifestés dans l'intervalle. C'est donc un mauvais exemple pour relever le manque de diligence de nos travaux, puisque, en l'occurrence, la rapporteuse a fait un travail exemplaire par deux fois. Je vous remercie.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées sans opposition (39 oui et 8 abstentions).

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 mars 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 1 900 000 francs, destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études, à engager en 2015, pour six projets inscrits au 10e plan financier d'investissement (PFI) 2015-2026 et un projet non planifié (PR-1122 A)[1].

Rapporteuse: Mme Martine Sumi.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 28 avril 2016. La commission, sous la présidence de M. Jacques Pagan, a étudié la présente proposition lors de ses séances des 24 novembre 2015, 12 janvier et 2 mars 2016. La rapporteuse remercie MM. Nicolas Rey et Jorge Gajardo pour leurs excellentes notes de séances.

Rappel du projet

Ces crédits sont destinés à des études non financées par le budget de fonctionnement, normalement consacré à de petites études, ni à des études plus conséquentes qui nécessitent le dépôt d'une proposition. Ces distinctions ont été données en annexe 1 de la présente proposition. Ce sont donc des «crédits package» destinés à des études de moyenne importance.

[1] «Mémorial 172e année»: Proposition, 5355.

Séance du 24 novembre 2015

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de Mme Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, respectivement codirectrice et codirecteur du département

Le magistrat précise d'emblée que ces multiples projets auraient dû être traités dans le cadre du projet de budget 2015, c'est-à-dire en décembre 2014. Il souligne également le fait que ces petits projets sont vitaux pour le bon fonctionnement des investissements et de l'administration, en donnant les moyens de financer rapidement des études relatives à des situations urgentes.

M. Pagani illustre son propos en citant l'exemple du mur de confinement de la patinoire des Vernets qui a été totalement inondé lors de la crue de l'Arve de l'été dernier. C'est ainsi que se justifie, du moins en partie, le premier crédit de 200 000 francs demandé à la page 50 du 10e Plan financier d'investissement (PFI).

Le deuxième crédit, 400 000 francs dans le groupe 30 en référence au PFI, porte sur une étude de sécurisation des accès des bâtiments scolaires. La magistrate en charge des écoles désire étendre l'utilisation des locaux scolaires à diverses associations. Pour ce faire, il a été demandé d'effectuer une étude visant à doter les bâtiments en question d'un système d'accès par badge, de manière à limiter l'accès des usagers aux seuls locaux dont ils ont l'usage.

Le troisième crédit, 250 000 francs dans le groupe 70, concerne le déplacement éventuel du poste des agents de la police municipale de la rue du Stand à l'emplacement qui héberge aujourd'hui la maquette de la Ville de Genève, sur demande du Service de la sécurité et de l'espace publics. A la requête d'un commissaire, M. Pagani demandera à ses services d'étudier la faisabilité de trouver également un poste de pompiers volontaires mais pas au 25 car il n'y a déjà plus suffisamment d'espace. A la demande d'une commissaire pour savoir où la maquette devra migrer, le conseiller administratif lui indique qu'il semble qu'il y ait déjà une pétition pour qu'elle demeure au 25 de la rue du Stand. Il ajoute que, étant donné que le bail de l'actuel poste APM a été rompu par la gérance qui souhaite récupérer son local, ce déménagement constitue une véritable urgence.

Quant au quatrième crédit de 100 000 francs pour l'aménagement du domaine public, une commissaire s'inquiète de ce que le crédit relatif à l'étude du projet de la plaine de Plainpalais avait débuté avec un modeste crédit similaire pour finir avec un crédit de réalisation divisé en trois phases et atteignant finalement 47 millions, mais le magistrat explique qu'il met au défi quiconque de pouvoir mener une étude pour un projet de cette envergure avec seulement 100 000 francs et rappelle que les services d'un architecte se paient 130 francs de l'heure, selon

les normes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes. Dans la présente demande de crédits, M. Macherel insiste sur le fait que cette proposition permettrait de démarrer tout de suite des études à effectuer en collaboration avec le Canton, via une simple note à destination du Conseil administratif demandant l'autorisation d'utiliser l'argent y relatif.

A la question d'une commissaire ne voyant pas comment ces montants prévus pour 2015 pourront effectivement être dépensés avant la fin de l'année ni du reste la pertinence de ce type de proposition, M. Macherel rappelle que la loi sur l'administration des communes (LAC) oblige la Ville à présenter un plan d'investissement en même temps que le budget. Pendant longtemps, ils joignaient à ces deux documents la demande de crédits d'études liée au PFI. C'est pourquoi cette proposition PR-1122 devait être en lien avec le 10e PFI et non le 11e. Certes la proposition a été déposée en mars 2015, soit avec six mois de retard, mais elle ne reste pas moins liée à des objets d'actualité qui sont présents dans le 11e PFI. Aucune étude n'a été débutée puisque le Conseil municipal n'a pas donné son accord. Tout se fera donc comme une proposition de crédit traditionnelle: elle sera votée et soumise à un délai référendaire. Il informe que la prochaine demande de crédit sera déposée en 2016, en même temps que le 12e PFI. Le terme «engagé en 2015» n'est donc pas correct.

Cette même commissaire déclare qu'un projet tel que l'aménagement de la place des Augustins ne constitue pas ce que l'on peut appeler un «petit projet». M. Macherel souligne le fait que si ce projet doit être traité indépendamment des autres, il faudrait déposer la présente demande de crédit d'étude de 350 000 francs – la sixième dans cette proposition – qui devrait être renvoyée devant la commission de l'aménagement, ce qui alourdit considérablement la procédure. Toutefois si les commissaires souhaitent procéder ainsi, cela est tout à fait possible. Le codirecteur du département rappelle que la proposition du Conseil administratif est de présenter au Conseil municipal, pour des projets importants, c'est-à-dire de plus de 10 millions, un crédit d'étude ou de préétude, afin qu'un débat ait lieu. Pour des projets plus modestes, l'idée est de les regrouper dans ce type de proposition.

Sur cet objet, M. Pagani complète en disant qu'il s'agit d'une demande pressante de la part des habitant-e-s qui sont très intéressés et ont formulé des requêtes formelles via des pétitions et des interpellations au Conseil municipal. Mais il va de soi que si le Conseil municipal souhaite traiter les éléments de ce crédit de manière individuelle, en perdant à nouveau huit mois, cela est possible. Il souhaite juste que le cas échéant les élu-e-s assument la responsabilité du retard de l'assainissement de cette place. Il déclare assumer totalement sa volonté de régler ce problème le plus rapidement possible, d'autant plus que le concours d'architecture y relatif a recueilli l'unanimité.

Un autre commissaire rappelle qu'en cas d'urgence, il existe l'article 32 de la LAC et cite certains passages de la proposition, qui selon lui illustrent l'indéfinition des projets et le fait que les sommes sont tout de même importantes. Il aimerait avoir des lignes directrices afin de pouvoir les voter en toute connaissance de cause.

M. Pagani lui répond en donnant l'exemple de la rue Dancet, où se trouve, au milieu d'une cour d'école, un petit édicule en bois où du trafic de drogues avait lieu. On a demandé que cet édicule soit détruit. Mais que mettre à la place? C'est pour apporter des réponses à ce genre de questions que les études visées par la proposition sont utiles. Le magistrat déplore le fait qu'on l'oblige à utiliser la LAC pour faire face à des mesures d'urgence car cela pose des problèmes de transparence et de délais.

Séance du 12 janvier 2016

Les commissaires souhaitent recevoir l'entier du règlement interne du département des constructions et de l'aménagement «Principes relatifs aux crédits de préétudes et d'études d'une opération de construction ou d'aménagement» signalé en page 10 sous forme d'annexe 1 de la proposition examinée.

La discussion et le vote de cette proposition sont repoussés jusqu'à la transmission de ce document.

Séance du 2 mars 2016

Règlement interne du département des constructions et de l'aménagement «Principes relatifs aux crédits de préétudes et d'études d'une opération de construction ou d'aménagement»

Au sujet de la demande formulée le 12 janvier par la commission, qui a souhaité obtenir une directive interne du Département des constructions et de l'aménagement sur les préétudes et études, le courriel du 25 février 2016 du codirecteur du département, M. Macherel, a été adressé aux membres de la commission. M. Macherel confirme que le document demandé est déjà intégré à la présente proposition du Conseil administratif sous le titre «Principes relatifs aux crédits de préétudes et d'études d'une opération de construction ou d'aménagement». Il assure dans le même message qu'il n'existe aucun autre texte ou mémo interne sur le sujet.

La rapporteuse confirme que le document annexé à la proposition correspond effectivement bien, dans son intitulé, à ce que demandait la commission. Les commissaires prennent acte de ce quiproquo et, en ces circonstances, entament la discussion de l'objet.

Discussion

Le Mouvement citoyens genevois n'est pas favorable aux études proposées sous les numéros PFI 010.000.09 (études diverses du patrimoine financier) et PFI 100.000.09 (études diverses d'aménagement du domaine public), parce que les objets des études à mener ne sont pas encore identifiés. En conséquence, le Mouvement citoyens genevois demande que les préétudes et études soient votées séparément et que le montant de la proposition soit amendé en conséquence.

Le Parti socialiste annonce refuser l'étude proposée sous le numéro PFI 030.085.09 (étude de sécurisation des accès aux bâtiments scolaires) ainsi que l'étude proposée sous le numéro PFI 102.099.03 (étude d'aménagement de la place des Augustins), en raison du fait que le coût de la réalisation n'a pas été estimé.

Les Vert-e-s voteront l'ensemble de la proposition PR-1122. Il s'agit en effet d'approuver des crédits de préétudes et d'études qui permettront aux services du département des constructions et de l'aménagement de préparer les propositions de réalisation, d'où les frais d'étude seront déduits des budgets des projets.

Le Parti démocrate-chrétien et l'Union démocratique du centre voteront la proposition PR-1122 en bloc afin de permettre au département d'avancer dans ses travaux.

Le Parti libéral-radical ne s'opposera pas à l'approbation des préétudes et études présentées dans la proposition PR-1122. En revanche, il regrette que le plan financier d'investissement n'indique plus le calendrier de réalisation des projets. Dès lors, on ignore si les objets présentés dans la proposition PR-1122 seront mis en œuvre dans cinq ou dix ans. Il demande donc que le timing des projets soit rétabli dans le prochain PFI. Il estime intéressant de connaître les priorités du Conseil administratif en matière de grands travaux, afin de savoir, par exemple, si le Pavillon de la danse est prioritaire sur d'autres projets. Il estime que le Conseil municipal devrait être en mesure de donner son avis sur ces priorités. Une commissaire socialiste fait observer au groupe libéral-radical que la présente commission a souvent eu l'opportunité de faire part de ses souhaits et de faire valoir ses priorités en matière de travaux. Elle rappelle que sur les sept projets présentés, six figurent dans le PFI. Le fait que le Conseil administratif requière des crédits au Conseil municipal pour mener les études correspondantes constitue des indices sur leur mise en œuvre prochaine. Dans les faits, en refusant ou en acceptant ces crédits, le Conseil municipal a son rôle dans le timing réclamé par le Parti libéral-radical. Une autre commissaire socialiste se dit gênée du fait qu'il s'agit d'autorisations de dépense pour le courant de l'année 2015. En fait la proposition a été inscrite en mars 2015 et c'est la commission qui l'examine trop tardivement. Il conviendrait comme dans le passé que ce type de proposition pour les préétudes et études soit déposé en même temps que le PFI.

Vote

La proposition PR-1122 est adoptée à la majorité des présences par 10 oui (1 UDC, 2 LR, 2 DC, 2 S, 1 Ve, 2 EàG) 2 non (1 MCG, 1 LR) et 2 abstentions (S).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit total de 1 900 000 francs, destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 2015, pour six projets inscrits au 10e plan financier d'investissement 2015-2026 et un nouveau projet non planifié, soit:

– 200 000 francs pour les études diverses du patrimoine financier 2015;
– 400 000 francs pour l'étude pour la sécurisation des accès aux bâtiments scolaires;
– 250 000 francs pour l'étude d'aménagement du poste APM, sis rue du Stand 25;
– 100 000 francs pour les études diverses d'aménagement du domaine public 2015-2016;
– 250 000 francs pour l'étude d'inspection 2015 de divers ouvrages d'art;
– 350 000 francs pour l'étude d'aménagement de la place des Augustins;
– 350 000 francs pour l'étude d'aménagement du boulevard de Saint-Georges.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 900 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les patrimoines administratifs ou financiers, suivant la nature des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en trois annuités.

Mme Martine Sumi, rapporteuse (S). Comme vous venez de le rappeler, cette proposition du Conseil administratif ouvre un crédit de 1,9 million de francs pour des frais d'études et de préétudes pour six projets. Ces crédits sont donc destinés à des études non financées par le budget de fonctionnement, qui est, pour sa part, normalement destiné à de petites études et à des études plus conséquentes, qui nécessitent alors le dépôt d'une proposition spécifique. Ces distinctions sont présentées en annexe 1 de la présente proposition. Ce sont donc des *credit package* destinés à des études de moyenne importance. Mais vous trouverez les principes relatifs aux crédits de préétudes et d'études d'une opération de construction et d'aménagement dans l'annexe 1 du document que le plénum a renvoyé à la commission des finances.

Le Mouvement citoyens genevois et le Parti socialiste ont refusé de manière ponctuelle certaines de ces préétudes et études, parce que nous préférions les examiner de manière individuelle et non en paquet ficelé. Néanmoins, par 10 oui, 2 non et 2 abstentions, cette proposition a été acceptée dans son ensemble.

La commission s'accorde en outre pour communiquer au Conseil administratif qu'il n'est pas correct de recevoir ce type de proposition dans cette enceinte plus de trois mois après le plan financier d'investissement (PFI) auquel les préétudes et études se réfèrent.

De plus, quel sens y a-t-il à donner quittance au Conseil administratif pour des crédits qui auraient pu être engagés en 2015? Cela nous interpelle. A l'avenir, il conviendrait de faire correspondre ce type de proposition à la sortie du PFI et, s'agissant des travaux du Conseil municipal, de lier idéalement le traitement du PFI, dont nous devons prendre acte, et la proposition du Conseil administratif en vue de couvrir les frais d'études et de préétudes pour les crédits sur lesquels nous devons nous prononcer. Je vous remercie et, au nom de la commission, je vous invite à accepter cette proposition du Conseil administratif.

M. Jacques Pagan, président de la commission des finances (UDC). Je remercie Mme Sumi pour son excellent travail, mais je souhaite attirer votre attention sur le fait que ce rapport contient la preuve d'une performance remarquable à mettre au bénéfice de la commission des finances. Il y est indiqué notamment: «Une autre commissaire socialiste se dit gênée du fait qu'il s'agit d'autorisations de dépense pour le courant de l'année 2015. En fait la proposition a été inscrite en mars 2015 et c'est la commission qui l'examine trop tardivement.» Ce n'est pas une commissaire socialiste qui a dit cela mais une commissaire Verte…

J'aimerais cependant attirer votre attention sur le fait qu'il n'y a aucun retard à reprocher à la commission, puisque, bien que vous lisiez en page 1 de la proposition PR-1122 que cette dernière a été renvoyée par le Conseil municipal à la

commission des finances en date du 28 avril 2016, nous avons en réalité délibéré sur cet objet – et je vous recommande de faire de même – dans notre séance du 2 mars 2016. Nous avons donc réussi à remonter le temps, ce qui est une performance que je voulais souligner à votre attention.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement, on a réussi l'exploit de remonter le temps, M. Pagan a parfaitement raison. Cela étant, je ne me vois pas voter en 2016 des crédits d'études pour du patrimoine financier qui concernent 2015. Ça me paraît un peu incongru. Le Mouvement citoyens genevois s'est opposé à différents crédits pour les raisons suivantes.

On a d'abord à l'article premier un crédit de 200 000 francs pour les études diverses du patrimoine financier. Pas plus de détails! Il y a 400 000 francs pour l'étude de la sécurisation des accès aux bâtiments scolaires. Là nous savons de quoi il s'agit, nous les avons votés. Il y a ensuite 250 000 francs pour l'étude d'aménagement du poste des agent-e-s de la police municipale (APM) à la rue du Stand. Pas de problème, on peut les voter. Puis 100 000 francs pour les diverses études d'aménagement du domaine public. On ne sait pas ce qu'on veut faire, nous nous y sommes donc opposés. Il y a encore 250 000 francs pour l'étude d'inspection de différents ouvrages d'art. Nous avons compris que c'était pour inspecter les ponts, nous pourrions à la rigueur les voter. Encore que… Quant aux 350 000 francs pour l'étude d'aménagement de la place des Augustins, on ne sait pas du tout ce qu'on veut y faire. Pour nous il est exclu de voter un crédit sans que nous ayons au moins quelques lignes directrices.

Et c'est la même chose pour les 350 000 francs pour l'étude d'aménagement du boulevard de Saint-Georges. On ne sait pas du tout ce qu'on veut y faire. Bien que je m'en doute… On va freiner la circulation et empêcher les voitures de circuler, alors que c'est déjà très difficile de le faire sur les deux autres axes, à la rue du Stand avec les transports publics et les trams, et au boulevard Carl-Vogt, où c'est pareil avec les trolleybus et les bus qui passent en sens inverse. Tout cela a complètement paralysé le boulevard Carl-Vogt; les gens ne peuvent plus s'arrêter dans les commerces avoisinants, il n'y a plus de place de parking et on veut très certainement faire la même chose au boulevard de Saint-Georges. A moins qu'on nous démontre le contraire, mais on ne nous a rien démontré!

Par conséquent, je ne vois pas pourquoi on voterait des crédits sans vraiment savoir pourquoi, comment, ce qu'on entend y faire, et sans avoir au moins quelques lignes directrices. Ou encore mieux, en faisant en sorte que ces études soient faites à l'interne par le personnel du département des constructions et de

l'aménagement. Qu'ils viennent avec des avant-projets. S'ils tiennent la route, nous les voterons. Je crois cependant qu'à ce stade ce n'est pas abouti. Il n'y a pas de raison. Ce sont des petits montants. Ces tâches peuvent être assumées par les architectes du département. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à refuser cette proposition.

Le président. Monsieur Carasso, on me dit que vous avez déposé un amendement? On n'a pas très bien compris, en fait…

M. Grégoire Carasso (S). Oui, Monsieur le président. En docile chef de groupe, je vous ai présenté un amendement – c'est indiqué sur le document – pour le projet d'arrêté PA-106 A/B, qui figure au point 18 de notre ordre du jour. Je prenais un tout petit peu d'avance comme d'ordinaire vous l'appréciez…

Le président. Ah, d'accord. Je voudrais dire quelque chose mais je ne préfère pas… La parole est à Mme Marie-Pierre Theubet. Vous êtes toujours avec nous?

Mme Marie-Pierre Theubet (Ve). Oui, merci, Monsieur le président… Cette proposition PR-1122 concerne les crédits de préétudes pour 2015. On est en 2016. C'est donc réglé! Je voulais juste que M. Pagani nous dise ce qu'il avait fait, puisque nous votons en 2016 des frais de préétudes et d'études à engager en 2015.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. On n'a pas de sous…

Mme Marie-Pierre Theubet. Alors c'est ça que ça veut dire… Dès lors, rien!

Le président. Gardons ce type de dialogue pour la buvette… *(Rires.)* Continuez…

Mme Marie-Pierre Theubet. On va donc donner des sous à M. Pagani pour qu'il puisse faire des études et des préétudes, sinon il n'y aura plus de travail pour les entreprises… Nous allons également accepter cette proposition.

Mme Anne Carron (DC). Très brièvement pour vous dire que nous confirmons notre vote de commission. Nous allons accepter cette proposition du Conseil administratif parce que nous souhaitons que les services des départements puissent aller de l'avant dans les projets prévus dans cette proposition.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je suis désolé, je ne vois pas en quoi ce projet de délibération aurait une quelconque validité. On ne peut pas voter en 2016 pour des crédits d'études qui concernent 2015! Soit vous faites un amendement, soit cette proposition n'a aucune valeur et on prendrait le cas échéant les dispositions qui s'imposent. *(Remarque.)* Ce n'est pas moi qui vais le faire, ça c'est sûr.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, Ensemble à gauche acceptera cette proposition du Conseil administratif. Effectivement, nous rejoignons les autres préopinants, c'est bizarre de voter en 2016 des choses pour 2015. Ça montre bien que toutes ces affaires de budget deviennent de plus en plus confuses. Il n'en reste pas moins qu'on sait très bien ce qu'on va faire par exemple à la place des Augustins. Il y a eu un concours, on a pu voir l'exposition. Ça va être réalisé. Ceux qui s'y intéressent ont pu assister à l'exposition. C'est un peu compliqué, en effet, il faut se renseigner, mais notre vote permettrait aux services de M. Pagani d'aller de l'avant. C'est exactement ce que nous voulons pour que cette ville devienne de plus en plus belle.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, habituellement je propose toujours ces crédits d'études au moment du budget en décembre. Cela doit être voté, enfin c'est voté en règle générale. C'est d'ailleurs pour cette raison que vous ne les voyez pas forcément. Vous ne les identifiez pas comme tels dans un débat isolé. Je vous présente ces petits crédits d'études et de préétudes au moment du budget, et ils concernent l'année suivante. Dans le cas présent, nous avons malheureusement pris un peu de retard. Alors je remercie celles et ceux qui accepteront le petit amendement des Verts qui réinscrit ces crédits mais pour 2016.

Madame Theubet, je n'ai pas engagé cet argent parce que vous ne me l'avez pas mis à disposition! Tous ces crédits, toutes ces petites études sont le début, je le rappelle, non pas d'un long processus mais d'un processus professionnel qui permettra de créer réellement des crédits d'études puis des crédits de réalisation. Ils sont la marge de manœuvre tout à fait opérationnelle qu'il me faut, je suis désolé de vous le dire. Je conviens que 300 000 francs est une somme relativement importante pour la place des Augustins, et je m'engage dans le futur à

faire en sorte que ces crédits d'études et de préétudes ne dépassent pas 100 000, 150 000 francs. Cela étant, si vous ne me les votez pas, vous me contraindrez tous les mois, comme je le fais avec les crédits de réalisation ou les crédits d'études, à vous demander de voter ces petits crédits sur le siège, puisque cela ne servirait à rien de les renvoyer au fur et à mesure en commission. Ou alors vous aurez en tout cas un tiers de travail en plus par rapport à ce que vous effectuez maintenant. Je ne trouve pas cela très rationnel.

Monsieur Sormanni, on peut faire des critiques, et je comprends tout à fait la liste à la Prévert que vous nous avez adressée. Je tiens cependant à vous rassurer par exemple sur le boulevard de Saint-Georges. Il aurait dû être refait au moment de la nouvelle conception de la rue du Stand. J'ai empêché les travaux de se réaliser parce que je ne voyais pas le quartier de la Jonction arrêté à la rue du Stand et au boulevard de Saint-Georges. Aujourd'hui, vous le voyez d'ailleurs, il y a déjà des travaux opérés par les Services industriels de Genève afin de finir enfin ce boulevard de Saint-Georges, qui le mérite bien. Voilà, Mesdames et Messieurs, merci d'avance de me voter ces petits crédits d'études opérationnels. *(Remarque.)* Je n'ai pas d'argent…

Le président. L'amendement des Verts vient tout juste de nous parvenir… C'est simple, il remplace à l'article premier, d'une part, «frais de préétudes et d'études à engager en 2015» par «frais de préétudes et d'études à engager en 2016», d'autre part, «patrimoine financier 2015» par «patrimoine financier 2016». Il s'agit simplement de changer la date de 2015 à 2016.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de Mme Theubet est accepté par 58 oui contre 8 non. *(Brouhaha.)*

Le président. Monsieur Pagani, vous êtes aussi un peu distrait aujourd'hui. Je ne sais pas ce qui se passe dans cette enceinte…

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 59 oui contre 7 non (1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit total de 1 900 000 francs, destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager en 2016, pour six projets inscrits au 10e plan financier d'investissement 2015-2026 et un nouveau projet non planifié, soit:

– 200 000 francs pour les études diverses du patrimoine financier 2016;
– 400 000 francs pour l'étude pour la sécurisation des accès aux bâtiments scolaires;
– 250 000 francs pour l'étude d'aménagement du poste APM, sis rue du Stand 25;
– 100 000 francs pour les études diverses d'aménagement du domaine public 2015-2016;
– 250 000 francs pour l'étude d'inspection 2015 de divers ouvrages d'art;
– 350 000 francs pour l'étude d'aménagement de la place des Augustins;
– 350 000 francs pour l'étude d'aménagement du boulevard de Saint-Georges.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 900 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les patrimoines administratifs ou financiers, suivant la nature des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en trois annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 novembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 230 000 francs destiné à l'étude de la valorisation et de la conservation des fouilles archéologiques du bastion Saint-Antoine, situé rue Charles-Galland, sur la parcelle N° 4277, feuille N° 12 du cadastre de la commune de Genève, secteur Cité (PR-1166 A)[1].

Rapport de M. Simon Brandt.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 19 janvier 2016. La commission s'est réunie autour de cet objet le 15 mars 2016 sous la présidence de M. Jacques Pagan. Les notes de séance ont été prises par M. Nicolas Rey que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 15 mars 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^me^ Isabelle Charollais, codirectrice du département, de M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti, et de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^me^ Martine Koelliker, directrice adjointe du département, et de M. Jean-Yves Marin, directeur du Musée d'art et d'histoire

M. Pagani rappelle les éléments relatifs aux vestiges archéologiques qui ont été découverts sur le bastion Saint-Antoine lors des travaux de réaménagement du site. Il fait remarquer que les restes retrouvés datent d'une époque assez ancienne où les morts étaient enterrés sous l'église et non pas autour de celle-ci, pratique que le clergé s'est efforcé de faire cesser. Il souligne le fait que les vestiges retrouvés à l'emplacement de l'ancienne église Saint-Laurent remontent jusqu'à l'époque gallo-romaine. La proposition PR-1166 s'inscrit donc dans la volonté de mettre en valeur ce pan de l'Histoire genevoise, qui témoigne de l'évolution dynamique des villes qui s'étendent puis se résorbent au fil des siècles. Il souligne le fait que les fouilles archéologiques sont sous la responsabilité du Canton de Genève. C'est pourquoi il prie les membres de la commission de développer ce crédit permettant de lancer un concours qui devrait s'effectuer de manière tripartite, entre le Canton, la Ville et un mécène choisi après la désignation du lauréat.

[1] Proposition, 3952.

M. Meylan procède alors à la présentation PowerPoint (voir l'annexe). Il informe que les fouilles sont pour l'instant en attente. Il s'agit en effet d'entamer une phase de consolidation de ce qui a déjà été mis au jour, en attendant l'adoption d'un éventuel projet. Il rappelle le projet d'aménagement paysager prévu préalablement. Il rappelle que la pétition lancée par les habitants de la Vieille-Ville a été un moteur dans la réflexion relative à l'avenir du site et de sa mise à disposition au public de façon durable. Il est intéressant de constater que la configuration du terrain, qui est en pente, fait que les objets les plus anciens se retrouvent à son sommet contrairement à la logique archéologique qui veut que l'ancienneté des vestiges soit liée à la profondeur du sol. Il souligne le fait que l'extraordinaire qualité du site est reconnue par les services de l'archéologue cantonal lui-même. Il poursuit ensuite la présentation des différentes diapositives. Il insiste sur le fait que la construction d'un bâtiment s'avère nécessaire car les vestiges sont sensibles non seulement à la pluie et au vent, mais également aux éléments climatiques généraux. Il expose ensuite les trois hypothèses retenues, en mettant en évidence les difficultés liées à la hauteur irrégulière du site, qui est due principalement à la disposition, dans une zone bien délimitée, d'amphores retournées – qui servait de vide-sanitaire sur lequel reposaient les constructions plus récentes. Le projet devra en effet tenir compte du fait que la structure protégeant le site ne pourra pas s'élever trop au-dessus du bastion Saint-Antoine, car il serait préférable de garder une vue dégagée sur la rade et le Jet d'eau. Il souligne le fait qu'il faut tenir compte, dans le prix mentionné, du montant nécessaire aux mesures provisoires de sauvegarde du site, c'est-à-dire avant que le projet proprement dit ne soit lancé. Il informe que le site se trouve en zone verte mais que des dérogations pour des infrastructures publiques peuvent être délivrées par le Canton. Enfin, en réponse à une interrogation de la commission, il confirme que le mur d'enceinte restera tel quel.

M. Kanaan complète en soulignant le fait que ce site est véritablement exceptionnel sur le plan patrimonial et culturel. La question reste de savoir comment dynamiser au mieux ce site. Comme ce dernier se trouve dans le quartier de la Vieille-Ville, la Fondation des clefs de Saint-Pierre constitue un partenaire important pour répondre à cette question. Il précise que le projet n'est pas celui d'un musée mais bien d'un site archéologique permettant de diversifier les parcours culturels disponibles en Vieille-Ville. Le Musée d'art et d'histoire est bien entendu impliqué, c'est la raison pour laquelle il est mentionné dans la proposition PR-1166, mais la question de l'exploitation effective du site reste encore ouverte. Donc l'étude du projet comprend également les éléments relatifs à la dimension muséographique du site.

M. Pagani souhaite préciser pourquoi les déductions en lien à la participation de l'Etat ne sont pas mentionnées. La raison repose sur le fait que ce dernier n'a pas pour l'instant le budget nécessaire pour participer au lancement de

concours. Après avoir fait remarquer que les squelettes mis au jour sont extrêmement friables, il souligne le fait que le site restera à l'air jusqu'au plus tôt en 2021. C'est pourquoi il estime primordial que le Conseil municipal donne son accord au plus vite pour la valorisation de ces vestiges. Il ajoute qu'il s'engage à ce que le Canton verse l'argent nécessaire le moment venu. Il rappelle que le Grand Conseil a donné son accord pour la valorisation du site, et ce, à l'unanimité.

M. Kanaan ajoute encore que cette participation sera particulièrement importante dans le crédit de réalisation. En effet, la Ville peut envisager d'assumer le crédit d'étude seule, mais il est difficile qu'elle puisse en faire de même pour le crédit de réalisation.

Une commissaire se demande s'il est prévu que la Confédération participe.

M. Kanaan répond que la Confédération ne subventionne plus les sites, mais uniquement les éléments du patrimoine, comme des bâtiments. Il précise toutefois qu'un certain nombre de fondations sont intéressées à participer au projet.

M. Pagani affirme qu'il s'adressera néanmoins à la Confédération.

Une commissaire se demande si la Ville n'est pas en train d'assumer une responsabilité cantonale dans ce projet.

M. Pagani répond que le Canton a déjà investi plusieurs millions dans le cadre des fouilles archéologiques – particulièrement conséquentes sur ce site – qui sont en effet une prérogative cantonale.

Un commissaire se dit tout à fait favorable à la mise en valeur de pareil site d'autant plus qu'il se trouve en plein centre-ville. Il se demande comment la participation financière sera répartie.

M. Pagani répond que la clef de répartition est mentionnée dans la proposition PR-1166 et qu'elle est d'un tiers pour chacun des trois acteurs destinés à financer le projet. Il ajoute que si d'autres investisseurs privés devaient manifester leur intérêt pour ce projet, la part de la Ville baissera.

M. Kanaan ajoute qu'il s'agit pour l'instant de trois fois 4 millions de francs pour la réalisation du projet.

Une autre commissaire se demande si les fouilles se poursuivent actuellement.

M. Marin répond que les fouilles, qui pourraient continuer, sont pourtant stoppées afin de pouvoir sauvegarder la dimension pédagogique du site. Etant lui-même archéologue, de plus spécialiste de cette période, il souligne la chance de disposer de vestiges datant de la période qui s'étend entre le VII^{e} siècle et le IX^{e} siècle et qui est peu représentée à Genève ou en Europe de manière plus

générale. De plus, le fait de pouvoir présenter des vestiges témoignant de l'évolution de la Ville de Genève sur une «séquence» d'un millénaire et demi présente un intérêt pédagogique essentiel.

Un commissaire informe que lorsqu'il a visité le site l'été dernier, les archéologues ont affirmé qu'ils souhaitaient poursuivre les fouilles. Il souhaiterait savoir ce qu'il en est.

MM. Pagani et Marin répondent que les archéologues ont continué les fouilles après cet été, mais qu'ils ont été contraints d'arrêter afin de conserver l'utilité du site. M. Marin ajoute que la subtilité de l'archéologie, qui est destructrice par définition, est de savoir quand s'arrêter, c'est-à-dire lorsque ce qui a été découvert aide à la compréhension de l'Histoire.

Un commissaire se demande si le délai pour le lancement du concours va être repoussé.

M. Pagani confirme puisque le feu vert pour le déblocage du crédit doit encore être donné.

Le président s'étonne de la surprise qu'a provoquée la découverte de ces vestiges. Il demande alors s'il existe des documents anciens faisant état de ce qui se trouvait sur le bastion Saint-Antoine.

M. Marin répond qu'il n'existe qu'extrêmement peu de documentation pour la période concernée.

M. Pagani ajoute que l'archéologue cantonal, M. Terrier, l'a informé que les historiens et archéologues ont eu vent de l'existence d'une église Saint-Laurent, sans pour autant pouvoir la localiser.

Une autre commissaire se demande s'il est possible d'envisager une structure plus légère qu'un bâtiment et qui permettrait au public de pouvoir visiter le site sans interrompre éventuellement les fouilles. Elle se demande ce qui est prévu jusqu'en 2020.

M. Pagani répond que les conditions climatiques, comme l'humidité ou l'hygrométrie, doivent impérativement rester stables. Il conclut en déclarant que le concours vise justement à trouver la solution optimale.

M. Meylan rappelle les différentes hypothèses qui tiennent justement compte des différentes possibilités et gabarits envisageables. Il conclut en déclarant que le plus important dans le cadre du concours est de comprendre les enjeux entre les hypothèses minimalistes et maximalistes. Il répète que ce qui est prévu jusqu'en 2020 repose sur les 200 000 francs nécessaires aux archéologues pour stabiliser ce qui a été découvert. Les visites du public seront organisées lors de journées déterminées comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Discussion et prises de positions

L'ensemble de la commission souligne la qualité de ce projet.

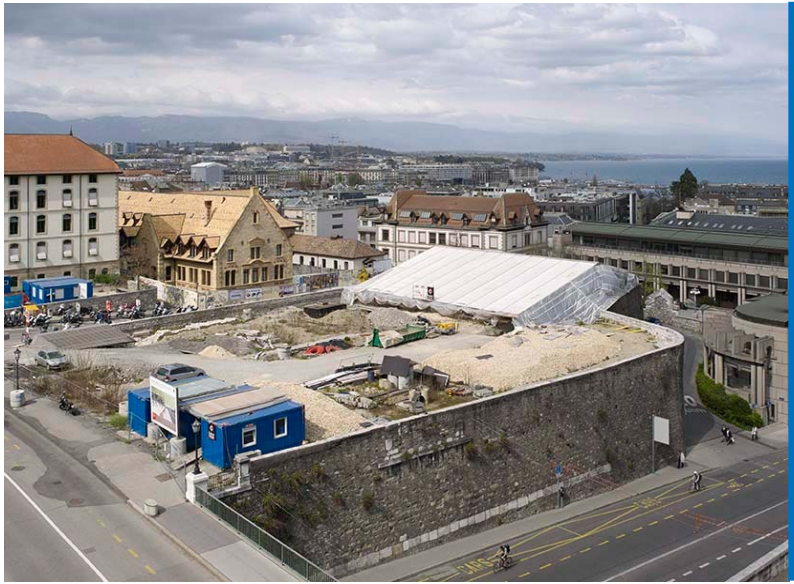
Vote final

La proposition PR-1166 est approuvée à l'unanimité des membres présents, soit par 14 oui (1 UDC, 3 LR, 2 DC, 1 MCG, 4 S, 1 Ve, 2 EàG). *(Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.)*

Annexe: – présentation PowerPoint de la valorisation du bastion Saint-Antoine

BASTION SAINT-ANTOINE

PR-1166 – ÉTUDE VALORISATION ET CONSERVATION DES FOUILLES



Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 1'230'000 francs destiné à l'étude de la valorisation et de la conservation des fouilles archéologiques du bastion Saint-Antoine.

COMMISSION DES FINANCES
DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI
15 mars 2016

2.

LOCALISATION

Au cœur de la ville



Rue Charles-Galland
1204 Genève
Parcelle n° 4277
Section Cité

INTRODUCTION

Projet du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM)



- 30 janvier 2012 : vote de la PR-861 «Aménagement du bastion Saint-Antoine».
- Avril 2012 : ouverture du chantier et mise à jour de vestiges archéologiques extraordinaires.



INTRODUCTION

Vestiges spectaculaires



- Volonté du Canton et de la Ville de Genève de protéger, mettre en valeur et rendre visibles ces vestiges par le public.
- 19 mars 2013 : pétition P-305 de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville intitulée «Accessibilité des vestiges découverts à l'esplanade Saint-Antoine».

INTRODUCTION

Détails des découvertes



Découvertes lors des investigations archéologiques :

- Tracé d'un bastion primitif datant de 1537 et appelé «mottet de Saint-Laurent».
- Une aire de cimetière de plus de 160 tombes datée des VI^{e} et VIII^{e} siècles.
- Un établissement gallo-romain de la fin du I^{er} siècle de notre ère, aménagé sur un vide sanitaire constitué d'amphores posées à l'envers.
- Une casemate du XVI^{e} siècle appartenant au bastion de Saint-Antoine.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Déroulement



Note de synthèse pour un projet culturel élaborée par le MAH et le Service cantonal d'archéologie en octobre 2015 pour déterminer le programme du concours d'architecture pour la conservation et la valorisation des fouilles.

Collaboration avec le Musée d'art et d'histoire, la Fondation des clefs de Saint-Pierre et le Service cantonal d'archéologie.

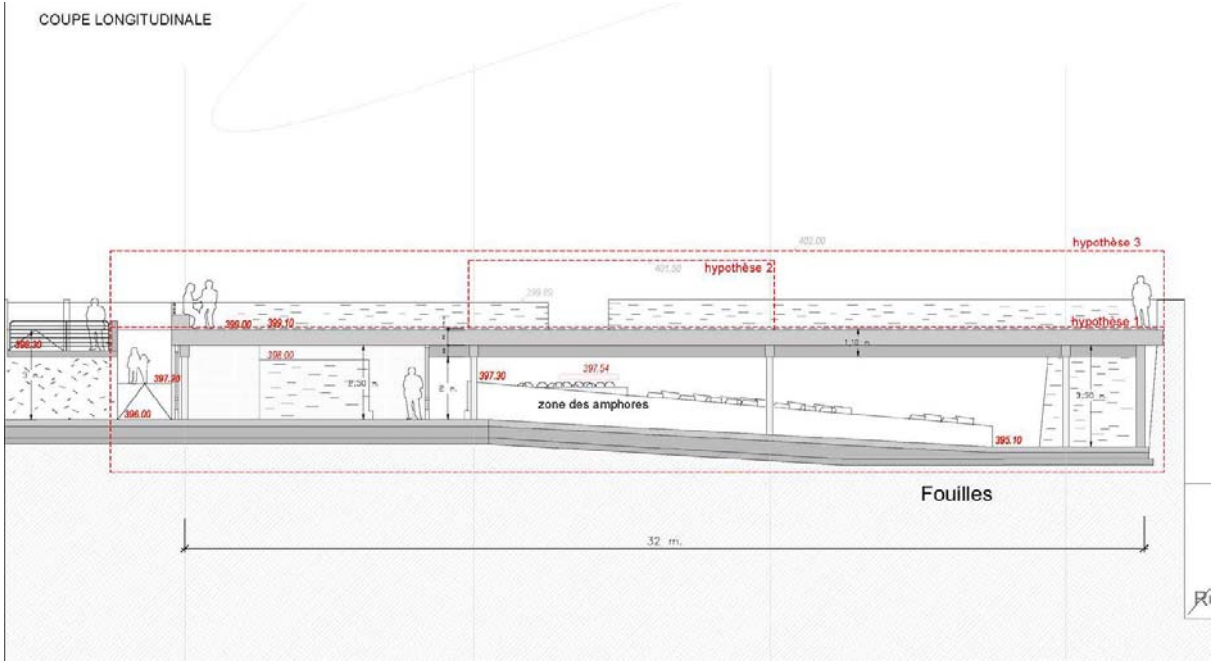
Collaboration avec le Service d'aménagement urbain et de la mobilité et le Service du génie civil de la Ville.

Prise en compte du projet d'aménagement de l'esplanade dans le nouveau périmètre de concours.

Proposition d'organisation d'un concours d'architecture en vue de l'attribution d'un mandat unique pour la mise en valeur du site archéologique et le développement d'un projet paysager pour l'aménagement de l'espace public.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Contraintes du site



CRÉDIT D'ÉTUDE

Estimation des coûts selon code CFC (validité avril 2015)

CFC	Intitulé		Montants
121	Protections d'ouvrages existants		212'963.-
500	Frais de concours		277'778.-
590	Honoraires mandataires		648'148.-
	Coût total du crédit d'étude (HT)		1'138'889.-
	+ TVA 8%	91'111.-	
	TOTAL DU CRÉDIT D'ÉTUDE DEMANDÉ (TTC)		1'230'000.-

- Le projet de valorisation des fouilles archéologiques est porté conjointement par le Canton et la Ville de Genève. Ce partenariat se traduira aussi par une participation financière.
- La répartition des frais, y compris ceux relatifs à la phase d'études objet de la présente délibération, se fera une fois le projet connu et chiffré.

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Planning intentionnel

Été 2016 :	Lancement d'un concours international.
Début 2018 :	Dépôt d'une demande de crédit de construction.
2019 :	Ouverture de chantier.
2021-2022 :	Mise en exploitation du site archéologique.

Premier débat

Le président. Personne ne demande la parole. Ne pressez pas le bouton, ça ne sert à rien…

M. Alain de Kalbermatten (DC). J'ai plutôt une question connexe à ce sujet, en lien avec le monument en mémoire du génocide arménien. Il a été déplacé, on le sait. Il devait normalement être dévolu à cette place. Sous l'effet des pressions de l'époque, on avait décidé de le mettre au Musée Ariana. Nous avons également eu des pressions à l'Ariana. Je crois qu'aujourd'hui le sujet est tout à fait d'actualité. Ce serait bien d'avoir une précision à ce sujet en particulier. Je profite donc que l'on parle du bastion Saint-Antoine, puisque les Réverbères en étaient quand même le sujet principal.

Le président. Vous aimeriez que M. Pagani vous réponde?

M. Alain de Kalbermatten. Oui, que M. Kanaan ou que M. Pagani puisse s'exprimer sur le sujet, car c'est un sujet d'actualité, je le répète. Nous avons vécu des pressions en Ville de Genève. Nous avons cédé. Nous ne l'avons pas refait, mais nous avons cédé concernant les Réverbères. On ne sait pas au juste ce qu'il en est du reportage ou de l'exposition photo, on l'appellera comme on veut…

Le président. Bien, Monsieur, on a compris…

M. Alain de Kalbermatten. J'aimerais bien que la Ville de Genève prenne cette fois position et qu'elle affirme sa volonté de rendre justice dans ce bas monde.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais d'abord dire quelques mots sur ce bastion Saint-Antoine. Nous avons fait une découverte exceptionnelle. Les services d'archéologie de l'Etat de Genève ont travaillé pendant deux ans, je crois, pour mettre au jour une église funéraire qui était dans les murs, enfin qui fait partie de l'histoire de notre région. Ce sont des découvertes extraordinaires qu'il s'agit aujourd'hui de mettre en valeur et c'est ce sur quoi vous allez voter.

Vous voterez pour permettre d'organiser un concours. S'ensuivront un crédit d'étude puis un crédit de réalisation. Je vous remercie d'avoir fait droit à ce

splendide projet. On est même à un niveau en dessus de ce qui se trouve sous la cathédrale Saint-Pierre, puisqu'on a vraiment dans ce lieu une période allant des Romains au Moyen Age. On a des couches archéologiques extrêmement intéressantes pour notre histoire. Ce projet nous permettra de ne pas répéter, si on peut, les stupidités qui ont été faites par le passé. Et nous ne désespérons pas de pousser l'Etat de Genève à participer financièrement à cette aventure de mise en valeur de ce bastion Saint-Antoine et de cette chapelle sur le mottet de Saint-Laurent.

En ce qui concerne les Réverbères de la mémoire, effectivement, Monsieur de Kalbermatten, vous avez bien identifié le fait que nous étions sur le bastion de Saint-Antoine. Pour toute une série de raisons, cela n'a pas pu être fait, on ne va pas revenir sur les affaires. Nous avons décidé de déplacer ces Réverbères de la mémoire. Je le dis en passant, ils ont été exposés à la Biennale de Venise l'été passé. Ils sont réalisés, ce sont de très beaux objets, très poétiques. C'est vraiment une manière de se souvenir des atrocités qui ont été commises dans le monde entier.

Nous avons décidé de mettre ces Réverbères dans le parc de l'Ariana. Il y a de nouveau eu des histoires… Tout le monde est intervenu, ça figure d'ailleurs dans les journaux. Pour celles et ceux qui s'intéressent à cette saga, un article est paru dans la *Tribune de Genève* je crois. Toujours est-il que nous sommes aujourd'hui sur le parc Trembley. Tout est au feu vert, Monsieur de Kalbermatten, en tout cas de notre côté, puisque, comme vous avez pu également le lire dans votre quotidien favori, les demandes d'autorisation ont été signées par la Ville de Genève et déposées par l'association qui finance l'entièreté de ce projet. Nous attendons une décision du conseiller d'Etat responsable des autorisations de construire, voire du Conseil d'Etat. Je vous remercie de votre attention.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (69 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 230 000 francs destiné à l'étude de la valorisation et de la conservation des fouilles archéologiques du bastion Saint-Antoine, situé rue Charles-Galland, sur la parcelle N° 4277, feuille N° 12 du cadastre de la commune de Genève, secteur Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 230 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 1 annuité.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

9. Rapports de majorité et de minorité de la commission du logement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 28 avril 2010 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Roger Michel, Christian Lopez Quirland, Mmes Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado et Annina Pfund: «Des logements modulaires dans des structures pavillonnaires pour les personnes en formation» (PA-106 A/B)[1].

A. Rapport de majorité de M. Alberto Velasco.

Ce projet d'arrêté a été renvoyé à la commission du logement lors de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2011. La commission, sous la présidence de M. Daniel Sormanni, a étudié la présente proposition lors des séances des 14 et 28 janvier, 4 février, 4, 11 et 25 mars et 25 avril 2013.

Le rapporteur remercie M. Daniel Zaugg pour la tenue des procès-verbaux.

Rappel du projet d'arrêté

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à l'acquisition des conteneurs de logements modulaires actuellement à disposition.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 10 000 francs destiné à une étude de faisabilité sur la possibilité d'empiler les conteneurs, la mise aux normes AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie), les besoins en isolation, etc.

Art. 3. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'au maximum 90 000 francs pour la mise aux normes des conteneurs et le raccordement aux canalisations et électricité.

[1] «Mémorial 169e année»: Développé, 2562.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue aux articles 1 à 3 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

Art. 5. – Le Conseil administratif dispose au plus vite d'un terrain pour ces premiers logements modulaires et établit une liste des friches pouvant recevoir ce genre de structures.

Art. 6. – Le Conseil administratif travaille en collaboration avec les organismes (coopérative et fondation) qui s'occupent déjà du logement pour personnes en formation.

Introduction

Les auteurs du projet d'arrêté qui nous est soumis justifient leur initiative en considérant la situation catastrophique que subit notre ville en matière de logement d'étudiant. A ce titre ils relèvent les éléments suivants:

– au début du mois de septembre, à chaque reprise des cours, il manque plus de 1000 chambres en moyenne;
– la Ciguë (coopérative de logement pour personnes en formation) va perdre près de 100 chambres cet été et plus de 50 l'hiver prochain;
– la pénurie de ces logements restreint considérablement l'ouverture pour nos étudiants des universités étrangères dans le cadre du programme d'échange Erasmus;
– certaines villes ont entrepris de construire des cités estudiantines par le montage de logements modulaires, des conteneurs d'environ 6 m sur 2,5 m, disposant de tout le confort nécessaire: cabinet de toilette, douche, petit laboratoire de cuisine, etc., et facilement aménageables;
– ces modules ont juste besoin d'un terrain avec les canalisations d'eau et l'électricité. Ils peuvent même être conformes aux normes Minergie, et disposer de panneaux solaires sur les toits. Ils peuvent donc être placés sur n'importe quel terrain aménagé, pour une durée déterminée. Ce qui pourrait être le cas, par exemple, sur le pourtour du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), notamment aux Eaux-Vives, ou du PAV (projet de développement Praille-Acacias-Vernets), ou toute autre friche appartenant à la Ville de Genève en attendant une construction effective. Ces modules seraient alors déplacés sur une autre parcelle.

Par ailleurs, il semble que nous pouvons disposer à Genève – en guise d'essai – de logements modulaires composés d'une trentaine de conteneurs déjà prêts et aménagés: 20 chambres, un sanitaire WC, un sanitaire douche, une buanderie et un espace commun, pour une surface de 450 m^2 au sol. Le tout peut être posé et

raccordé en un mois. Ces conteneurs qui, de l'avis des initiants, devraient être mis aux normes incendie seraient attribués à une coopérative, comme la Ciguë, ou à une fondation pour la gestion locative.

Enfin, ils indiquent que l'expérience sur une année de l'utilisation de ces logements modulaires pour personnes en formation permettrait au Conseil administratif d'établir un rapport de faisabilité, d'inventorier les friches disponibles appartenant à la Ville de Genève et, si l'essai s'avère probant, de proposer d'autres concepts modulaires allant dans ce sens.

A cette fin, les auteurs proposent au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de:

– 100 000 francs destiné à l'acquisition des conteneurs de logements modulaires actuellement à disposition;
– 10 000 francs destiné à une étude de faisabilité sur la possibilité d'empiler les conteneurs, la mise aux normes AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie), les besoins en isolation, etc.;
– d'au maximum 90 000 francs pour la mise aux normes des conteneurs et le raccordement aux canalisations et électricité.

Et invitent le Conseil administratif à:

– disposer au plus vite d'un terrain pour ces premiers logements modulaires;
– établir une liste des friches pouvant recevoir ce genre de structures;
– travailler en collaboration avec les organismes (coopérative et fondation) qui s'occupent déjà du logement pour personnes en formation.

Auditions

Audition de M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio, motionnaire

Historique

En préambule, M^me^ Valiquer Grecuccio aimerait tout d'abord apporter quelques éléments d'explication en ce qui concerne l'histoire du logement modulaire afin de démontrer le vif intérêt qu'il a suscité depuis son apparition.

Il faut savoir que, pendant longtemps, la notion de solidité s'est présentée comme la base des projets architecturaux et cela jusqu'au début du XX^e^ siècle. Un autre regard sur la construction a néanmoins commencé à voir le jour au XVIII^e^ siècle grâce à un essai du théoricien français Marc-Antoine Laugier proposant un retour aux normes originelles de construction grâce au mythe de la cabane. Ce mythe répondait alors au besoin fondamental de se loger puisqu'il définissait la maison comme étant avant tout un lieu d'abri et de refuge. Cette réflexion très

en avance sur son temps commence à prendre une forme concrète au début du XX^{e} siècle avec le développement de l'industrie qui provoque un mouvement de migration de la campagne vers les villes et favorise une augmentation de la population. A partir de ce moment-là, la façon d'aborder la construction s'est orientée sur le principe du mouvement puisque les personnes ont commencé à voyager par plaisir ou en raison de certaines circonstances dramatiques.

Invention de nouveau dispositif

Alors que le nomadisme touristique a rapidement engendré le modèle de la caravane, celui lié au besoin a amené les architectes européens à inventer de nouveaux dispositifs de logements tout au long du dernier siècle. On peut noter que dans les années 1930, l'urbaniste américain Richard Buckminster Fuller a inventé sous le nom de *dymaxion house* un prototype de maison produit en série et transportable. La fabrication des pièces en série permettait alors une production plus rapide et à moindre coût annonçant les prémisses de la construction de logements modulaires. Dans le même temps, l'allemand Walter Gropius se penche, pour sa part sur les processus de préfabrication d'unités de logement dans le but d'améliorer la rapidité de l'offre sur le marché. Ainsi, l'architecte berlinois propose une construction des différentes pièces du logement dans des lieux divers avant qu'elles ne se rejoignent par camion pour leur assemblage sur l'emplacement voulu.

Abris d'urgence

Ces réflexions vont aussi guider d'autres concepteurs de bâtiments comme le français Jean Prouvé qui va développer des abris d'urgence de 4 mètres sur 4 avec une ossature extérieure formée de tôles plissées pour répondre aux besoins des destructions de la guerre. La structure et l'enveloppe de façade se réalisant en panneaux de bois, le but du projet est avant tout de permettre une construction rapide pour faciliter l'accès au logement lors de situations d'urgence. Ces logements d'urgence extensibles destinés aux victimes de la guerre rejoignent l'idée de mobilité puisqu'ils peuvent être fixés à un châssis sur roues que l'on peut tracter jusqu'à l'emplacement définitif. Il faut savoir que Jean Prouvé a également collaboré avec l'abbé Pierre afin de répondre au problème du logement des sans abri en élaborant «la Maison des jours meilleurs», logement préfabriqué et transportable disposant d'un espace de 57 mètres carrés. On retrouve ce même genre d'expériences en Finlande au début des années 1940 avec des prototypes de maison individuelle d'une seule pièce dont la toiture a l'avantage de se recourber pour former un des murs latéraux.

Structures de qualité avec le minimum de matériel à disposition

Ce que l'on peut remarquer c'est que l'on retrouve dans la plupart des exemples une volonté de produire de manière industrielle des logements transportables pour les tranches de la population les plus en difficulté. On se trouve donc face une véritable réflexion culturelle ayant pour but de répondre à l'urgence en créant des structures de qualité avec le minimum de matériel à disposition.

Il faut savoir qu'aujourd'hui ces références en matière de logement modulaire ont permis à beaucoup d'architectes d'approfondir la question et on a pu visiter à Genève l'exposition du japonais Shigeru Ban qui a travaillé avec des tubes en carton pour former des habitats simples destinés aux sinistrés des tremblements de terre, en gardant l'idée de produire des espaces minimaux pour répondre à la nécessité primaire de se protéger. Les mêmes réflexions se produisent dans des domaines différents et on peut, par exemple, citer le travail de l'architecte français Patrick Bouchin qui a élaboré de grands chapiteaux mobiles pour des manifestations culturelles. Son Centre Pompidou mobile a été formé avec des matériaux légers facilement montables tout en gardant une certaine solidité s'adaptant par la même occasion à tout type de sol. M. Bouchin œuvre de la même façon pour le logement social car il est en train de développer des habitations modulables individuelles afin de répondre aux besoins de personnes ayant un revenu extrêmement bas.

Exemple de la Ville de Zurich et Amsterdam

Si l'on se penche sur la ville de Zurich, on constate le même genre de réflexion puisqu'en 2010 plus de 130 containers ont été édifiés par l'assurance générale Swiss Life et mis à disposition à la municipalité en attendant leur valorisation ce qui a permis à cette dernière d'y installer des ateliers culturels destinés à la population. Le module est donc extrêmement adaptable puisqu'il peut donner lieu à toutes sortes d'utilisation.

Pour en revenir à la proposition de logements pour étudiants on peut enfin prendre l'exemple de la mairie d'Amsterdam qui a décidé d'édifier en périphérie des habitations de 2,5 m sur 12 disposants d'une cuisine, d'une salle de bain et d'une chambre à coucher pour la modique somme de 250 euros par mois. Cette expérimentation a été élaborée à large échelle puisque ces habitations hautes de cinq étages constituent aujourd'hui tout un quartier.

Contexte genevois

M[me] Valiquer Grecuccio estime que le projet d'arrêté PA-106 s'inscrit entièrement dans l'actualité genevoise puisque chaque année plus de mille étudiants sont à la recherche d'un logement. Cette initiative ayant été déposée en 2011, il faut savoir qu'entre-temps l'Etat a formalisé son intervention par le biais de la FPLC

(Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif) dont la mission est de développer le parc de logements d'utilité publique dans le canton de Genève. Pour y parvenir, la FPLC acquiert des terrains et fait de la remise en droit de superficie afin de développer du logement attribué notamment aux personnes se trouvant en formation professionnelle ou à l'Université. Il faut savoir également que la Ciguë, qui est l'une des coopératives très actives en la matière, a développé plusieurs projets en lien avec la FPLC consistant à instaurer des logements modulaires sur certaines parcelles potentielles.

L'intérêt de l'habitat modulaire pour une ville qui connaît une pénurie de logements comme Genève est que l'on peut déplacer les constructions dans d'autres terrains en fonction de la conjoncture. Les pièces étant facilement démontables, les situations ne sont pas forcément pérennisées et il est possible de les assembler dans des lieux en attente de projets. Le périmètre du PAV, secteur en mutation pour ces 50 prochaines années, peut alors très bien convenir à ce genre de situation avant de pouvoir répondre aux problématiques de l'urgence.

Ayant été rédigée en 2010, le projet d'arrêté PA-106 peut avoir quelque retard sur certains chiffres qu'il avance mais cela ne devrait pas poser problème et la commission a toujours la possibilité de prendre contact avec certaines entreprises pour connaître le coût de ce genre de construction. Dans tous les cas, Mme Valiquer Grecuccio estime qu'il y a un réel intérêt pour la Ville à investir de l'énergie dans ce genre de projet car les logements modulaires peuvent répondre à différents types de demande que ce soit pour des personnes en formation ou des sans abri.

A la suite de quoi, le président remercie Mme Valiquer Grecuccio pour son exposé exhaustif et aimerait savoir si le projet d'arrêté PA-106 se penche plutôt sur des maisons modulables ou sur des containers. Mme Valiquer Grecuccio lui répond que sa présentation des maisons individuelles illustrait avant tout l'idée de logement préfabriqué et facilement transportable et qu'il appartiendra au Conseil administratif de faire une étude de faisabilité pour voir quelle configuration conviendra le mieux.

Question des commissaires et réponses

Q.: Qu'est-ce que le projet d'arrêté a prévu en termes de qualité architecturale sachant que ce point a provoqué quelques réserves de la part de certains partis en séance plénière, de même sur les montants prévus dans l'arrêté qui semblent trop bas?

R.: Mme Valiquer Grecuccio explique que la qualité des espaces n'a jamais été oubliée et les exemples qu'elle a pu citer tout au long de sa présentation le prouvent. Le projet a pour volonté de maintenir une certaine dignité en permettant aux personnes de se laver et de pouvoir cuisiner. Une attention toute parti-

culière est apportée aux trois espaces de vie essentiels que sont les sanitaires, la cuisine et l'espace de repos. Le fait que les modules proposés offrent un toit dans des proportions simples n'empêche pas que les conditions de vie y soient tout à fait acceptables. En ce qui concerne les chiffres, elle reconnaît qu'ils doivent être revus à la hausse car en deux ans la réalité immobilière a passablement évolué. Malgré tout, certains prototypes élaborés en France sont arrivés à des prix inférieurs que celui du projet de Carrefour-Rue.

Q.: En considérant la possibilité que la Ville veuille utiliser ses parcelles pour créer des logements qui ne soient pas forcément modulables, mais bien pérennes, il faudrait donc voir dans quelle mesure les habitats proposés par le projet d'arrêté peuvent présenter un intérêt financier.

R.: M[me] Valiquer Grecuccio remarque que les projets d'habitation en béton semblent encore plus durs à mettre en œuvre, preuve en est l'extension de la Cité universitaire qui n'a toujours pas été concrétisée malgré toute la bonne volonté des acteurs de cette entreprise. Le logement modulaire a pour avantage de pouvoir se monter en masse et rapidement, ce qui a généralement pour conséquence de diminuer les coûts de production. Il serait d'ailleurs intéressant que la Ville puisse travailler en collaboration avec le Canton ou avec d'autres communes pour permettre une production en série qui reviendrait au final moins cher. Concernant les terrains ensuite, il ne faut pas oublier que la Ville de Genève dispose de quelques périmètres en attente de plan de localisation de quartier. Le secteur du PAV offre lui aussi quelques possibilités d'aménagement pour la Ville qui est membre du groupe de suivi du projet avec les communes de Lancy et Carouge. Cela demanderait une action concertée mais il est tout à fait possible que ce lieu accueille des logements modulables pendant un temps.

Q.: Est-il possible légalement d'installer des containers dans des zones qui ne sont pas destinées à la construction? Le coût de tels aménagements est-il rentable compte tenu des déplacements qu'ils engendreraient? Dans le cas contraire la Ville ne pourrait-elle pas financer des fondations qui construisent des habitats pérennes en béton? L'installation de containers amovibles est-elle considérée comme de la construction étant donné qu'il ne s'agit pas d'immobilier à proprement parler?

R.: M[me] Valiquer Grecuccio relève que, dans le cas du PAV, la conformité à la zone ne poserait pas de problème car il est amené par le projet de loi à se développer. L'aménagement de tels logements dans des secteurs industriels destinés à la construction ou en mutation est donc possible. La conformité à la zone fonctionnerait également sur des espaces en développement nécessitant des plans localisés de quartier.

S'agissant du coût, M[me] Valiquer Grecuccio lui répond par l'affirmative étant donné que la valeur qui prime est celle du logement. D'autre part, l'intérêt de l'exemple de l'abbé Pierre montre qu'il est représentatif de la capacité à produire

rapidement et de manière économique. Il y a donc une adéquation entre le prix de la production et les gens qui sont concernés par la location.

Q.: Est-ce que les frais de déplacement pourraient faire exploser les coûts?

R.: M[me] Valiquer Grecuccio explique que ce genre de frais est d'habitude compris dans l'estimation globale du coût des logements modulables sachant qu'on ne peut pas produire avec un coût faramineux pour ensuite le faire supporter aux locataires. En outre, il faut se rappeler que l'idée du projet est d'avoir un prototype permettant de savoir quel type de population peut être concerné par de tels logements sachant que la problématique de l'urgence va prendre de l'ampleur ces prochaines années. Le nomadisme de besoin ne va pas aller en diminuant et les logements modulaires peuvent apparaître comme une solution adéquate face à cette problématique.

Q.: Qu'elles sont les possibilités qui permettraient d'éviter de créer des logements de deuxième classe confirmant par là que la crise est trop grande pour proposer des appartements convenables?

R.: M[me] Valiquer Grecuccio rétorque que le projet tel qu'il est libellé concerne exclusivement les personnes qui se trouvent en formation et il n'y a donc pas de risque que leur séjour dans ces habitations modulaires soit définitif. Elle tient également à rappeler la réflexion sur la qualité qui s'est élaborée tout au long de ces dernières années et que les architectes qui ont pu participer à de telles entreprises n'ont pas créé de sous-logements, bien au contraire. Le logement modulaire répond parfaitement au standard de personnes qui n'ont pas les moyens financiers pour habiter dans de grands appartements.

Q.: Quel est le nombre de personnes en formation qui pourraient être intéressées par de telles installations?

R.: M[me] Valiquer Grecuccio explique que le besoin en logements concerne 1000 personnes par an. Ce chiffre qui est resté constant pendant de nombreuses années a tendance aujourd'hui à augmenter avec l'arrivée de nombreux étudiants en HES suite aux offres du Canton.

A la suite des nombreuses questions et réponses apportées, des commissaires soulignent qu'il faut se rappeler qu'un projet de loi du Grand Conseil avait affirmé, à une certaine époque, qu'il fallait environ 3000 logements par année pour stabiliser la crise à 2% alors que l'on constate aujourd'hui qu'il sera difficile d'aller au-delà de 1800 nouveaux appartements par an. En outre, la construction d'un immeuble prend d'environ 14 ans avant d'arriver à terme, et face à la crise que connaît Genève il faut trouver des solutions alternatives. La mise en place de logements modulaires en est une et pour bien comprendre la qualité de vie que ces derniers peuvent offrir il suffit de regarder les remarquables cycles d'orientation que le DIP a fait construire en modules. N'est-il pas préférable cette

solution provisoire que de voir 14 personnes qui vivent dans un 4 pièces? Par ailleurs, ils indiquent que le Grand Conseil a accepté le 27 janvier 2012 la motion M-1954 qui «invite le Conseil d'Etat à présenter au Grand Conseil un programme de nouveaux logements étudiants de type container réalisables à court terme et à bon marché, un inventaire des terrains en main publique et un plan de financement après concertation avec les collectivités potentiellement intéressées». Cette motion ayant été votée à l'unanimité.

Tout en remerciant Mme Valiquer Grecuccio, le président prend acte de la décision de la commission quant à l'audition de:

– M. le conseiller d'Etat François Longchamp;
– Mmes les conseillères administratives Sandrine Salerno et Esther Alder.

Audition de Mme Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de Mme Fanny Krug, conseillère de direction.

En préambule Mme Alder fait la présentation de Mme Fanny Krug qui est la cheffe de projet du thème: «Urgence sociale: Logements relais et aide d'urgence loyers».

Ensuite elle indique que, si le logement modulaire a été mis en avant durant la campagne de sa campagne, c'est qu'après avoir travaillé pendant des années avec des personnes sans abri, elle a pu prendre conscience de l'ampleur du manque de logement à Genève.

Elément de réponse

Alors qu'il est urgent de proposer rapidement des solutions réalisables et peu coûteuses, le logement modulaire est apparu comme un élément de réponse possible dans le cadre du logement relais. Dans le cadre du projet, elle a pu visiter les différentes structures modulaires de villes européennes comme Amsterdam ou Londres. Ces villes ont une politique offensive pour répondre aux besoins du logement et les habitations modulaires offrent une possibilité à un prix intéressant pour des étudiants qui ont l'intention d'y séjourner de manière transitoire. Un tournus est donc envisageable étant donné qu'une fois leurs études terminées, ces jeunes locataires iront chercher un logement plus pérenne.

Possibilités d'établir ce type d'habitat

Mme Alder pense qu'il existe aujourd'hui des possibilités d'établir ce type d'habitat en Ville de Genève et pour constater la façon dont se présentent ces

structures, elle fait circuler des photos des sites de Keetwonen et Zuiderzeeweg à Amsterdam, ainsi que des réalisations modulaires mobiles à Zurich (Cité des réfugiés et Brothhuse village pour sans-abris). Elle indique que, pour le département de la cohésion sociale et de la solidarité, le logement des étudiants n'est pas la priorité principale et il serait intéressant de s'adresser également à des personnes se trouvant en grande difficulté sociale.

Dans le cadre du comité de pilotage «Urgence sociale: logements relais et aide d'urgence loyers», qui réunit le département de la cohésion sociale et de la solidarité, celui des finances et du logement et celui des constructions et de l'aménagement, un mandat va être confié à un architecte pour réaliser une étude exploratoire en vue de la réalisation de 20 à 30 modules. Cette étude permettra d'identifier les terrains disponibles pour l'installation de ces modules et de chiffrer les coûts. L'appel d'offre public sera publié le 29 janvier 2013 et ce projet pilote concernera une trentaine de logements.

A la suite de quoi le président ouvre le tour des questions et réponses

Question des commissaires et réponses

Q.: Si la collectivité publique venait à disposer de l'espace nécessaire, ne serait-il peut-être pas plus judicieux de l'exploiter pour créer de véritables logements sociaux? La commission peut-elle recevoir une liste de terrains prêts à recevoir de tels conteneurs?

R.: M[me] Alder explique que l'idée du projet n'est pas de créer des bidonvilles pour étudiants et les photos dont dispose la commission démontrent bien que les différentes expériences européennes sont concluantes tant sur le plan des coûts que celui de la qualité et de l'esthétique. Facilement déplaçables et transportables, les modules peuvent aussi être empilés sur des parcelles de petite taille. Par ailleurs, il est clair qu'à partir du moment où les installations ne sont plus entretenues, les bâtiments se dégradent, mais cela n'est pas une spécificité des logements modulaires. En outre, la Ville de Genève bénéficie à travers sa politique de construction et de logement d'une mixité sociale et ces logements relais sont une solution pour des personnes se trouvant dans une situation de précarité momentanée, par conséquent la municipalité peut donc très bien élargir son offre dans l'attribution de ces habitations.

Concernant les terrains, l'étude exploratoire doit lister et évaluer les surfaces disponibles en ville de Genève et dans la couronne suburbaine. Si ces surfaces ne sont pas utilisées pour du logement pérenne, les constructions modulaires peuvent être installées sur des parcelles qui ne sont pas constructibles dans l'immédiat. Ce sont en général des terrains qui ont pu être acquis pour des projets futurs et qui se trouvent encore dans les tiroirs. Ainsi, au lieu d'attendre, il paraît judicieux d'uti-

liser les dispositifs modulaires pour offrir des solutions à des personnes victimes de la crise du logement. En effet, un nombre important de personnes se trouvent sans logements et elle trouve légitime qu'elles puissent bénéficier d'un toit, fût-il provisoire. Aujourd'hui, le marché est tellement bloqué qu'il faut trouver des solutions qui produisent des effets immédiats. Le logement modulaire a plusieurs avantages car il ne coûte pas trop cher et est déplaçable. Ce type de projet peut même être un investissement rentable pour la Ville si les loyers permettent de rembourser les investissements.

R.: M[me] Krug ajoute qu'il faut élargir l'offre à des personnes connaissant une situation sociale difficile. D'autres catégories de jeunes, outre les étudiants, qui se trouvent dans une situation professionnelle instable ou qui ont une formation non universitaire peuvent avoir besoin d'un tremplin – logement relais de transition – un accompagnement social qui leur permette, à terme, d'obtenir un logement pérenne. Ce type d'habitat rejoint par ailleurs la démarche dite d'un «urbanisme d'opportunité». Etant donné que Genève connaît plusieurs grands projets, des parcelles vont se libérer et il s'agit d'installer provisoirement des modules de qualité dans ces interstices spatiaux et temporels, en attendant que des projets pérennes se concrétisent. C'est la volonté de créer des structures de bonne qualité, adaptées aux normes et offrant une image positive, qui a amené la Ville à effectuer un appel d'offre publique afin de trouver des solutions qui s'intègrent bien dans le paysage et qui soient solides et durables. Le plus intéressant serait de disposer de modules pouvant s'adapter à différents sites suivant les opportunités que peut offrir le territoire genevois. En plus d'être esthétiques, les modules offrent un avantage quant au coût.

Remarque du commissaire qui souligne le fait qu'il n'est pas non plus insensible à la précarité qui existe en Ville de Genève. Néanmoins, il apparaît certain qu'un terrain qui n'est pas dévolu à la construction ne sera pas attribué pour des conteneurs, le DCTI ne l'acceptera pas. Exceptionnellement, on a pu mettre en place des écoles provisoires et encore cette proposition a été refusée pour le parc Bertrand. De ce fait, si un terrain est viable pour la construction, la municipalité aurait beaucoup plus intérêt à y installer des installations pérennes. Certes, la durée des projets prend passablement de temps jusqu'à leur réalisation mais si on installe des personnes dans des structures modulaires situées sur des terrains dévolus à la construction, il est clair qu'on ne pourra pas les renvoyer pour créer de véritables immeubles. Pour illustrer ce fait, il suffit de se pencher sur le cas du foyer de requérants qui se trouve à la gare des Eaux-Vives et que la municipalité ne sait pas où reloger. Même si l'intention est louable, la configuration du tissu genevois ne permet pas l'installation de logements modulaires. Contrairement à des villes comme Amsterdam ou Londres, Genève ne dispose pas d'énormes friches industrielles non exploitées. Le territoire est extrêmement exigu et il serait beaucoup plus judicieux d'utiliser les espaces qui se libèrent pour créer du logement pérenne.

R.: M^me^ Alder pense que l'opinion du commissaire est décalée par rapport à la réalité d'aujourd'hui. La Ville de Genève veillera à éviter tous les risques et elle installera, le cas échéant, de petits modules qui s'intégreront bien dans l'environnement. Par ailleurs, elle indique qu'elle n'a pas connaissance des parcelles précises où des modules pourraient être installés, raison pour laquelle l'une des missions du mandataire sera d'établir une cartographie des espaces où il serait possible de réaliser du logement modulaire.

Q.: Les chiffres indiqués dans le projet d'arrêté PA-106 ont-ils une faisabilité? Qu'elle pertinence il y a à ce que la Ville de Genève devienne propriétaire des modules et les gère par la suite ou s'il ne vaudrait pas mieux faire appel à des coopératives d'étudiants? Est-ce que d'autres communes du Canton ont été contactées dans ce genre de projet afin de voir si elles disposent de terrains disponibles puisque que les logements modulaires ont fonction à déménager?

R.: M^me^ Alder confirme que les chiffres avancés paraissent sous-estimés et qu'il faudra y inclure les montants liés aux raccordements d'eau et d'électricité. En complément, M^me^ Krug précise que le prix des différents exemples européens tourne autour de 50 000 francs par module. Il faudrait ajouter environ 7000 francs pour le déménagement sur un autre site. Dans tous les cas, l'architecte mandaté effectuera les calculs nécessaires. Sur la gestion, M^me^ Alder estime qu'il n'est pas nécessaire que la Ville en assure la gestion. Elle pourrait participer au financement de la structure et déléguer ensuite la gestion à une fondation de type coopératif comme la Ciguë, par exemple.

Au sujet des communes, M^me^ Krug répond qu'il est prévu que le mandataire prenne contact avec elles et les différents partenaires, car il est préférable que les surfaces ne se réduisent pas au territoire de la Ville de Genève. Le mandataire essayera également de voir ce qu'il est possible de faire au niveau de la couronne suburbaine tout en gardant certains critères importants comme l'accessibilité aux transports publics par exemple.

Remarques d'une commissaire qui fait part de sa perplexité concernant le concept de logements communautaires provisoires, car suite aux explications des auditionnés, on a pu retenir que le projet semble beaucoup participer de son caractère immédiat puisqu'il est question de répondre de façon rapide au manque de logements en Ville de Genève. Néanmoins, il manque plusieurs éléments importants comme la disponibilité des terrains et le coût du projet à long terme. D'autre part, on ne sait pas ce que l'aménagement d'habitations modulaires peut avoir comme impact sur une population déjà en grande précarité et qui se verrait confiner dans des boîtes. Elle insiste pour que ces questions soient abordées afin de savoir si le modulaire est essentiel ou s'il ne vaudrait pas mieux utiliser les surfaces disponibles pour créer du logement pérenne.

R.: M[me] Alder répond que le fait de ne pas loger une partie de la population cela a un coût social, car un étudiant qui n'a pas d'appartement et qui se voit obligé d'arrêter ses études représente une perte pour la société. Bien sûr que, dans un monde idéal où l'on construit suffisamment rapidement à Genève, il serait plus intéressant de créer du logement pérenne. Malheureusement, la réalité montre qu'aujourd'hui il faut rapidement trouver des solutions plus efficaces pour les demandeurs. Il y a urgence et les possibilités qu'offre le logement modulaire ne sont pas à négliger. D'autre part, il ne faut pas croire que ce type d'habitation n'offre pas un confort adéquat. A cet effet, elle a pu se rendre compte que les étudiants d'Amsterdam qui vivaient dans du logement modulaire étaient contents de leur situation car elle offrait une vie collective et sociale qui leur correspondait.

Q.: Est-ce que des partenariats seraient possibles entre la Ville et le Canton afin d'installer des logements modulaires dans la couronne urbaine?

R.: M[me] Alder répond que l'étude va montrer la faisabilité du projet, car on pourrait très bien utiliser certains parkings de plain-pied pour construire du modulaire sur la toiture, la question demeure ouverte. Il ne faudrait pas non plus penser que les habitats modulaires vont dégrader le paysage car il est possible de végétaliser les façades ou encore ajouter des balcons. Les installations peuvent être déclinées de différentes manières.

Q.: Est-ce que le Conseil administratif envisage de présenter par la suite une proposition qui prendrait en compte le travail de M[me] Krug? Quel est le budget relatif à cette étude et si ce chiffre servira en grande partie à identifier les parcelles de terrains disponibles? Est-ce que des contacts ont été entrepris avec l'association Carrefour-Rue qui a déjà mis sur pied une installation de type modulaire?

R.: M[me] Alder explique que le magistrat chargé de l'installation des modules sera M. Pagani et, profitant de son passage à la commission des finances, elle a présenté les études qui avaient été menées au sujet des logements modulaires par ses services. Nonobstant, si le Conseil municipal accepte la proposition d'arrêté, la prise en charge des travaux appartiendra majoritairement au département de M. Pagani.

Au sujet de l'étude, elle indique que le financement de l'étude exploratoire s'élève à 80 000 francs. Par ailleurs, elle soulève que ce chiffre concerne la faisabilité du projet. L'architecte qui sera choisi va devoir trouver les espaces mais également choisir les structures d'aménagement les plus adaptées. En dehors de ces questions techniques, le mandataire aura également la tâche d'évaluer le coût des opérations.

Quant à la question de Carrefour-Rue, elle confirme qu'il serait intéressant de connaître leur démarche car le manque de logement est tel qu'il faut pouvoir étudier toutes les solutions potentiellement envisageables.

Q.: Considérant que les étudiants pourront bénéficier de logements modulaires le plus rapidement possible vu l'urgence de la situation, une commissaire aimerait savoir combien de temps il pourrait y avoir entre le début de l'étude de faisabilité et l'arrivée du premier étudiant.

R.: M[me] Alder remercie le commissaire de ses considérants car elle déplore également la lenteur des processus. En effet, il est regrettable de constater que les projets sont souvent ralentis par les procédures alors qu'il est important de répondre rapidement à un besoin vital de logement. Elle ajoute que la durée du projet entre la demande d'un crédit éventuel et la remise de l'installation est estimée à environ un an.

Remarque d'un commissaire qui estime important de pouvoir disposer d'un ordre de grandeur concernant le nombre de terrains disponibles en Ville de Genève. En effet, il faudrait avoir des points de chute déjà établis pour prévoir le déménagement d'installations modulaires. Le coût de ce genre d'opérations est également un élément à connaître étant donné que le but est de ne pas faire peser aux locataires le prix des nouvelles installations et de leur déménagement.

R.: M[me] Alder indique que les investissements s'élèvent au départ entre 30 000 et 50 000 francs, et qu'un déménagement reviendrait à environ 7000 francs par module, sachant que l'on peut les déplacer en tout cas deux fois. Elle remarque que l'avantage de ce type de module réside dans le fait qu'il est constitué d'acier et qu'il est donc résistant. En outre, il est envisagé d'amortir ces installations sur 10 ans, étant donné que les locataires s'engageraient à payer un loyer à moyen terme. Vu la durée de certaines constructions en Ville de Genève, il semble possible de trouver des terrains libres pour une certaine durée. En complément, M. Krug remarque que les bâtiments de la Cité des réfugiés à Zurich, qui comprennent un assemblage de 69 modules, seront amortis en 8 ans. Il est donc important de mettre en place, dès le départ, une planification évolutive afin de trouver des points de chute pour les modules. L'étude devra anticiper ce genre de problématique tout comme les coûts de construction.

Le commissaire remarque de nouveau que si les modules restaient six ans à un endroit et que l'on décidait de les déplacer par la suite, il conviendrait de viabiliser le nouveau terrain. Cela aurait un coût par conteneur qui, dans l'idée de maintenir un loyer stable, ne pourrait pas être mis à la charge des locataires. Nonobstant, M. Bennaim est surpris par le nombre peu élevé du nombre de déménagements possibles.

R.: M[me] Alder explique que, au bout d'un moment, la structure souffre des déplacements et c'est pourquoi la Ville d'Amsterdam a décidé de n'autoriser que deux déménagements, et M[me] Krug de préciser qu'il existe différentes qualités de matériaux et l'étude permettra d'établir lesquels sont les plus résistants et les plus durables.

Audition de M. Vince Fasciani, représentant de l'association Carrefour-Rue

En préambule, M. Fasciani indique que l'association Carrefour-Rue s'occupe de reloger des personnes se trouvant dans des conditions de précarité sociale. Reconnue d'utilité publique, elle essaie de répondre aux situations les plus urgentes grâce aux habitats dont elle dispose mais il est clair qu'elle ne peut pas traiter l'ensemble des demandes. Il faut savoir qu'environ 60 nouveaux cas se présentent chaque semaine dans l'espoir de trouver un logement et ce chiffre augmente peu à peu. Ainsi, l'association propose des logements relais pour faciliter la réinsertion sociale et c'est dans cette idée qu'a été mis en place un projet de logements modulaires.

Ces studios mobiles devront se placer dans des friches industrielles ou non et la préfabrication de leurs pièces permettra quelques déménagements au gré des terrains disponibles. Il faut savoir néanmoins qu'à l'heure actuelle le premier module n'a pas encore été posé car le Département de l'urbanisme subit quelques freins de la part du groupe de politique foncière malgré l'aval du chef de service et du magistrat.

A la suite de quoi le président ouvre le tour des questions et réponses en posant les questions suivantes:

Q.: Quelle est la zone dans laquelle se trouve le terrain ou les terrains disponibles? Si le projet a été déposé au Département de l'urbanisme et si un terrain a déjà été trouvé? Qui sont les membres du groupe de politique foncière du Canton de Genève? Quel est l'emplacement des différentes parcelles qui ont été présentées à l'association Carrefour-Rue?

R.: M. Fasciani lui répond que la zone importe peu dans la mesure où le projet s'étend sur une superficie de 2000 mètres, car Il s'agit d'un aménagement de 10 modules qui permettrait à l'association de perpétuer sa politique de logement accompagné consistant à garder les personnes jusqu'à ce qu'elles retrouvent une certaine stabilité sociale et économique. Il indique qu'il est néanmoins regrettable de constater que la situation s'est globalement dégradée dans le sens où une personne ne peut plus remonter la pente en quelques mois comme c'était le cas il y a une dizaine d'années. Les conditions de précarité ont malheureusement tendance à se pérenniser dans le contexte économique actuel.

Au sujet du département et du terrain, M. Fasciani explique que le département a proposé 9 terrains à l'association qui en a finalement choisi 4 après avoir visité l'ensemble. Cependant, depuis quelques temps, la situation n'a pas évolué en raison des réserves émises par le groupe de politique foncière. Suite à cette affirmation, M. Fasciani tient quand même à préciser qu'il ne connaît pas les raisons exactes de ce blocage qu'il espère momentané.

Au sujet des membres du groupe de politique foncière, il indique que leurs noms sont introuvables sur le web et ne figurent même pas dans le site officiel internet de l'Etat.

S'agissant de l'emplacement des parcelles, M. Fasciani se rappelle que la plupart de ces terrains se trouvaient sur la commune de Vernier et pour plus de précisions une liste sera envoyée à la commission s'il n'y a pas de clauses de confidentialité avec le Département de l'urbanisme. D'autre part, il peut être intéressant de connaître le détail des coûts des logements modulaires, car un studio mobile équipé d'une cuisine, d'une douche, du chauffage et de l'électricité représente un prix d'environ 13 800 francs. Il indique qu'il faut également compter 3900 francs dans l'ajout de meubles d'intérieur essentiels comme une table à manger, lits, literie par exemple, et qu'en outre, l'utilisation de l'énergie solaire demanderait une somme supplémentaire de 4600 francs, sachant que ce système ne couvre les besoins en électricité que 6 mois durant l'année. Enfin, il faut savoir que, si la Ville désire installer des habitats de type Minergie, les coûts augmenteront de 92%. Pour établir une comparaison, les studios dont dispose l'association Carrefour-Rue contiennent 6 cm de laine de verre alors que le standard Minergie demande des laines de verre de 20 cm par côté.

Question des commissaires et réponses

Q.: Quelles sont les mesures standards d'un logement modulaire?

R.: M. Fasciani explique qu'un studio modulaire dispose d'un espace de 14 mètres carrés habitables, et qu'l s'agit d'une surface tout à fait convenable et elle a pour avantage de demander un minimum de chauffage grâce à une bonne isolation. Néanmoins, s'il fallait se mettre aux normes Minergie, l'enveloppe de construction en largeur passerait de 2,46 mètres à 3 mètres.

Q.: Est-ce que ce projet d'installation de logements modulaires est celui de l'association Carrefour-Rue ou s'il émane de la magistrate M^me^ Alder? Certains terrains sélectionnés par l'association se trouvaient en ville de Genève. Les espaces non exploités en ville de Genève sont rarissimes. Est-ce que la municipalité n'aurait pas intérêt à construire directement des structures en dur pour pérenniser une offre de plus grande qualité en lieu et place d'installations modulaires?

R.: M. Fasciani indique qu'il ne connaît pas les projets de la magistrate passés, présents et futurs, mais que ce projet spécifique provient de M. Noël Constant en décembre 2011. Il faut savoir que l'association a trouvé seule les ressources financières pour la mise en place du projet et l'unique demande qui a été formulée à l'Etat consiste en un droit de superficie ou à une mise à disposition d'un terrain. Quant à la situation des terrains, M. Fasciani se rappelle qu'ils étaient

situés dans les communes de Vernier et de Bellevue, mais pas en ville de Genève. Quant à la rareté des espaces non exploités en ville, il émet quelques doutes sur cette affirmation qui doit être vérifiée, car il faut savoir que lorsque l'association Carrefour-Rue s'est rendue au Conseil d'Etat pour demander des surfaces, les premières réponses émises étaient provisoirement négatives. Il est donc possible qu'un examen approfondi révèle quelques espaces disponibles comme cela peut être le cas de certaines places cimentées. Pour le savoir, la Ville a tout intérêt à mener une enquête.

Quant à la question de la construction en dur, M. Fasciani relève que la construction d'un immeuble peut prendre une dizaine d'années avant son aboutissement et il pourrait s'avérer judicieux de placer des modules en attendant la fin des travaux. Il faut savoir qu'il est relativement aisé de déplacer ces habitats grâce aux structures préfabriquées qui les composent. Un tel déménagement prend généralement une semaine.

Q.: Quel est, d'après M. Fasciani, le public visé par le projet d'arrêté et si les coûts avancés sont réalisables?

R.: M. Fasciani relève que la majorité des constructions modulaires qui existent en Europe et dans le monde sont destinées aux étudiants et autres personnes en formation professionnelle. Le projet semble avoir intégré la pertinence de cette donnée car il est certain qu'un étudiant nécessite avant tout un endroit où dormir et travailler. D'autre part, ce genre d'habitations a l'avantage de permettre un mouvement au niveau des locataires car les étudiants n'ont généralement pas pour objectif de s'y établir définitivement. Au sujet des coûts il estime que ceux annoncés ne sont pas à la hauteur des prix du marché. Le prix global du projet risque fort d'être multiplié par «X» au final sans compter les effets induits par les normes Minergie.

Q.: Comment l'association Carrefour-Rue choisit les locataires de ses studios mobiles et le type de population qui va être installé dans ces logements? Par exemple est-ce que les bénéficiaires sont des personnes résidant depuis longtemps à Genève ou s'il s'agit de nouveaux arrivants?

R.: M. Fasciani lui répond que l'expérience des membres de l'association leur a permis d'opérer certains choix. Sur les 10 studios mobiles, il n'y aura pas plus de 1 à 2 personnes toxicomanes afin d'éviter d'éventuelles difficultés supplémentaires. Il s'agit là d'un savoir-faire qui a été acquis sur le terrain au fil des années et c'est cette expérience qui fait office de barème. Pour offrir un autre exemple, on peut souligner que l'association effectue ses distributions de repas gratuits sans agents de sécurité afin de calmer certaines humeurs. S'agissant des résidents sur Genève Il indique que les studios appartenant à l'association seront destinés à tout type de personne se trouvant dans un besoin urgent de logement. Si l'on se réfère aux statistiques concernant la distribution de repas gratuits, on peut

observer qu'il y a autant d'étrangers que de Suisses. Nonobstant, il est vrai que la plupart des modules auront tendance à être attribués à des personnes résidant à Genève depuis un certain temps.

Q.: Comment le Département de l'urbanisme a réagi face au projet de l'association, à savoir s'il a accepté d'emblée la proposition ou si quelques critiques ont été émises au niveau pratique? Le type de permis de construire dont bénéficie l'association. Est-ce que l'association s'est adressée à la municipalité pour trouver d'autres emplacements éventuels? Est-il possible d'installer d'autres modules à la villa Baulacre?

R.: M. Fasciani explique que le magistrat François Longchamp a émis un préavis favorable en ce qui concerne ce projet car sa mise en œuvre avait déjà été préparée par les membres de l'association. Le dernier obstacle réside dans la disponibilité des terrains qui fait actuellement l'objet d'une étude menée de concert par la gérance et son département. Au sujet de l'autorisation il indique qu'il s'agit d'une APA (autorisation de procédure accélerée). Au sujet de la municipalité, il indique que cette demande a été effectuée le 18 mai 2012 avec une réponse provisoirement négative. Concernant la villa Baulacre, il estime que la surface est trop restreinte pour accueillir des studios supplémentaires. L'aménagement du studio à la villa Baulacre sert avant tout de modèle de démonstration. Il profite de cette question pour inviter les commissaires à visiter cet exemple concret d'habitation modulaire.

Q.: Au niveau de l'insonorisation, serait-il possible qu'un module accueille d'autres activités comme une cafétéria par exemple? Est-ce que l'association a pris contact avec Ville de Zurich?

R.: M. Fasciani fait remarquer que les structures des studios mobiles offrent une certaine isolation au niveau du bruit. L'association Carrefour-Rue a par ailleurs le projet d'installer une buanderie commune, salle de télévision, en somme un espace communautaire sur deux modules. Au sujet de la ville de Zurich, il que le plan de la Ville consistait à empiler des structures en dur, raison pour laquelle l'association n'a pas estimé utile d'engager un échange avec elle. La mobilité des studios est un des éléments les plus importants du projet.

Q.: Un commissaire revient sur l'idée de créer une communauté évoquée par M. Fasciani et demande si un type de règlement d'utilisation et de vie a été envisagé par l'association.

R.: M. Fasciani lui répond par l'affirmative relevant qu'un certain nombre d'éléments pour encourager les rapports avec le voisinage existent déjà. On peut remarquer qu'un artiste de grande renommée a été contacté pour habiller les studios et les rendre plus conviviaux. Des journées portes ouvertes vont également être mises en place une fois les structures installées afin de créer un contact avec

la population. L'idée est d'empêcher que les citoyens ressentent ces logements relais comme des espèces de ghettos étant donné que cela ne sera pas le cas.

Q.: un commissaire qui se concentre sur le plan, en page 23 de la brochure, demande ce que couvre l'ensemble des conteneurs, en termes d'espace, si l'on prend en compte les surfaces extérieures.

R.: M. Fasciani explique que l'étendue globale de cet aménagement s'élève à 2000 mètres carrés. Si les studios mobiles ont été placés en biais c'est parce que les architectes sont arrivés à la conclusion que cette configuration offrait un espace privé convenable pour chaque conteneur tout en ne favorisant pas l'isolement. En l'occurrence, les fêtes qu'organisera l'association Carrefour-Rue aideront les futurs locataires des studios mobiles à se rencontrer et à partager des bons moments.

Q.: Quelles sont les restrictions émises par la gérance opérant en collaboration avec le département de M. Longchamp?

R.: M. Fasciani note que les résistances concernant la mise à disposition du terrain émanent du groupe de politique foncière qui se réunit tous les vendredis. Toutefois, il ne dispose pas d'informations supplémentaires à ce sujet, mais il indique que l'association enverra bientôt une lettre à M. Longchamp avec la liste de tous les espaces disponibles dont pourrait bénéficier son programme d'aide au logement.

Q.: Est-ce que des aménagements peuvent être ajoutés pour faciliter l'accès aux conteneurs à des personnes handicapées?

R.: M. Fasciani lui explique que les portes d'un module font l'objet d'un format standard, néanmoins il est possible de fabriquer une porte plus large et plus basse pour permettre à des personnes en chaise roulante d'entrer dans ce genre d'habitat. L'association n'a toutefois pas prévu ce genre d'installations pour l'instant car elle désire minimiser les coûts y relatifs. Il dit qu'il est possible d'installer des ascenseurs à la place des escaliers tout en précisant qu'une telle installation engendrera des coûts supplémentaires.

Q.: Un commissaire souhaite des précisions sur les structures mobiles qui semblent déjà être mises en place dans le quartier des Eaux-Vives.

R.: M. Fasciani sait que ces aménagements sont destinés aux requérants d'asile mais il n'a pas plus d'informations à ce sujet.

Audition de M. Francesco Della Casa, architecte cantonal, et M. Vinh Dao, chef de projet LUP à l'Office cantonal du logement

En préambule, M. Della Casa remarque que la problématique traitée par le projet d'arrêté PA-106 rejoint l'étude relative aux habitats modulaires qu'il a pu mener l'an dernier pour le Département de l'urbanisme. Son rapport a alors éta-

bli une liste des avantages et inconvénients des logements pour étudiants installés dans des conteneurs de transports maritimes.

Avantage et désavantages

Hormis le faible coût des structures, le principal intérêt de ces logements pavillonnaires réside dans la rapidité de leur installation puisque la plupart des pièces sont préfabriquées. Du côté des désavantages, on constate que ces conteneurs sont souvent recouverts de peintures toxiques qui peuvent causer certains désagréments comme l'atteste le récent cas d'un douanier asphyxié au Havre après avoir ouvert un conteneur sans masque de protection. Il faut savoir également que les structures modulaires sont soumises aux règles de la circulation routière et non aux lois de la construction. Comme ces structures ayant préalablement servi au transport doivent être traitées avant réutilisation, certains pays montagneux comme l'Autriche ont décidé de mettre en place des habitations modulaires en bois.

Solutions développées

Même si ces modèles restent soumis aux normes routières, il est possible de les transporter en plusieurs parties. Cet élément montre que la priorité est cette fois accordée au confort de l'usager plutôt qu'à la simplicité de l'aménagement. On peut relever qu'en Suisse, le bureau d'architecture Bayart a développé une solution du même genre permettant l'installation d'une habitation en bois d'environ 64 mètres carrés dans des villas. Ce type de dispositif de l'ordre de 10 000 francs offre un certain privilège à ses investisseurs puisqu'il est généralement pérenne avec une durabilité d'une trentaine d'années. Il faut savoir que ce concept a été développé en Suisse alémanique pour des plans de quartier car les structures peuvent se combiner sur 2 à 3 niveaux, offrant ainsi la possibilité de créer des habitations collectives.

Conclusion

Ainsi, même si M. Della Casa est favorable à l'édification provisoire de logements modulaires sur des parcelles sans affectation, il lui semble plus intéressant de s'intéresser à des solutions plus favorables pour l'habitat comme c'est le cas du programme mis en place par l'entreprise Bayart.

A la suite de quoi, le président tient à rappeler que l'association Carrefour-Rue a reçu pour son projet de logements modulaires des propositions de terrains de la part du Département de l'urbanisme. Malheureusement, il s'est avéré que l'association n'a plus reçu de ses nouvelles après qu'elle ait fait part de ses préférences.

Q.: La commission aimerait donc connaître l'état d'avancement de ce partenariat qui semble avoir été ralenti par certains acteurs dernièrement.

R.: M. Della Casa informe la commission que le Service des plans d'affectation et requêtes du département est en train de réaliser un inventaire des parcelles sans affectation particulière qui seraient aptes à la construction. Ce recensement permettra donc au département de disposer d'une liste des terrains disponibles au niveau du Canton afin de répondre aux différentes demandes relatives à cette problématique.

Question des commissaires et réponses

Q.: Quelle est l'action entreprise par le département suite au vote cantonal de la motion du groupe libéral-radical concernant des solutions de logement modulaire?

R.: M. Della Casa affirme que l'examen du projet a débuté en avril 2012 pour donner suite à la publication du rapport du Conseil d'Etat et que le département a alors établi que la réalisation matérielle des constructions ne posera pas de grandes difficultés sur le plan architectural, car le choix du mandataire pourra se résoudre par un appel d'offres ou par un concours. L'enjeu le plus important se situe en réalité dans la recherche des surfaces adéquates. Le fond du problème étant avant tout foncier ce qui explique la mission de prospection que mènent actuellement les collaborateurs du PAV.

Q.: Depuis un certain nombre d'années il existe des pavillons destinés aux requérants d'asile à titre provisoire, est-ce que ce genre d'aménagement est à mettre en parallèle avec la motion mentionnée?

R.: M. Della Casa confirme cette hypothèse étant donné que ces deux programmes rejoignent la problématique du manque de logements vacants. On peut noter dans ce sens qu'un programme de recherche financé par la Confédération vient de démarrer au niveau national avec pour thème les structures modulaires comme solution technique des surélévations d'édifices. Il apparaît en effet pertinent de s'interroger sur les opportunités que pourrait offrir le système modulaire sur des terrains déjà bâtis.

Q.: Le président s'interroge sur la possibilité d'installer à titre provisoire des conteneurs sur des espaces qui n'étaient pas destinés à la construction au départ.

R.: M. Della Casa estime que le meilleur éclaircissement à ce sujet ne peut provenir que des autorités compétentes. Comme ce genre de permission de construire dérogerait à la loi, la question de l'urgence doit faire l'objet d'une pesée d'intérêt au sein de la Commission de l'urbanisme. Néanmoins, il s'est avéré par le passé que le département n'a pas accepté la requête de certains exploitants agricoles qui souhaitaient loger des travailleurs saisonniers sur ce genre de zones pendant

quelques mois. Il faut savoir que la loi ne concerne pas seulement le foncier mais aussi les conditions d'habitation.

Q.: Quels sont les critères en vigueur lors de l'élaboration de l'inventaire des terrains disponibles? Est-ce que ce recensement prend également en compte l'élément diachronique dans la réalisation de certaines constructions étant donné qu'il peut se révéler être un obstacle pour le démarrage des chantiers?

R.: M. Della Casa indique que la recherche s'étend à la gamme la plus large possible des zones constructibles sur l'ensemble du Canton. Il s'agit de découvrir des restes de parcelles relativement restreintes qui parfois ne permettent pas l'édification d'un bâtiment standard selon les distances prescrites par la LCI. Quant à l'élément diachronique, M. Della Casa annonce que la durée des démarches pour démarrer les travaux dépend du propriétaire de la parcelle. On peut noter que l'Etat s'est déjà servi du système modulaire pour bâtir certaines parties d'écoles se trouvant sur ses réserves foncières comme c'est le cas, par exemple, à Onex. Il semble alors possible d'envisager que ces structures servent aussi à l'hébergement.

Q.: Existe-t-il au sein du Canton une unité exclusivement dévouée à la recherche de terrains constructibles? Le département peut-il s'engager à correspondre efficacement avec les organismes qui proposeraient ce genre de projet d'habitation?

R.: M. Della Casa soutient que le Service des plans d'affectation et requêtes s'occupe de cette problématique. Un collaborateur a récemment été mandaté dans ce sens par les autorités cantonales pour réaliser la liste des espaces disponibles sur le territoire cantonal. M. Della Casa tient quand même à faire part de son manque de connaissance concernant les procédés de certaines personnes visant à ralentir cette démarche. Au contraire, le département subit une telle pression politique qu'il serait véritablement heureux de faciliter une opération comme celle de l'association Carrefour-Rue. S'agissant de la correspondance avec les organismes, il souligne que l'inventaire est en cours de réalisation et que bientôt des éclaircissements verront le jour à ce sujet, et qu'il ne faut pas oublier que l'Etat ne dispose pas des ressources budgétaires nécessaires pour engager davantage de collaborateurs en ce qui concerne ce genre d'opérations.

Répondant au souhait du président qui souhaite recevoir le recensement qui sera établi par le département et l'avancée de la collaboration avec l'association Carrefour-Rue, M. Della Casa s'engage à faire parvenir cette liste à la commission. Concernant l'association Carrefour-Rue. Il suggère que cette dernière le contacte directement afin qu'il puisse étudier leur dossier.

Un commissaire aimerait connaître plus précisément le rôle de l'architecte cantonal.

M. Della Casa considère que le Canton de Genève dispose d'une loi passablement judicieuse en la matière puisqu'elle attribue à l'architecte cantonal un rôle

essentiellement culturel. Il lui incombe d'organiser les concours et de conseiller le chef du département ainsi que le Conseil d'Etat. Ainsi, la loi permet aux autorités une certaine souplesse en ce qui concerne la mission de cet architecte. Pour sa part, M. Della Casa propose deux ou trois concours d'architecture et d'urbanisme par mois afin d'assurer la meilleure qualité des projets possibles. Ce procédé permet aux élus, aux représentants des fondations de droit public et aux représentants d'associations d'habitants de vérifier par eux-mêmes le déroulement d'un concours. Le fait de participer à cette démarche leur permet ainsi de comprendre l'avantage inouï que représente la possibilité de choisir entre plusieurs variantes.

Q.: L'architecte cantonal bénéficie-t-il d'un rôle décisionnel? Est-il envisageable de mettre en place un concours pour la constitution de logements pavillonnaires? L'architecte cantonal peut-il être appelé à exprimer son avis sur la qualité et l'architecture des constructions?

R.: M. Della Casa confirme ce rôle puisque la tâche de l'architecte cantonal consiste essentiellement à porter conseil aux autorités et à agencer des concours. Ce dernier a une fonction transversale puisqu'il travaille en collaboration avec l'Office du patrimoine, l'Office de l'urbanisme, l'Office du logement et l'Office des bâtiments afin de transporter l'information auprès du chef du département. S'agissant du concours, M. Della Casa lui répond que l'organisation de ce procédé va dépendre des emplacements que pourra trouver le département grâce au recensement qui est mené actuellement. S'il s'agit d'espaces restreints, il sera plus judicieux de procéder à un appel d'offres. S'agissant de l'avis de l'architecte cantonal, il estime que cette tâche doit être partagée, car même si l'architecte cantonal participe aux travaux des commissions de l'urbanisme et de l'architecte, son pouvoir se réduit à la diffusion de l'information.

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^mes^ Isabelle Charollais, codirectrice, et Marie Fauconnet, responsable de l'Unité opérations financières

En préambule, M. Pagani informe la commission que le Conseil administratif a démarré une étude, à la demande de M^me^ Alder, dans le but d'explorer les possibilités que peuvent offrir les pavillons modulaires sur le territoire genevois.

Il indique que l'analyse qui est actuellement menée consiste à trouver les terrains disponibles et à évaluer le temps de réalisation. On peut noter que le Conseil administratif a récemment visité une exposition proposant des prototypes de maisons préfabriquées sous forme de conteneurs. Il faut savoir que plusieurs recherches sont actuellement menées par des architectes de haut niveau dans le but de rendre ce type de logements suffisamment agréables et confortables pour des familles. En effet, il est important que ces structures soient accueillantes et ne stigmatisent pas les populations qui s'y trouvent. Dans tous les cas, l'étude est lancée et le Conseil

administratif attend les résultats de cette prospection pour voir si le projet d'habitat modulaire pour étudiant est bel et bien réalisable en Ville de Genève.

En ce qui concerne les attributions de droit de superficie, il faut savoir que la municipalité dispose d'un récipient d'air relativement important avec la Fondation pour le logement social. Le Conseil administratif a également examiné l'ensemble des petites surfaces existantes comme le démontre l'affectation à la Ciguë d'une parcelle située à la place des Volontaires. On peut saluer à ce sujet l'ouvrage de l'architecte Charles Pictet dont le plan d'aménagement a largement répondu aux attentes de la Ville. Dans le même ordre d'idées, la Codha a aussi pu bénéficier d'un droit de superficie sur une partie du site d'Artamis et les travaux de construction pourront démarrer dès le 1er avril de cette année.

Il faut bien comprendre que l'octroi de droits de superficie est généralement difficile à mettre en œuvre car cette opération nécessite un équilibre adéquat des plans financiers. La politique menée par le Conseil administratif pour créer du logement à Genève tient à utiliser les trois moteurs dont il dispose, à savoir: les coopératives, la Fondation pour le logement social et la construction en propre même si cette dernière pratique a quelque peu été reléguée au second plan ces dernières années. Enfin, on peut relever que 1000 logements ont été créés à Genève en 2011 dont 360 édifiés sur le territoire communal. L'année suivante, 460 logements ont été réalisés avec l'aide de la Ville de Genève pour créer une offre de loyer suffisamment abordable pour les classes moyennes.

Mme Fauconnet relève que la municipalité est propriétaire de plus de 800 parcelles, ce qui en fait un acteur important de la politique foncière menée sur le territoire genevois. Les logements qui se trouvent sur ses terrains lui appartiennent directement et sont en majorité gérés par la GIM. Alors que ce parc immobilier s'élève à environ 5000 logements, il faut savoir que la Ville n'a plus réalisé de logement direct depuis les années 1990. En revanche, elle a remis des surfaces en droit de superficie afin de permettre à des tiers d'édifier des bâtiments et d'en être propriétaires. On constate, par ailleurs, que depuis six ans la commune genevoise a choisi d'intensifier sa politique d'acquisition de terrains que ce soit par des négociations ou par l'exercice de son droit de préemption. Un collaborateur a d'ailleurs récemment été admis dans l'Unité opérations financières pour renforcer ces démarches.

La plupart des acquisitions de terrains effectuées par la Ville ont alors été dédiées au logement et en ce sens, on peut noter la concentration de parcelles récemment obtenues dans le secteur de la rue Jean-Louis-Prévost. En parallèle à cette stratégie d'acquisition, il faut savoir que le département des constructions et de l'aménagement a mené une conduite croissante de la mise en valeur. Cette politique effectuée en collaboration avec le Service de l'urbanisme et la Direction du patrimoine bâti a pour objectif de favoriser la mise en place de PLQ et d'identifier des parcelles acquises par le passé permettant le développement de

logements. En plus de mettre à jour les terrains pouvant être remis en droit de superficie, il faut bien évidemment chercher les partenaires capables de prendre en charge ce genre d'opérations.

On peut relever que les terrains dont dispose la municipalité ont des proportions variées et se situent tant dans la zone de développement qu'au centre-ville. Le Conseil administratif est sollicité par toutes sortes d'organismes qui souhaitent réaliser du logement, qu'il soit social ou spécialisé. Afin de connaître les ambitions de chacun et d'offrir une égalité de traitement dans le cadre de l'octroi de droits de superficie, la Ville a pris l'habitude d'accepter le dialogue avec tout partenaire potentiel.

S'agissant de la réalisation de logement HBM, la Fondation pour le logement social apparaît comme un interlocuteur privilégié, sachant que cet organisme est soumis aux exigences relatives au domaine du marché public. En 2007, un constat a été établi sur le fait que les contrats existants étaient parfois difficiles à mettre en œuvre surtout lorsqu'il s'agissait de garantir le caractère social du logement. Le manque d'exigences environnementales et énergétiques est également apparu, raison pour laquelle la Ville a décidé de créer un nouveau type de contrat incluant ces problématiques. La procédure d'octroi des terrains a également été modifiée et comprend désormais un appel à candidatures permettant une plus grande souplesse sur le choix des partenaires potentiels en fonction des surfaces disponibles. Enfin, un système de calcul des rentes a été mis en place à l'interne afin d'inciter les bénéficiaires de droits de superficie à fournir les efforts nécessaires en ce qui concerne l'aspect social et écologique.

Nonobstant, lorsqu'une surface est retenue pour une valorisation, la Ville étudie tout d'abord le contexte afin de voir s'il est adapté à la réalisation de HBM. Si c'est le cas, la Fondation pour le logement social est le partenaire que la Ville contacte. Les critères pouvant justifier le choix de l'interlocuteur sont relatifs à la taille de l'opération, la répartition sociale dans le secteur ainsi que les possibilités de montage. Ce dernier point consiste à évaluer la nécessité de collaborer avec des associés privés suivant les raisons de construction et l'importance de l'entreprise. Ainsi, une coopérative qui n'est pas soumise aux contraintes du marché public aura plus de facilités à mettre en place un partenariat avec des entités privées que la fondation. Une fois le projet arrivé à maturité, ce dernier est alors envoyé à la fondation qui est libre de l'accepter ou non. Les terrains qu'elle décide de ne pas retenir sont ensuite soumis à un appel à candidature mais il vrai que dans certains cas les autorités de la Ville ont pu identifier leurs partenaires à l'avance, comme cela a été le cas notamment avec la LCHG pour le site de Vieusseux. Lors de l'appel à candidature, l'administration met au point un cahier des charges qui est publié dans la *FAO* et informe directement les organismes qui ont fait part de leur intérêt. Le contenu de l'évaluation porte sur la philosophie du postulant et sa capacité à réaliser son projet. Une fois le dossier retenu, celui-ci est présenté au Conseil municipal qui dis-

pose de la compétence de valider l'octroi du droit de superficie. On peut noter que sur le site de Sécheron 91 logements ont été attribués à la Fondation pour le logement social et 17 pour la Coopérative UV. Concernant le Clos Voltaire, 30 chambres ont été octroyées à la Ciguë. La fondation de la Ville a pour sa part bénéficié de 17 logements à la rue Rousseau et de 35 logements sur la route de Malagnou. Enfin, sur le site d'Artamis, la fondation disposera de 113 logements alors que la Codha en recevra 86.

Question des commissaires et réponses

Q.: Existe-t-il plus de 15 parcelles sans constructions et dévolues à l'aménagement de logements? Possibilité de recevoir la liste exhaustive des parcelles potentiellement constructibles sur le territoire communal genevois. Est-il possible d'avoir des précisions sur le taux de la rente des droits de superficie?

R.: M. Pagani explique qu'en termes de potentialité ces 15 objets sont déjà inclus dans de futurs projets et qu'il s'engage à faire suivre cette information. M[me] Fauconnet ajoute que la recherche de terrains favorables à la construction a été menée en mars 2012 et cette étude a démontré qu'il n'en existait pas plus d'une quinzaine. Ainsi, si la Ville décide d'approfondir cette analyse, il est fort probable que cet ordre de proportion soit maintenu.

Au sujet du droit de superficie, M[me] Fauconnet explique que le département utilise une méthode de calcul prévoyant une charge foncière de 542 francs par mètre carré de surface construite. Le résultat trouvé en fonction du nombre des mètres carrés est ensuite capitalisé avec un rendement établi en temps normal à 5%. Néanmoins, si un effort particulier est fourni au niveau social ou écologique ce rendement s'en trouve réduit à 3 ou 4% suivant les cas.

Discussion et vote

A la suite des nombreuses auditons et sans autres demandes et commentaires le président procède à l'ouverture du débat concernant le projet d'arrêté PA-106.

En réponse à une commissaire (EàG) qui voudrait savoir pourquoi l'amendement proposé par le groupe des Verts avance la somme de 1,5 million de francs, le groupe des verts explique que l'aspect financier a été sous-estimé dans le texte premier du projet d'arrêté. Les auditions effectuées par la commission ont démontré que le coût d'une structure modulaire pouvait s'élever à 50 000 francs, l'idée étant de mettre sur pied une trentaine de conteneurs si le projet venait à être adopté. Cela dit, il semble que la mise en place du budget de ce genre de projet appartient véritablement au Conseil administratif.

Un commissaire (UDC) considère, pour sa part, que les prix avancés sont encore sous-évalués. L'exemple d'une entreprise en Valais semble démontrer que le coût d'un logement modulaire tournerait plutôt autour des 80 000 francs. Il faudrait donc préciser ces informations afin que la commission puisse trouver une solution qui empêcherait l'adoption de crédits complémentaires.

Sur cette information, un autre commissaire (PDC) indique que la commission aurait tout intérêt à demander au Conseil administratif la présentation d'une étude. Même si cela devait repousser le vote du projet d'arrêté, ce procédé aurait le mérite de clarifier les opportunités que peuvent représenter de tels investissements. L'exemple des conteneurs mis en place par le SEVE démontre qu'il ne faut pas se précipiter dans l'estimation des coûts de ce genre de projet. Il propose donc à la commission de supprimer l'article 1 du projet d'arrêté PA-106 puis d'ajouter un amendement à l'article 2 demandant un montant de 100 000 francs pour une étude de faisabilité et de supprimer les articles 3 et 4 étant donné que ces deux derniers points incomberont au Conseil administratif si le projet était adopté. Car il est important que l'administration puisse bénéficier d'au moins 100 000 francs pour effectuer une étude correcte sur la viabilité réelle du projet. En effet, cette démarche permettra à la commission de se prononcer par la suite sur une proposition de réalisation concernant la mise en place des conteneurs. Sans remettre en question le manque de logement qui représente un réel problème, il est important que les autorités puissent offrir un habitat digne à la population.

Rejoignant les suggestions de son collègue, un commissaire (PLR) ajoute que le Conseil municipal reste un organe délibératif, et qu'il a tout intérêt à inciter le Conseil administratif à entreprendre une étude de viabilité afin d'éviter que l'on se retrouve face à des demandes de crédits supplémentaires.

En réponse à une commissaire (S) qui souhaiterait avoir quelques précisions sur les vingt logements modulaires déjà existants en Ville de Genève, comme l'indique l'exposé des motifs du projet d'arrêté, il lui est indiqué que ceux-ci devaient appartenir à un entrepreneur privé et que l'affirmation du projet d'arrêté ne semble plus être d'actualité.

Revenant sur la question d'un crédit d'étude afin de concrétiser l'avance d'un projet qui semble représenter des solutions malgré les difficultés qu'il pourrait y avoir à trouver des terrains, un commissaire MCG serait d'avis de procéder au vote. Celui-ci aura le mérite d'assurer l'estimation des coûts du projet d'arrêté PA-106. Dans le même sens, un commissaire (Ve) considère que la demande d'une étude auprès du Conseil administratif représenterait la première étape d'avancement du projet, car Il n'est en effet pas du ressort de la commission d'annoncer les coûts de mise en place de ces structures modulaires. Afin d'assurer la vision professionnelle apportée au projet le montant de ce crédit attribué pourrait même s'élever à 150 000 francs

A contrario, un commissaire (PLR) juge qu'il serait pertinent de mettre fin à ce projet, car bien qu'il soit nécessaire d'apporter des solutions au problème du logement à Genève, il faut pouvoir refuser une idée lorsque cette dernière ne semble pas appropriée. En effet, le manque de terrains à disposition semble restreindre le champ d'action d'un projet proposant une installation temporaire d'aménagements mobiles. Par ailleurs, les coûts avancés dans le texte premier du projet d'arrêté PA-106 doivent être revus à la hausse, ce qui n'encourage pas une solution qui risque de poser à la longue quelques problèmes en ce qui concerne le déplacement des futurs locataires. Alors que les exemples des villes d'Amsterdam et du Havre ont montré que les logements modulaires étaient généralement installés de façon pérenne, la Ville de Genève risque fort de devoir déplacer plusieurs fois ses conteneurs d'habitation sachant que les espaces libres sont assurément peu nombreux.

A ce stade du débat, le président aimerait rappeler que l'idée de base de ce projet est d'attribuer ces structures pavillonnaires aux étudiants et autres personnes en formation professionnelle. Cela dit, il faut bien comprendre que l'obstacle principal réside dans le manque de terrains disponibles et qu'il est regrettable d'apprendre que les instances cantonales ont donné une réponse négative aux demandes de terrain de l'association Carrefour-Rue, alors que le projet avancé par cette dernière nécessite un peu moins de 2000 mètres carrés.

Toujours à propos de la proposition de crédit d'étude, une commissaire (S) considère la proposition pertinente car ce procédé permettra de mettre au clair la faisabilité du projet. En revanche, elle pense que la commission aurait tort d'y mettre un terme sachant que l'installation de conteneurs représente une solution rapide contrairement à la construction d'un immeuble. Car il ne faut pas oublier qu'une personne nécessitant un toit, étudiant ou autre, apprécierait une telle proposition de logements. Ainsi, la commission aurait tout intérêt à voter un crédit d'études afin de s'assurer des disponibilités de terrains en Ville de Genève, car il est du devoir des conseillers municipaux d'offrir des solutions aux personnes qui les ont élus.

Une commissaire (EàG) explique que l'analyse du projet par la commission a rendu son groupe plus ouvert à ce genre de solution concernant le manque de logement à Genève. Cela étant dit, les propos de M. Pagani semblent indiquer que le département des constructions et de l'aménagement n'a pas attendu la proposition avancée par le groupe socialiste pour démarrer une réflexion à ce sujet. Le travail effectué par le magistrat et ses services en matière de logement semble par ailleurs positif lorsque l'on sait qu'environ 40% des 1000 logements du Canton sont construits sur le territoire municipal. Concernant la question du logement destinés aux étudiants, on peut saluer le partenariat établi entre les instances privées et publiques pour l'aménagement de 135 habitations à Sécheron.

Vu qu'il est important de proposer des solutions viables, le groupe EàG va donc se rallier à la demande d'un crédit d'étude car cette proposition va dans le sens des démarches effectuées par les services du magistrat. Il est en effet important que le Conseil municipal puisse recourir aux services spécialisés pour procéder à une étude efficace de la faisabilité du projet. Il faudra aussi se demander par la suite si la mise en place de logements spécifiquement attribués à des étudiants est adaptée à la situation que connaît la Ville de Genève actuellement. Comme la politique du logement modulaire peut pallier à un manque de logements de façon momentanée, ce genre de solution pourrait convenir au type de population énoncé par le projet d'arrêté PA-106. Enfin, il est regrettable que d'excellents projets comme celui de l'association Carrefour-Rue ne puissent pas se concrétiser faute d'ouverture de la part des autorités cantonales concernant l'attribution d'une parcelle.

Rebondissant sur ces propos, un commissaire (MCG) rappelle que M. Noël Constant avait indiqué durant son audition que l'association Carrefour-Rue devait faire face à une liste de demande impressionnante dans laquelle était représentées toutes les catégories de la population. Car, selon lui, il faut comprendre que les réfugiés ne sont pas les seuls à se trouver dans un besoin urgent d'être pris en charge car l'expérience sur le terrain démontre que chaque individu peut se retrouver une fois dans une situation de vie précaire. Ainsi, il est nécessaire que les autorités publiques puissent apporter des solutions relativement rapides à la situation actuelle que connaît Genève en ce qui concerne le logement. Même si l'habitat modulaire ne remplit pas toutes les conditions de confort, le projet d'arrêté PA-106 représente une opportunité pouvant offrir des possibilités d'aide concrètes.

La position du groupe UDC, exprimée par un commissaire, est que la problématique principale du logement en Ville de Genève concerne le manque de terrains disponibles. Pour saisir les enjeux que peuvent représenter certains projets en la matière, il faut savoir que les coûts d'aménagement du projet voté par le Canton concernant le relogement d'une centaine de forains à Versoix s'élèvent à 10 millions de francs. Ce genre de chiffre démontre qu'il est pertinent de procéder tout d'abord au vote d'un crédit d'étude ainsi, résultat du travail effectué par l'administration permettra à la commission de saisir concrètement les opportunités que peut offrir le projet d'arrêté PA-106.

Le groupe (PLR), par l'intervention de ces représentant, soulève que la demande d'un tel crédit va à l'encontre des efforts effectués pour prioriser ses investissements. Etant donné la situation actuelle, la commission aurait tort de contrevenir à la politique qui essaie d'être menée par l'organe exécutif de la Ville de Genève. Il considère, nonobstant, qu'il faut laisser au Conseil administratif la liberté de décider du moment opportun pour lancer un crédit d'étude visant à clarifier la disponibilité des terrains au niveau de la municipalité. Il suggère donc,

de transformer le projet d'arrêté PA-106 en un simple encouragement invitant le Conseil administratif à se pencher sur cette question.

Par ailleurs, il estime que les propos d'Ensemble à gauche concernant les résultats de la politique de M. Pagani en ce qui concerne le logement sont quelque peu excessifs si l'on considère que cette action se résume à l'annonce d'un préavis de construire. Cela étant dit, il n'est pas interdit que la commission arrive à une conclusion négative lorsqu'un projet ne présente pas de solution suffisamment viable et intéressante. L'état d'urgence ne doit pas être un argument contraignant le parlement municipal à adopter tout type de proposition. Car outre le fait que le projet d'arrêté PA-106 se trouve confronté à un manque d'espaces disponibles, il semble difficile de proposer un logement d'une durée de trois ans à des étudiants dont le cursus dure plus longtemps. Enfin, il faut également garder à l'esprit que le projet dont il est question ne s'adresse pas aux situations les plus dramatiques contrairement au programme mis en place par l'association Carrefour-Rue.

Enfin, le peu de terrains disponibles s'avère être un frein à la faisabilité du projet et, si l'on prend en compte cette donnée, la Ville aurait tort d'investir de l'argent dans des structures modulaires ne pouvant être déplacées qu'un certain nombre de fois. La mise sur pied de structures modulaires sur des sites potentiellement constructibles risque également de bloquer la construction à Genève. A la vue des problèmes que peut engendrer un tel projet, la commission aurait tout avantage à stopper son étude.

Un commissaire (PDC) indique qu'il se rappelle avoir exprimé les mêmes craintes de blocage concernant les propositions du projet d'arrêté PA-106, mais que les différentes auditions ont démontré l'existence d'un réel besoin de logement pour toute une frange de la population. Il est regrettable de constater que les autorités publiques n'ont pas réussi à anticiper l'importance de la demande en logements pendant de nombreuses années. La commission a donc la responsabilité de demander un crédit d'étude afin de pouvoir évaluer les possibilités que peuvent offrir les structures modulaires en Ville de Genève sans pour autant mettre en difficulté d'autres constructions. En outre, une fois l'étude terminée, la commission pourra très bien décider de mettre un terme au projet suivant les résultats annoncés. Car il est de la responsabilité de la commission d'attribuer le plus grand nombre d'outils à l'administration pour répondre au besoin de logement à Genève.

Une commissaire (EàG), reconnaissant que la situation du logement à Genève offre un nombre d'opportunités passablement restreint aux étudiants et tout en sachant que ce type de population a l'habitude de prendre un premier appartement le temps de sa formation, le projet d'arrêté PA-106 pourrait apporter des solutions intéressantes car les logements modulaires proposés ne risqueront pas

d'offrir des logements pérennes. En revanche, il ne faudrait pas que ces structures soient déplacées tous les 5 mois, faute de terrains disponibles et c'est la raison pour laquelle son groupe va rejoindre la proposition d'un crédit d'étude.

Le groupe UDC, par l'intervention d'un de ses commissaires, se demande s'il ne serait pas possible de demander à Mme Charollais un compte rendu de la réflexion qui a déjà été menée par les services de la Ville au sujet des pavillons modulaires. Ces informations permettraient à la commission de cadrer les enjeux du projet d'arrêté PA-106 sans forcément avoir besoin de voter un crédit d'étude. Vu qu'il faut être factuel dans cette période économique difficile, la commission aurait tout intérêt à geler l'objet en attendant les résultats de la prospection avancée par le Conseil administratif. Par ailleurs, cette décision permettrait d'économiser de l'argent tout en laissant la possibilité de relancer le projet d'arrêté par la suite.

Un commissaire (S) soulève le fait que le vote d'un crédit d'étude n'a pas de caractère contraignant. Cette démarche consiste plutôt à offrir au Conseil administratif l'opportunité d'entreprendre une analyse de la situation lorsque ce dernier juge l'occasion opportune. Cela étant dit, il faut bien comprendre que le projet d'arrêté PA-106 a pour objectif de répondre à une demande urgente de logement lorsque l'on sait que la construction d'un immeuble prend plus de 10 ans. Considérant que la Ville préempte des terrains non utilisés en attendant d'avoir suffisamment de parcelles pour entreprendre une construction, Il lui apparaît possible d'utiliser ces espaces pour mettre en place de façon momentanée des habitats de type modulaire. Afin d'avoir une vision plus claire de la situation, la commission devrait se joindre à la proposition de M. Kalbermatten. En outre, le vote d'un crédit d'étude permettra d'exprimer un signal fort auprès du Conseil administratif pour ce qui est des solutions à apporter au manque de logement à Genève.

Le président partage les propos du commissaire (S) car il semble important que la commission puisse exprimer le souhait de se lancer dans ce genre d'initiative. Le fait de connaître le nombre de parcelles disponibles en Ville de Genève permettra à la commission de juger l'opportunité de continuer l'examen du projet d'arrêté PA-106. Cela dit, il semble étonnant que les autorités n'aient pas donné suite à la demande de terrains de l'association Carrefour-Rue car cette dernière ne nécessite pas des parcelles de grande envergure. Il peut donc être intéressant d'ajouter dans le texte du projet une incitation au Conseil administratif à étudier cette question.

Vote

A la suite de quoi et sans autre prise de position, le président propose à la commission de passer au vote du projet d'arrêté PA-106 modifié selon les propo-

sitions du groupe démocrate-chrétien. Il rappelle que les articles 1, 3 et 4 seraient supprimés et l'article 2 modifié puisque la somme de 100 000 francs y figurerait pour la mise en place d'un crédit d'études.

Le groupe libéral-radical pense qu'il serait préférable de supprimer l'article 2 afin de circonscrire une dynamique plus générale visant à pousser le Conseil administratif à chercher des terrains et à établir un contact avec différentes associations dont Carrefour-Rue. Ce procédé permettrait d'appuyer les démarches déjà effectuées par l'administration au niveau de la réflexion sur le logement modulaire sans dépenser d'argent.

Le groupe des Verts fait remarquer que le département de M. Pagani aura besoin d'appui financier pour pouvoir procéder à une étude sur le sujet. Vu que les propositions avancées par le projet d'arrêté PA-106 font l'objet de quelques réticences, le vote d'un crédit d'études permettra de clarifier l'opinion de chacun en ce qui concerne la pertinence du projet. Il serait dommage que la commission décide de mettre fin à 6 mois d'auditions sans avoir pu approfondir de façon concrète la faisabilité des propositions d'aménagement de logements modulaires.

Le groupe démocrate-chrétien suggère de modifier les destinataires du projet car il semble plus intéressant de proposer les habitats modulaires aux situations d'urgence plutôt qu'aux personnes en formation.

Le groupe des Verts rappelle que l'objectif premier du projet d'arrêté était d'offrir un domicile aux étudiants car ce type de population offrait moins de risque de pérennisation.

Le président rejoint les propos du groupe des Verts. En effet, l'objet principal du projet est destiné aux personnes en formation et il faudrait garder cette proposition telle quelle. En revanche, il indique qu'il est tout à fait possible d'ajouter au texte une invitation au Conseil administratif en vue de reprendre le dialogue avec l'association Carrefour-Rue qui, elle, s'occupe du logement d'urgence.

Le groupe Ensemble à gauche considère qu'il est important de séparer ces deux points. Il soutient en grande partie ce projet parce qu'il s'adresse aux personnes en formation, mais il faudrait donc s'en tenir à cette idée, tout en ajoutant le soutien de la commission à l'action de l'association Carrefour-Rue en ce qui concerne les structures pavillonnaires. Il rappelle que la commission dispose des compétences nécessaires pour modifier un projet une fois son étude terminée et que, par conséquent, il est donc possible d'élargir les destinataires du projet. Il est également possible de créer un nouveau projet d'arrêté allant dans le sens du logement social, ainsi, la plénière pourra se prononcer sur deux objets distincts.

Le président invite la commission à se tenir au vote du projet d'arrêté PA-106 et le groupe socialiste remarque qu'il est possible de proposer des amendements au texte à la séance plénière comme il est possible de créer un nouveau texte. La commission doit garder à l'esprit qu'il s'agit là de deux éléments différents.

A la suite de quoi, le président met au vote la suspension du projet d'arrêté PA-106. Soumise au vote la proposition est rejetée par 8 non (2 MCG, 2 EàG, 2 S, 1 Ve, 1 DC) contre 3 oui (2 LR, 1 UDC).

Le résident soumet alors au vote l'ensemble des articles proposés:

Article 1 nouveau:

«Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à une étude de faisabilité sur la possibilité d'empiler les conteneurs, la mise en normes AEAI, et les besoins en isolation, etc.» L'article 1 nouveau est accepté par 8 oui (2 EàG, 2 S, 1 Ve, 1 DC, 2 MCG) et 3 abstentions (2 LR, 1 UDC).

Article 2 nouveau:

«Le Conseil administratif établit une liste de friches pouvant recevoir ce genre de structures.» L'article 2 nouveau est accepté à l'unanimité.

Article 3 nouveau:

«Le Conseil administratif travaille en collaboration avec les organismes coopératifs, fondations ou associations, qui s'occupent déjà du logement pour personnes en formation ou en situation d'urgence.» L'article 3 nouveau est accepté par 8 oui (2 EàG, 2 S, 1 Ve, 1 DC, 2 MCG) contre 1 non (LR) et 2 abstentions (1 LR, 1 UDC).

Abrogation des anciens articles 1, 4, 5 et 6:

L'abrogation de ces articles est acceptée à l'unanimité.

Vote de la nouvelle invite:

«Le Conseil administratif est chargé de prendre langue avec l'ACG, les communes genevoises et le Canton pour trouver des terrains disponibles.» La nouvelle invite est acceptée à l'unanimité.

Vote du projet d'arrêté PA-106 ainsi amendé:

Le projet d'arrêté PA-106 est accepté par 8 oui (2 EàG, 2 S, 1 Ve, 1 DC, 2 MCG) contre 3 non (2 LR, 1 UDC).

Conclusion

Compte tenu des auditions, explications, réponses aux questions, prises de positions, la majorité de la commission du logement vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter le projet d'arrêté PA-106.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à une étude de faisabilité sur la possibilité d'empiler les conteneurs, la mise en normes AEAI, et les besoins en isolation, etc.

Art. 2. – Le Conseil administratif établit une liste de friches pouvant recevoir ce genre de structures.

Art. 3. – Le Conseil administratif travaille en collaboration avec les organismes coopératifs, fondations ou associations, qui s'occupent déjà du logement pour personnes en formation ou en situation d'urgence.

Art. 4. – Le Conseil administratif est chargé de prendre langue avec l'Association des communes genevoises, les communes genevoises et le Canton pour trouver des terrains disponibles.

4 novembre 2013

B. Rapport de minorité de M^me^ Michèle Roullet.

Lors de l'audition de M^me^ Esther Alder à la séance de la commission du logement du 28 janvier 2013 sur le projet d'arrêté PA-106: «Des logements modulaires dans des structures pavillonnaires pour les personnes en formation», la magistrate, qui défend avec conviction le logement modulaire (thème mis en avant durant sa campagne), s'est exprimée en ces termes: «Il est urgent de proposer rapidement des solutions réalisables et peu coûteuses, le logement modulaire est apparu comme un élément de réponse possible.»

On trouve dans cette intervention, en filigrane, ce qui rend, à première vue, ces logements modulaires (containers ou conteneurs) séduisants. Décrits comme une solution innovante, rapide à concrétiser et d'un moindre coût, ces modules seraient une réponse pragmatique pour lutter contre la pénurie de logements et, prétend-on, auraient «juste besoin d'un terrain avec les canalisations d'eau et l'électricité» (exposé des motifs du projet d'arrêté PA-106).

Ce rapport de minorité propose un examen de ce projet d'habitat en conteneurs en reprenant les critères de rapidité, coût, simplicité, mobilité ainsi que le critère urbanistique et environnemental afin que les conseillers municipaux en Ville de Genève puissent aborder cette question avec plus de rigueur.

Critère de rapidité

Rappelons que, pour être introduits sur un terrain à Genève, ces logements modulaires devront obtenir de la part du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) une autorisation, si ce n'est de construire, du moins celle d'installation (cf. L 5 05, art. 1: «Sur tout le territoire du canton nul ne peut, sans y avoir été autorisé: a) élever en tout ou partie une construction ou une installation, notamment un bâtiment locatif, industriel ou agricole, une villa, un garage, un hangar, un poulailler, un mur, une clôture ou un portail.»).

Dès lors, il apparaît comme certain qu'un terrain qui n'est pas dévolu à la construction ne pourra pas être attribué à ces logements modulaires. Le DCTI ne l'acceptera pas. Le DCTI ne peut pas créer, avec ces logements, un vide juridique dans lequel des privés, en attente d'un permis de construire, pourraient s'engouffrer en installant «provisoirement» des conteneurs dans leurs jardins. Par conséquent, seuls des terrains dévolus à la construction pourraient recevoir du DCTI une autorisation pour l'installation de ces conteneurs.

A noter que Genève n'a pas de grandes friches industrielles ni de zones portuaires et encore moins de terrains vagues libres, constructibles, comme il en existe à Londres, Amsterdam ou au Havre, qui ont réalisé des villages de conteneurs. Avec l'exiguïté de son territoire, il est donc difficile de trouver des parcelles ou des terrains provisoirement libres en ville de Genève (ou même dans le canton!) pour accueillir ces structures modulaires. Car, à Genève, et c'est un euphémisme, les terrains dont dispose la Ville sont rares!

Toutefois, en admettant que la Ville trouve des terrains qui remplissent les conditions légales, et qu'elle puisse les mettre à disposition pour l'affectation provisoire de ce type d'habitat, l'installation de conteneurs n'est pas encore garantie.

En effet, le risque d'opposition de riverains sera inévitablement très élevé. Ce projet d'arrêté PA-106 «Des logements modulaire dans des structures pavillonnaires pour les personnes en formation» vise une population jeune, estudiantine, qui apprécie particulièrement la vie festive et nocturne. Dès lors, les riverains, pour se préserver des tapages nocturnes et des nuisances sonores – décuplés par la structure métallique des conteneurs mal isolés du point de vue phonique – ne manqueront pas de déposer oppositions sur oppositions et recours sur recours aux autorisations hypothétiquement délivrées par le DCTI.

A cet égard, il faut citer le projet de Carrefour-Rue, qui vise à loger des exclus dans des conteneurs-logements. Le dynamique président de cette association, Noël Constant, est parvenu à trouver un financement auprès de fondations privées. Néanmoins, alors que le département leur a proposé 9 terrains (dans des communes du canton, mais pas en ville de Genève!), l'association n'a pas pu démarrer son projet en raison des réserves émises par le Groupe de politique foncière. Cet exemple montre que les terrains disponibles sont rarissimes (encore plus en ville de Genève), et que les obstacles pour l'installation de ces modules sont nombreux.

Par ailleurs, une fois installés, ces modules, censés être provisoires, pourraient devenir pérennes si la municipalité ne trouve pas de terrain d'échange lorsqu'il faudrait les déplacer. De quoi paralyser encore un peu plus la construction à Genève!

Il faut aussi envisager que des personnes en formation, qui ne devraient rester que quelques années dans ces logements modulaires, signeraient néanmoins un bail et pourraient, comme tout locataire, déposer des oppositions et recours au déménagement de leur habitat.

C'est dire que, même avec une procédure accélérée de la part du DCTI, la rapidité de l'installation de ces logements modulaires doit être relativisée. Si techniquement parlant, ces conteneurs peuvent être plus ou moins facilement

déplacés et installés, les démarches administratives et les autorisations de différents services (installation eau, électricité, Wi-fi, câbles TV), ajoutées aux oppositions et recours qui ne manqueront pas d'être déposés, invalident ce critère de rapidité, qui n'est qu'un miroir aux alouettes.

Critère de coût

Durant les auditions de la commission du logement, il a été reconnu que les montants prévus dans le projet d'arrêté PA-106 doivent être revus à la hausse. D'une part, en trois ans la réalité immobilière à Genève a évolué. D'autre part, les données sur le prix des conteneurs restent floues. Les auditions effectuées par la commission du logement ont permis d'évaluer le coût d'une structure modulaire à 50 000 francs. Toutefois, d'après un commissaire, qui cite l'exemple d'une entreprise en Valais, cette estimation reste sous-évaluée. D'après ses sources, le coût d'un logement modulaire tournerait autour des 80 000 francs.

Si le projet d'arrêté PA-106 était accepté, le projet prévoyant l'installation d'une trentaine de modules, l'achat des conteneurs coûterait au moins 1,5 million de francs voire 2,4 millions si le prix du conteneur est à 80 000 francs. En outre, à ce prix, doivent être ajoutés les coûts de l'installation des infrastructures (eau, électricité, internet, conduites, panneau solaire), les démarches administratives ainsi que le prix du transport des conteneurs. En effet, Genève n'est pas une ville portuaire. Elle ne bénéficie donc pas de conteneurs maritimes à recycler. Elle devrait par conséquent importer ces modules par la route, ce qui augmenterait encore considérablement l'estimation des coûts.

Quant à l'aménagement intérieur, il faudrait également compter au minimum 4000 francs par module. Enfin, si la Ville veut offrir des logements de type Minergie, les coûts doubleraient, car le standard Minergie implique une isolation avec des laines de verre de 20 cm au lieu des 6 cm par côté. Au final donc, avec les crédits complémentaires inévitables dans ce genre de projet, il faudrait compter entre 2 millions et 3,5 millions pour 30 modules qui ne permettraient de loger qu'une trentaine de personnes. Pas sûr qu'à ce prix, à ce rythme et avec les blocages de chantiers, Genève, en développant ce type de logement modulaire, puisse favoriser la construction de logements!

En outre, lorsque ces conteneurs devront être déplacés, le coût du déménagement sera élevé, particulièrement dans le cas des «quartiers-conteneurs» (superposition de plusieurs étages de conteneurs) où le déménagement devient difficile et onéreux. Car, contrairement à l'idée répandue, ces conteneurs ne sont pas si mobiles. A l'exception de conteneurs aux structures consolidées (à prix très élevés), les conteneurs maritimes, couramment utilisés pour ces «modules-logements», ne supportent pas plus de trois déménagements. En effet, leurs structures

sont fragiles et se dégradent à chaque transport ou déménagement. C'est pourquoi, si Genève voulait installer, provisoirement, des «conteneurs-habitats», elle ne pourrait pas s'inspirer des exemples d'Amsterdam, de Londres et du Havre, qui ont installé des cités conteneurs de façon pérenne ou plutôt, pour être exact, qui ambitionnaient de les rendre pérennes.

Car, à dire vrai, l'expérience de logements modulaires, réalisée au Havre pour y loger des étudiants, a été un échec. Ces conteneurs se sont trouvés rapidement dans de mauvaises conditions. L'air maritime du Havre ayant provoqué une dégradation des taules, d'importants problèmes de moisissure et d'isolation phonique ont péjoré ces conteneurs, les rendant impropres à l'habitat. Si le climat de Genève n'est certes pas maritime, son taux élevé d'humidité pourrait également rapidement détériorer ces conteneurs métalliques. Il serait donc opportun, avant de lancer ce projet de logements modulaires, d'évaluer les terrains disponibles en ville de Genève et les données décrites ci-dessus afin d'analyser si ces logements seraient réellement une solution peu coûteuse, qui permettrait de lutter contre la pénurie de logement.

Par ailleurs, dans le coût de cette opération, doivent figurer les frais d'entretien et du recyclage des conteneurs usés. A cet égard, il est surprenant que les Verts puissent s'enthousiasmer pour ces logements qui, d'un point de vue environnemental, sont une faillite. Ni le transport des conteneurs par la route ni le recyclage des conteneurs usés ni les peintures polluantes pour traiter les surfaces métalliques ni l'isolation thermique et phonique ne permettent de privilégier ce type d'habitat.

Enfin, dernier point, mais pas le moindre, il s'agit d'étudier, au regard du coût de l'opération, l'impact que ces modules pourraient provoquer sur le logement à Genève. On sait, par exemple, que les pavillons pour réfugiés des Eaux-Vives qui, avec le chantier du Ceva, doivent changer de lieu, n'ont pas pu encore être déplacés faute de terrains! Comment Genève pourra-t-elle déménager ces conteneurs puisqu'elle ne dispose pas de terrains, et qu'aucune étude sur la disponibilité de terrain n'a été faite?

Ces conteneurs pourraient également avoir des effets boomerang et faire grimper encore davantage les prix de l'immobilier à Genève en exacerbant la crise de logement. Par ailleurs, il faut également comprendre que ces conteneurs n'offrent pas des prix si attractifs. Si le loyer d'un module est de 400 à 500 francs par mois (pour 14 m^2), cela ne revient-il pas à légitimer des loyers de 4000, 5000 à 6000 francs pour un appartement de 140 m^2?

C'est pourquoi il faut combattre ce projet de conteneurs, qui va inéluctablement retarder les ouvertures de chantier, figer les trop rares terrains constructibles et aggraver la pénurie de logement à Genève. Est-il nécessaire de rappeler combien la crise du logement coûte cher à Genève (fuite des entreprises, des habitants

en France, dans les cantons de Vaud, Fribourg, Valais… avec les pertes fiscales qui s'ensuivent et les problèmes de circulation induits par les pendulaires)?

Critères environnementaux

Le transport des conteneurs maritimes par la route, les peintures toxiques utilisées pour ces conteneurs qui peuvent causer des intoxications (comme l'atteste le récent cas d'un douanier asphyxié au Havre après avoir ouvert un conteneur sans masque de protection), les enduits à poser sur ces modules en métal pour les protéger de l'humidité et pour les traiter avant réutilisation, le recyclage des conteneurs périmés sont des inconvénients majeurs à soupeser.

Il faut savoir que certains pays, comme l'Autriche, ont abandonné l'idée d'utiliser ces conteneurs pour du logement. Ils se sont tournés vers des solutions plus traditionnelles, plus pragmatiques et moins polluantes. Ils ont opté pour des habitations modulaires en bois, qui ont des avantages certains: plus pérennes (durabilité d'une trentaine d'années); utilisation de matériaux indigènes (bois); aisés à construire (modules préfabriqués); faciles à entretenir et à entreposer (pièces démontées qui peuvent s'empiler) et d'une meilleure isolation (phonique et thermique). Par ailleurs, ces habitations en bois, plus favorables pour l'habitat, nécessitent moins de transports routiers et permettent à des métiers de construction de se perpétuer. A cet égard, la Suisse, avec ses abondantes forêts et son expertise dans les constructions en bois (chalets, mayens avec des poutres emboîtées), détient un patrimoine architectural unique au monde dont elle ferait bien de s'inspirer.

La mauvaise isolation phonique et thermique doit également être étudiée avant de lancer ce projet de conteneurs maritimes, transformés en habitat. Quelles sont les répercussions sur la santé de ceux qui habitent ces modules (mauvaise isolation vis-à-vis du bruit extérieur), mais également du proche voisinage (tapage nocturne, nuisances sonores).

Critère urbanistique

Ces structures modulaires, qui permettent un jeu d'assemblage, peuvent sans doute inspirer des architectes pour concevoir des villas voire des quartiers ou pour répondre à l'urgence de logements. Au niveau d'une nation, il peut être opportun de disposer de lots de conteneurs aménagés en habitats pour apporter rapidement un abri à des populations sinistrées lors de catastrophes naturelles. La Croix-Rouge n'a-t-elle pas récemment envisagé de remplacer, dans certains camps de réfugiés, les tentes par des conteneurs? Assurément, les conteneurs, qui comportent un espace cuisine, un espace sanitaire et un espace de repos, peuvent dans une surface réduite à 14 m^2 offrir des conditions de vie acceptables.

Toutefois, ce type d'habitat n'est pas adapté en ville de Genève. En effet, ce projet ne prend nullement en compte le contexte genevois et son manque crucial de terrains. Dès lors, il est primordial que les terrains à disposition à Genève soient utilisés avec une densification optimale du sol. Il faut savoir, par exemple, que le village de conteneurs de 10 modules, prévu par Carrefour-Rue, s'étendrait sur une surface de 2000 m^2. Quant au «quartier-conteneurs» sur plusieurs étages (comme la «cité universitaire» d'Amsterdam), le nombre d'étages est limité à 3 ou 4 au maximum. Comparé à la construction d'un immeuble en dur qui peut atteindre dix étages, ces «quartiers-conteneurs» offrent une trop faible densification du sol.

Par ailleurs, il faut aussi prendre en compte que ces habitats-conteneurs ne mettraient pas la Genève internationale en valeur, et que ces structures métalliques peuvent être mal ressenties par le voisinage et par ceux qui y logent. Ce projet d'arrêté PA-106 vise, il est vrai, une population en formation. Dès lors le risque de stigmatisation est plutôt faible. Néanmoins, en ouvrant cette boîte de Pandore (ou ces boîtes de logement!), la tentation d'y loger une autre population plus prétéritée ou sans logement serait grande. Le risque serait alors de stigmatiser encore davantage cette population en créant des cités de conteneurs où la mixité sociale serait mise à mal.

Enfin, il faudrait aussi analyser l'impact que pourrait avoir ces conteneurs sur les métiers de la construction à Genève.

Gouverner, c'est prévoir

L'objectif prioritaire à Genève, c'est de construire des logements et d'avoir une politique réfléchie sur un long terme. Réagir au coup par coup, gaspiller nos forces vives et nos deniers publics en s'embarquant dans des projets illusoirement pragmatiques et séduisants, ne feront qu'aggraver la pénurie de logement à Genève.

Pour combattre une maladie, avant de prescrire un médicament, il faut retracer l'anamnèse du mal. Si la pénurie de logements à Genève est favorisée par le manque de terrains à bâtir, sa crise de logement, aujourd'hui, puise bien davantage ses sources dans la politique du logement qu'elle a menée. Genève n'a pas su (ou voulu) anticiper ses besoins. Les recours incessants, les blocages de plans localisés de quartier, le manque d'ambition en matière de planification urbanistique, ont conduit à la grave pénurie de logements que connaît Genève, et qui prétérite notre économie.

Or, pour lutter efficacement contre cette pénurie de logement, il faut densifier la ville, construire des immeubles, simplifier les procédures administratives, adopter une politique innovante en matière de construction et cesser de bloquer

tous les projets de construction. A cet égard, Genève est championne! On peut, par exemple, citer le projet de création de 112 logements au cœur du quartier de la Jonction, par surélévation des immeubles Honegger qui appartiennent à l'Hospice général (institution sociale sans but lucratif), et qui a reçu une opposition de la Ville de Genève suite au recours du maire alors en fonction…

Rappelons aussi qu'aucune étude n'a été faite sur le coût de ces logements modulaires ni sur leurs effets collatéraux (aggravation de la pénurie de logement). Car, en termes d'utilisation du sol, ces conteneurs sont un véritable gaspillage. L'édification d'un nouvel immeuble de 8 étages, qui a permis, par exemple, à la Cité universitaire de Genève d'augmenter son offre de logements de cinquante pourcents (passant de 600 lits à 900), est une belle réussite. En matière de politique de logements, la Ville de Genève devrait s'inspirer de cette réalisation de l'Etat!

Conclusion

Ce projet de logements-conteneurs (pour une population en formation ou autre) n'est pas approprié à notre contexte genevois. Il ne présente nullement une solution viable et intéressante pour Genève qui aurait tort de diluer ses forces vives et de gaspiller l'argent public dans des structures modulaires, qui aggraveraient encore davantage la pénurie du logement à Genève.

La Ville de Genève a intérêt à construire en dur pour offrir des logements de meilleure qualité, pour mener une véritable politique du logement, qui s'inscrit sur un long terme et pour prioriser ses investissements.

Avec la situation d'urgence que connaît Genève en matière de logement, ce projet de logements-conteneurs serait une errance politique et pourrait être perçu comme un déni des besoins de la population genevoise.

Lors du vote, le groupe libéral-radical et le commissaire présent de l'Union démocratique du centre ont refusé ce projet d'arrêté PA-106.

Pour toutes les raisons développées dans ce rapport de minorité, ils vous invitent à refuser également ce PA-106 et à n'accorder aucun crédit pour une étude de viabilité auprès du Conseil administratif.

Le président. Monsieur Carasso, nous y sommes… Je donne la parole au président de la commission, M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni, président de la commission du logement (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais rappeler là aussi que cette proposition a été étudiée en 2013 à la commission du logement. Elle

n'arrive malheureusement qu'aujourd'hui. Entre-temps, les choses ont également avancé sur cette problématique des conteneurs et logements modulaires. Toute une série d'auditions ont été faites. Il y a évidemment eu le département, mais pas seulement. Il y a eu l'association Carrefour-Rue, les représentants de l'Etat, l'architecte cantonal. Tout cela pour arriver à une solution qui me paraît équilibrée, qui me paraît bien quand bien même elle arrive un peu tard. Enfin bon, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Heureusement qu'une partie du bien faire a déjà commencé. C'est tout ce que je voulais dire en tant que président. Je reprendrai la parole lors du débat général.

M^me^ Michèle Roullet, rapporteuse de minorité (LR). Il est bien dommage que M^me^ Alder ne soit pas là, car elle est une grande défenderesse de ces logements modulaires. Je regrette qu'elle ne soit pas là.

Il faut préciser d'abord qu'on peut effectivement faire des logements fantastiques avec des logements modulaires. Plusieurs exemples ont été réalisés, je crois qu'il y en a un entre autres vers la place de l'Etoile à Genève. Si le Parti libéral-radical a voté contre ce projet d'arrêté, ce n'est pas pour des raisons de principe esthétique, pourrait-on dire, ou que nous ne puissions imaginer du point de vue architectural des logements modulaires ou même en conteneurs, puisque ce projet d'arrêté renvoie à des logements modulaires dans des structures pavillonnaires pour les personnes en formation.

Pourquoi alors le Parti libéral-radical s'est-il prononcé en défaveur de ce projet d'arrêté? Vous savez, d'une part, que le Canton a déjà voté pour lancer une réflexion en faveur de la mise en place éventuelle de logements modulaires. Le fait que la Ville de Genève se mette à son tour à étudier et à réaliser des projets de ce genre nous a donc paru être une sorte de perte de temps et d'énergie, puisque le Canton aura peut-être déjà des conteneurs et des pavillons à mettre à disposition. *(Brouhaha.)*

Par ailleurs, le projet d'arrêté mentionne que le Conseil administratif «établit une liste de friches pouvant recevoir ce genre de structures». Alors vous êtes dans ce parlement, vous vivez tous en ville de Genève, mais j'aimerais bien savoir quelles sont les friches, les zones portuaires ou les zones qui sont disponibles pour y mettre ce genre de structures.

Les raisons pour lesquelles le Parti libéral-radical est en défaveur sont de différents ordres. M^me^ Alder s'est exprimée en ces termes: «Il est urgent de proposer rapidement des solutions réalisables et peu coûteuses, le logement modulaire est apparu comme un élément de réponse possible.» Nous sommes amenés à refuser ce projet parce que nous craignons les effets pervers ou les effets boomerang. De tels logements modulaires risquent en effet d'aggraver la crise du loge-

ment à Genève. Il faut d'ailleurs relativiser le critère de rapidité puisque, pour construire à Genève, ne fût-ce qu'un poulailler ou même entreposer un conteneur, il faut obtenir du Département des constructions et des technologies de l'information une autorisation. *(Brouhaha.)* Un terrain qui ne serait donc pas dévolu à la construction ne pourrait être attribué à ces logements modulaires.

En outre, je l'ai déjà dit, on voit difficilement Genève trouver une quantité de friches industrielles ou de terrains vagues, libres et constructibles immédiatement. Nous aurions un autre risque par rapport à ce projet. Ce sont les nombreuses oppositions de riverains. C'est inévitable, d'autant qu'on aurait affaire à une population en formation. Tous les habitants riverains risquent peut-être de voir d'un mauvais œil l'arrivée de conteneurs pour des étudiants, puisqu'il sera peut-être difficile pour eux de fermer l'œil s'il y a des fêtes fréquentes dans ces structures modulaires.

Je vous rappelle à cet égard un exemple assez parlant. C'est celui de l'association Carrefour-Rue, qui fait un travail effectivement remarquable. Noël Constant est une figure bien connue à Genève. Cette association est parvenue à trouver un financement, le département lui a proposé neuf terrains dans le canton. Eh bien, je crois qu'il n'a toujours pas trouvé de terrain. Ou qu'il ne les a trouvés que tout récemment, puisqu'il peut y avoir eu quelques modifications depuis que j'ai rédigé ce rapport.

Pourquoi par ailleurs risque-t-on une paralysie de la construction de logements? Parce que, une fois installés, ces modules censés être provisoires pourraient devenir pérennes. On connaît bien à Genève la durée des constructions provisoires… Je vous rappelle que le cycle de l'Aubépine, qui devait être provisoire, a duré quarante ans. Et pourquoi provisoire? Parce que les étudiants ou les gens en formation qui habiteraient dans ces modules auraient un bail. Or, ils pourraient, le jour où on viendrait leur demander de déménager, contester en disant qu'ils vivent en coopérative, qu'ils s'entendent bien, qu'untel garde son enfant, qu'ils ont fondé une crèche dans le lotissement… On pourrait donc aussi avoir des oppositions de la part des personnes qui ont obtenu un module.

Un autre critère est celui du coût. On a vu que les chiffres qui ont été donnés étaient tout à fait sous-évalués. Le coût d'un logement modulaire se situe autour de 80 000 francs, ce qui fait qu'on aurait un coût ce construction entre 1,5 et 2,4 millions de francs. A cela s'ajouterait le coût de l'installation…

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

Le président. Il vous reste une minute, Madame Roullet…

M^me^ Michèle Roullet. Ouh, je n'ai pas fini… Si on veut installer Minergie, on atteindrait 3,5 millions de francs environ pour 30 modules. Quand on vient dire que ce sont des prix fantastiques parce que les étudiants paieraient 400 à 500 francs, on peut tout de même s'étonner. Dans la mesure où on loue un 14 m^2 400 ou 500 francs, ce ne serait pas justifié qu'un appartement de 140 m^2 soit autour de 5000 à 6000 francs… Proportionnellement, on arrive à ces barèmes.

Il paraît qu'il faut que je termine, alors j'aborderai un dernier point concernant l'aspect environnemental. On avait parlé de faire venir des conteneurs maritimes ou d'autres formes de modules comme des modules en bois. Il n'est cependant pas sûr que, d'un point de vue environnemental, on soit gagnant.

La Cité universitaire a pu doubler sa capacité d'accueil d'un coup. Il semble qu'on soit passé de 700 à 1400 logements, car elle a pu construire une vraie cité universitaire de neuf étages. Il faudrait donc réfléchir à deux fois avant de partir sur ces petits modules qui risquent de bloquer la construction. Il faut en plus se poser la question du coût sur tous les autres aspects, puisque cela se répercuterait sur la paralysie de la construction à Genève.

M^me^ Virginie Studemann (S). Comme mon préopinant M. Sormanni l'a dit, ce projet d'arrêté socialiste a été déposé en 2010. Nous ne pouvons évidemment que regretter nous aussi la durée entre le renvoi et le traitement en commission. Nous nous réjouissons en tout cas de discuter de ce sujet, afin de sans doute clarifier quelques points et de vous proposer finalement un amendement.

Certes, plusieurs expériences ont déjà été faites. On peut donc se dire, en ce qui concerne en tout cas l'évaluation des coûts, qu'on a aujourd'hui un certain nombre d'éléments dont on ne disposait pas à l'époque. Notre amendement vous propose un crédit qui permettra de faire une étude de faisabilité. Il nous semble cependant important d'accepter ce projet d'arrêté, cela pour plusieurs raisons.

Il y a certes eu des expériences. Elles n'ont cependant pas été menées à destination du public des personnes en formation. Et il est vrai que c'est une idée forte que l'on retrouve dans plusieurs pays européens: le logement modulaire correspond particulièrement bien à des personnes qui ont une forte mobilité. A un moment donné, elles ont un projet ponctuel de vie; elles vont peut-être passer une année ou deux ans dans un endroit avant de partir ailleurs. Cela permet d'avoir un vrai roulement dans l'occupation de ces logements modulaires.

Cela étant, cela a été évoqué, et c'est un souci qui demeure pour le groupe socialiste, comment fait-on pour que ce roulement existe et soit maintenu afin que le logement modulaire ne devienne pas pérenne? Notre principal souci vis-à-vis du modulaire est que ce type de logement ne devienne pas une sorte de logement social de seconde zone pour des personnes qu'on ne jugerait pas suffisamment

bien pour occuper par ailleurs d'autres types de logements sociaux. Ce sont en tout cas des questions qu'on pourra se poser. Mais ce sera intéressant de se les poser en commission, puisque nous avons renvoyé hier un projet de logement modulaire dans le cadre de logements d'urgence pour des personnes en grande précarité. Il est vrai que cette question se pose. Il s'agit dans le fond de se demander comment ces personnes peuvent venir dans le logement modulaire et quelles solutions on leur propose pour qu'elles en sortent, afin qu'il y ait effectivement un roulement. Pour le coup, je pense que nous aurons l'occasion de nous pencher sur cette question-là avec l'étude du projet de Fort-Barreau.

Concernant la question du *turnover*, on pourra sans doute aussi auditionner Carrefour-Rue pour avoir une sorte de bilan de leur expérience, afin de voir concrètement comment ça se passe. Enfin, sur le souci de la pérennité, je relèverai une fois de plus une grande contradiction, enfin une sorte de ritournelle dans le groupe libéral-radical. On utilise la référence au Canton quand ça nous arrange, on nous dit qu'on ne veut pas faire parce que le Canton fait déjà. Mais on sait bien qu'en matière de logement le Canton ne fait pas assez, et c'est la raison pour laquelle la Ville de Genève est bien obligée de faire aussi. Il me semble par ailleurs que le groupe libéral-radical vote régulièrement des crédits en matière de logement. Ce serait donc bien qu'ils reconnaissent eux aussi qu'un travail collaboratif entre le Canton et les communes ne sera pas de trop.

Certes, j'entends ma préopinante libérale-radicale dénoncer la crise du logement. J'ai envie de dire qu'il suffit de se retourner vers la majorité du Grand Conseil, puisque, s'il y a des personnes qui devraient faire un effort en la matière, ce n'est pas en Ville de Genève, c'est effectivement à l'échelle du Canton. La crise du logement concerne l'ensemble du canton et en particulier certaines communes. Mais visiblement, ces dernières rechignent à faire du logement social.

Laissons la question du logement social à l'étude sur le projet de Fort-Barreau. J'aimerais cependant souligner qu'il est important de voter ce projet d'arrêté. Nous souhaitons que le vote de commission soit maintenu, afin de vraiment favoriser un projet pour les personnes en formation. Je ne sais pas si on vous a transmis l'amendement. Notre proposition consiste à remplacer l'article premier du projet d'arrêté amendé par la commission par:

Projet d'amendement

«Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à la réalisation d'un projet pilote de logements modulaires à destination de personnes en formation.»

J'en viens à l'article 2, qui demande de faire à un moment donné une sorte d'état des lieux des possibilités de terrains pour ce logement modulaire. Je crois

que la réponse nous a là aussi été donnée par ma préopinante libérale-radicale, qui dit en même temps que ça ne sert à rien et qui se demande bien où sont les friches… Justement, comme nous sommes plusieurs à nous demander où sont les friches, nous vous proposons évidemment de garder cet article 2, afin que le Conseil administratif puisse nous donner la réponse.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). On va avoir un petit moment de récréation… On va être légèrement à côté du sujet, mais je vous prie de laisser mes propos aboutir, Monsieur le président, car ils ne sont pas dépourvus de bonnes idées et de comparatif. Il existe aujourd'hui une organisation non gouvernementale (ONG) qui s'appelle Toit pour tous. Ils proposent des conteneurs qui sont aménagés très correctement, même avec télévision, grand écran et ainsi de suite pour 45 000 francs; 45 000 francs tout compris, branché, écoulement… Et c'est clair que les 80 000 francs viennent de chez vous, Monsieur Pagani, pas de chez Mme Esther Alder, qui est à l'origine de cette proposition, de cette motion ou de ce que vous voulez l'appeler. Mais elle va sûrement se magnifier après. Donc, 80 000 francs. On peut donc sortir des logements modulaires à ce prix de 45 000 francs, et c'est pourquoi je m'étonne du prix proposé. Il est un peu excessif. J'ai lu le rapport. Il y a des toits végétalisés et ainsi de suite. Ça fait vraiment la plante verte à un sacré prix…

Vous voulez faire quelque chose pour les gens qui sont en études, c'est louable, je suis d'accord. Il faut faire quelque chose pour ces gens-là car, à l'heure actuelle, ils ont pas mal de problèmes. Je connais certaines petites lucarnes dans les hauts des bâtiments où ils louent des cabines. On appelle ça des studios. Moi, j'appelle ça des cabines. Ils les louent à 600 et quelques francs à la Gérance immobilière municipale (GIM), n'est-ce pas… Ils ne le paient pas à un privé, et ce n'est pas par année, c'est par mois… Je vous prie de le croire, excusez-moi du peu, surtout quand un étudiant ne travaille pas et qu'il n'a pas de revenu. A croire que les études ne sont vraiment faites que pour les nantis. Et je sais que même chez les pauvres il y a des jeunes intelligents.

Mais revenons à ce qui nous occupe. Je pense que l'urgent, Monsieur Pagani, c'est quand même pour nous les 1500 sans domicile fixe (SDF) de la ville de Genève. Et quand je dis SDF de la ville de Genève, je veux parler des gens qui sont établis à Genève, qui dorment dans les voitures et j'en passe. Je ne pense pas à toutes les migrations massives du monde entier. Non, parce que là ce n'est pas 1500 logements qu'il faudrait, c'est peut-être 100 000! Surtout qu'ils veulent tous venir à Genève parce que c'est attractif. Bien heureux à eux, je les comprends tout à fait. Ils ne veulent pas aller s'enfermer à Uri, Schwytz, Unterwald ou Glaris!

Cette proposition n'est pas d'actualité, Monsieur Pagani. Charité bien ordonnée commence par nous-mêmes. Pensons à nos Genevois, qu'ils soient Polonais,

Tchèques, Portugais ou ce que vous voulez. Mais pensons à ceux qui sont de Genève, qui sont des citoyens genevois. C'est pour eux qu'on doit faire des logements modulaires ou des conteneurs, comme vous voudrez les appeler. On les met sur un terrain et tout le monde est logé. Paraît-il qu'on est quand même la quatrième ville la plus riche du monde… Je le tiens d'un magistrat de votre équipe.

C'est sûr que le Mouvement citoyens genevois refusera cette proposition. Nous refuserons ces 80 000 francs. Ou alors venez avec un plan B! Mais 80 000 francs, c'est trop cher. Je vous remercie, Monsieur Pagani, et merci, Monsieur le président.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Juste pour qu'on ne se trompe pas de débat… Vous avez eu une proposition de logements modulaires à Fort-Barreau, juste à l'entrée du parc des Cropettes. L'intervention du préopinant avait trait à cet objet-là. Bon. Mais j'aimerais vous rappeler quelque chose. Même si ce sont des logements modulaires, nous sommes contraints à l'exemplarité, Mesdames et Messieurs. Je vous donne l'exemple d'une école privée qui mettrait des conteneurs en attendant que ses travaux de rénovation aboutissent, je pense par exemple à l'école Moser. Elle ne serait pas contrainte aux mêmes obligations que nous.

Pour les classes modulaires de la Jonction que nous avons installées à la rue du Village-Suisse, nous avons réussi à convaincre l'autorité cantonale, le service qui s'occupe des économies d'énergie du Canton que c'était une école et qu'il n'y avait pas besoin de mettre du Minergie-P. On a encore échappé juste après – soyons réalistes… – à l'exigence de mettre du Minergie-P pour les modules que nous avons mis en place à l'école des Crêts-de-Champel. Par contre, à Trembley, on a dû mettre des bâtiments provisoires aux normes Minergie-P. Ce sera la même chose à Fort-Barreau, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette facture-là est relativement élevée. On est dans les prix de cette catégorie-là.

Revenons sur le débat qui nous occupe ce soir. Nous avons effectivement besoin de logements pour des personnes en formation. Des expériences ont été menées au bas de la rue Voltaire. Il y a trente-cinq ans, nous avons remis un terrain en droit de superficie à une association qui gère des logements avec encadrement social. Il y a une sorte d'éducateur-concierge qui gère des chambres pour des apprentis. Nous avons dernièrement facilité la construction de 180 studios sur le parking P+R de Sécheron, c'était une opportunité importante. Les studios reviennent relativement bon marché quand vous en faites 180.

Je reviens sur le projet que nous avons déposé hier, nous sommes allés voir l'Hospice général pour le leur proposer. Eh bien, l'Hospice général a refusé. Pourquoi? Parce que 18 lits, ça n'est pas rentable, y compris sur dix ans… La

rentabilité de ces objets-là doit être calculée sur dix ans, puisqu'on estime que le modulaire doit être démoli après dix ans. Nous sommes donc un peu pris tant du point de vue des exigences légales que de rentabilité et de proportion, puisqu'il est beaucoup plus simple de mettre 180 studios sur le parking de Sécheron que 18 lits à la rue du Fort-Barreau à l'entrée du parc des Cropettes. Tel est le cadre juridique dans lequel on se trouve.

Celles et ceux qui croient qu'on peut vivre, y compris en hiver, dans des baraquements à 15 000 francs que l'on loue aujourd'hui pour les ouvriers se trompent. Cela participe tout à fait d'un accueil convenable dans un chantier. Les familles qui habiteront dans ces modules, puisque des jeunes couples en formation habiteront dans ces logements, ont cependant besoin de logements de qualité. Nous avons toute une série de biens, notamment le long de la rue de Saint-Jean, au 41 et au 45. Si M^me^ Esther Alder était là, on vous dirait que nous avons aussi des projets de rénovation de ces bâtiments pour les mettre à la disposition de personnes en formation. Voilà, je vous remercie de votre attention. Je reprendrai la parole à la fin. C'était histoire de recadrer un peu les conditions de ce débat.

M^me^ Brigitte Studer (EàG). Dans le travail de la commission, nous avions bien sûr pu constater le manque de logements pour toutes sortes de populations mais tout particulièrement pour les étudiants et les jeunes en formation. Nous avons vu aussi que leur situation était spécifique, puisqu'ils auront besoin de ces logements pour une durée de temps limitée. Le risque que cette population reste dans ce type de logements est moins grand.

Nous avons pu voir combien l'absence de logements a un coût social qu'il ne faut pas sous-estimer. Leur coût de création est une chose, le coût de ne pas les créer en est une autre. Nous avons aussi pu parler des différentes expériences de ce qu'on nous a présenté comme un urbanisme d'opportunité, où on utilise des matières préfabriquées qui sont transportables en fonction des terrains disponibles. Carrefour-Rue nous a décrit sa propre expérience. Leur accueil ne s'adresse pas uniquement aux jeunes, mais ils pouvaient recevoir à cette période 60 personnes par semaine qui cherchaient un logement. Et même s'ils avaient les fonds pour créer un village de logements modulaires, ils ont mis un temps très long pour réaliser ce projet, qui fonctionne toujours.

Nous avons également découvert qu'il y avait différents types de modèles de logements modulaires. C'est même tout un marché. La récupération d'anciens conteneurs ne s'avère pas du tout adéquate pour des logements étant donné les problèmes de toxicité. Il existe aussi des logements haut de gamme en bois, mais leur transport est rendu difficile en raison de leur dimension, avec les risques de

détérioration que cela peut impliquer. Et puis nous avons aussi découvert le coût, qui n'est quand même pas rien.

Ensemble à gauche reste sceptique face à ce type de réponse. D'une part, il y a la faisabilité. Le manque de terrains est une réalité. Une chose est de vouloir les installer. Vous venez de dire qu'il y a des lieux où c'est possible, mais les endroits qui s'y prêtent sont rares en ville de Genève. Nous continuons à penser que la priorité doit absolument être mise sur la construction de logements, notamment pour les jeunes en formation. Encore faut-il que les nouvelles constructions, qu'elles soient le fait de la Ville de Genève ou du Canton, puissent répondre aux besoins prépondérants de la population. Ce n'est clairement pas le cas aujourd'hui. En particulier les besoins des jeunes ne sont pas pris en compte. Ils ont peu de moyens pour payer les loyers qui sont proposés aujourd'hui, et le nombre de logements adaptés aux étudiants, apprentis ou autres jeunes en formation ne correspond pas au nombre nécessaire.

C'est la raison pour laquelle – j'en avais déjà parlé – les partis de gauche, avec les syndicats, les associations d'habitants et les coopératives vont lancer les deux initiatives qui demandent une répartition des types de logements construits répondant vraiment aux besoins des personnes.

Nous avons voté en commission cette proposition pour deux raisons. Tout d'abord, étant donné la si grande pénurie actuelle, il faut aussi accepter des solutions pragmatiques. Il faut agir à différents niveaux pour rattraper le retard. Aussi, pour les jeunes en formation, ces logements peuvent rester une solution transitoire et temporaire, et il n'y a pas de risque que ces logements se pérennisent. Il se peut aussi que certains jeunes apprécient ce type de logement, que cela leur plaise d'habiter des logements qui soient un peu différents.

On peut par contre se demander, comme le fait le projet d'arrêté, si l'étude de faisabilité est encore nécessaire et utile aujourd'hui, si le crédit proposé est encore adéquat. Je crois qu'il y a maintenant depuis plusieurs années une liste des friches existantes, qu'il s'agit de remettre à jour régulièrement.

Malheureusement, nous avons encore besoin de ce type de logement. Dans ma rue, au 1, rue Gevray, il y a un immeuble de luxe toujours quasi vide, mais il est surveillé jour et nuit… Pourquoi construire ce type de logement?

Le président. Il vous reste une minute, Madame Studer…

M^me^ Brigitte Studer. Ne serait-il pas nécessaire de mettre un frein à ce type d'action spéculative et de favoriser plutôt les logements pour les gens qui en ont besoin?

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je l'ai dit tout à l'heure, cette proposition a été étudiée en 2013. Elle voulait fixer un certain nombre de principes. C'est un peu différent que pour celle que nous avons reçue hier et que nous avons renvoyée à la commission du logement, la proposition PR-1164. On voit effectivement qu'on arrive à 83 000 francs si on divise par conteneur. Cela peut paraître élevé, mais nous allons l'étudier en commission et nous verrons s'il est véritablement nécessaire d'affecter aussi une partie de ces locaux à des besoins culturels. Ça se discute, tout se discute…

Ici, en revanche, on a cherché à fixer un certain nombre de principes. On ne parle pas seulement des personnes en formation. Ce projet parle aussi de personnes en situation d'urgence. Je crois d'ailleurs que tout cela a déjà été initié. Nous avons eu l'occasion d'aller visiter le pavillon de Carrefour-Rue à la rue Baulacre. Nous les avons aussi auditionnés et ils nous ont expliqué qu'à Genève, vous le savez bien, il y a toute une série de personnes qui sont dans une situation dans laquelle aucun ici ne voudrait évidemment être. Alors plutôt que d'être sous les ponts, dans les caves, dans les immeubles, dans les allées, où ils peuvent, c'est très bien s'ils ont un toit.

Carrefour-Rue fait à ce niveau-là un travail exemplaire. Ils étaient d'ailleurs à la recherche de terrains pour édifier leur «village», je le mets entre guillemets. C'est vrai qu'ils ont reçu une fin de non-recevoir à la Ville de Genève, étant donné que nous n'avons pas de terrain à mettre à disposition. A l'Etat, on était un peu plus ouverts. Ils en ont trouvé sauf erreur à Thônex. Je n'ai plus l'adresse en tête, ils ont cependant pu y édifier leur village. Je crois que c'est très bien.

Par ailleurs, il est tellement difficile à Genève de construire du logement qu'il y a fatalement un certain nombre de terrains qui sont en attente d'une opération. Mais il n'y a pas tellement de friches industrielles… Quand on voit qu'il faut souvent une quinzaine d'années avant qu'on adopte un plan localisé de quartier (PLQ), que des autorisations de construire soient délivrées… Eh bien, pendant ce temps, on pourrait peut-être utiliser ces terrains pour y mettre des logements modulaires que l'on peut démonter et remonter ailleurs. C'est ça l'idée de base qu'une large majorité de la commission a trouvée bonne.

Après, il faut voir comment on peut la réaliser et à quel coût. Et c'est là l'essentiel du projet d'arrêté dont nous discutons aujourd'hui. Cela n'a rien à voir – je le redis encore une fois – avec la proposition PR-1164 qui a été renvoyée à la commission du logement, même s'il y a des similitudes. Nous étudierons cette proposition-là, puisque nous avons une proposition concrète. Nous voulions cependant un peu fixer des principes. Mais bon, on arrive malheureusement un peu comme la grêle après les vendanges… Il y a des points qui dorment dans cet ordre du jour, n'est-ce pas, Monsieur le président de séance… Ce n'est pas votre faute, je le sais, c'est un peu une faute collective… On devrait cependant traiter plus tôt les choses

qui ont une certaine importance plutôt que de les laisser pourrir dans l'ordre du jour pendant trois ans et arriver ensuite comme la grêle après les vendanges. D'autant que je me rappelle très bien l'audition de Carrefour-Rue. Ils pleuraient. Ils avaient les financements, ils avaient tout ce qu'il fallait, mais il leur manquait le terrain. Ma foi, ça a pris près de trois ans.

Entre-temps, le rapport a été fait. Je crois que la commission a fait son travail. Cela a été fait en un peu moins d'une année, il y a eu de nombreuses auditions. Malheureusement, on traite ce projet d'arrêté trois ans après dans ce plénum! Sur le principe, c'est une bonne idée. Il ne s'agit pas de pérenniser des gens dans des logements qui ne soient pas dignes… C'est une classification française; ils aiment bien appeler ça «logement digne» ou «logement indigne», y compris pour des logements en dur. Je crois cependant que c'est une situation provisoire qui permet à un moment donné de rebondir, notamment pour des personnes en difficulté, jusqu'à ce que peut-être, petit à petit, notre collectivité ou d'autres, ou encore d'autres fondations, construisent un certain nombre de logements.

Et puis alors, effectivement, il devrait y avoir une égalité de traitement, et là je donne raison à M. Pagani d'une certaine façon. Il n'y a pas de raison que les associations ou les privés qui font ce type de pavillons provisoires pour rénover qui une école qui un bâtiment ne soient pas soumis aux mêmes dispositions qu'une collectivité publique. Je crois que la loi est la même pour tout le monde et qu'il n'y a peut-être pas la nécessité de mettre toute la panoplie Minergie lorsqu'on est dans des logements provisoires, puisqu'on sait que c'est provisoire et que c'est amené à se déplacer et à être modifié, comme pour une école par exemple. Il faut évidemment avoir le minimum, mais à partir du moment où le module sera par la suite démonté parce que l'école aura été rénovée, toute la panoplie Minergie n'a pas de sens, puisque cela coûte évidemment extrêmement cher.

Nous, ce que nous voulons – je le redis encore une fois –, c'est fixer le principe. Et puis il faut une liste des endroits où on pourrait provisoirement mettre ce type de constructions. Ça ne veut pas dire qu'il faut s'aligner sur les coûts de la Ville de Genève, puisqu'un certain nombre de fondations ou d'associations sont prêtes à le financer. Si vous offrez un autre terrain à Carrefour-Rue, ils vont se ruer dessus parce que, eux, ils ont les financements privés pour le faire et des gens à placer. Ce ne sont pas des réfugiés. Ils placent les gens du cru qui sont en difficulté et qui doivent dormir dans la rue. Il est tout à fait indigne en effet qu'on laisse les Genevois qui sont ici dans la rue. Je vous invite donc à accepter cette proposition du Conseil administratif le plus largement possible, je vous en remercie par avance.

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

M. Joris Vaucher (Ve). Les Verts soutiennent ce projet d'arrêté avec l'amendement socialiste, car il manque toujours autant de logements étudiants et ce type d'habitat permet de valoriser les quelques terrains temporairement inutilisés que l'on trouve sur le territoire de la Ville de Genève et dans les communes voisines. Ces logements sont idéaux pour y loger des étudiants, puisque le but n'est pas de les y implanter plus d'une poignée d'années sur le même terrain et les étudiants eux-mêmes n'ont pas pour intention d'y habiter plus de quelques mois si ce sont des étudiants d'échange, dans le cadre par exemple du programme Erasmus, ou de quelques années s'ils réalisent tout leur cycle d'études à Genève. Il n'est ainsi pas nécessaire de leur proposer une solution de relogement à la fin de leur bail et lorsqu'on doit démonter et réinstaller les modules sur un autre terrain. On pourrait d'ailleurs envisager de réserver ces logements pour les étudiants d'échange de façon à rendre les déménagements des modules encore plus flexibles.

Ces logements modulaires ont une durée de vie d'environ trois décennies. On devrait pouvoir trouver des espaces disponibles pour les installer durant cette période, notamment dans le quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV), qui va subir une longue métamorphose. Je pense aussi aux quartiers de villas, puisque, lorsqu'on densifie un quartier de villas, on ne détruit pas forcément toutes les villas d'une parcelle en même temps. On peut donc imaginer détruire une villa, mettre quelques logements modulaires dessus, en attendant que la villa d'à côté soit détruite pour construire une nouvelle barre d'immeubles. *(Brouhaha.)*

Je voudrais aussi préciser que les prix de la réalisation de ces modules sont plus bas que ce qui est proposé dans ce projet d'arrêté, ainsi que cela a été étudié en commission. Avec le temps, plusieurs entreprises se sont lancées sur ce marché et les prix ont baissé. Je voudrais aussi répondre à M^me^ Roullet, selon qui il ne s'agissait pas de logements très écologiques. Je précise que, si on construit des logements comme ça pour quelques années, on doit répondre aux normes énergétiques, être conformes à la loi sur l'énergie. Je vous invite donc à soutenir ce projet d'arrêté PA-106.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Je passe la parole à M. Jean-Luc von Arx.

M. Jean-Luc von Arx (DC). C'est à se demander pourquoi on s'excuserait d'avoir de bonnes idées… Une bonne idée, c'est justement un projet de ce type-là. Pourquoi? Cela fait des années que l'on parle de trouver des solutions en matière de logements, que ce soit pour les étudiants ou pour d'autres publics. Vous savez qu'en Scandinavie des projets de ce type ont déjà été menés. On imagine parfois que ces conteneurs sont très rustiques. Pas du tout! Ce sont des maisons très développées.

A Genève, l'Université accueille environ 16 000 étudiants dans près de 24 établissements. C'est aussi beaucoup de sous-locations dans les immeubles, beaucoup de système D. C'est parfois des gens qui renoncent à faire leurs études à Genève parce qu'ils ne trouvent pas leur place.

Quand on dit que la Cité universitaire a construit, c'est vrai. La Cité universitaire a réussi à construire en prenant sur elle un certain nombre de choses. Il faut dire aussi que la Cité universitaire soutient totalement ce genre de projet, parce qu'il faut diversifier. On parle des étudiants comme si on allait favoriser une catégorie de la population. Mais pas du tout! Les étudiants à Genève sont des gens qui viennent chez nous momentanément. Et lorsqu'ils quittent les établissements dans lesquels ils sont, ils doivent aussi retrouver un logement, puisqu'ils ne peuvent rester plus de trois ans là où ils logent. Cela veut donc dire qu'ils se retrouvent sur le marché du logement genevois…

Donc, en aidant les étudiants à trouver du logement, vous favorisez aussi des familles et d'autres personnes à trouver du logement à Genève. Nous sommes tous en train de tirer à la même corde pour permettre aux gens de trouver du logement ici, pour les Genevois. Les étudiants sont une catégorie souple, pratique; elle correspond bien à cette idée de modulaire. Leurs baux à loyer ne sont pas très longs, car on sait que ce sont des gens qui ne vont pas rester. Je ne veux pas prendre davantage de temps… Toutes ces raisons pour vous dire qu'il faut soutenir ce projet d'arrêté. Le Parti démocrate-chrétien va le soutenir.

Concernant l'amendement, nous laissons à M^me^ Esther Alder la latitude de décider avec les moyens qu'elle a et qu'elle aura, je pense, de mener à bien des études. Pourquoi ne pas demander aussi aux acteurs concernés, car vous pouvez compter aussi sur tous les gens qui travaillent pour aider à trouver des logements d'étudiant, pour collaborer même bénévolement à des études, à des recherches. Vous pouvez les faire travailler également, ils le feront volontiers pour vous et pour nous.

M. Didier Lyon (UDC). Dans ce projet, les prix sont sous-évalués. Nous n'avons pas la garantie que ces constructions modulaires puissent durer longtemps. Nous devons éviter l'adoption de crédits supplémentaires. Il serait plutôt pertinent de refuser ce projet car, bien qu'il soit nécessaire d'apporter des solutions durables au problème du logement à Genève, et notamment pour les personnes en formation, il faudrait se concentrer sur des constructions pérennes.

La problématique principale du logement en ville est le manque de terrains constructibles. Pour votre information, la fondation Patino termine actuellement un bâtiment de neuf étages pour y loger des étudiants. Par conséquent, l'Union démocratique du centre vous demande de refuser ce projet d'arrêté.

M^me^ Michèle Roullet (LR). Ce n'est pas l'idée des conteneurs que nous rejetons. Ce n'est précisément pas une bonne idée en ville de Genève. Il faut contextualiser. On nous a parlé de projets fantastiques au Havre, à Londres, à Copenhague, où les projets réalisés sont vraiment magnifiques. Pourquoi n'est-ce pas réalisable en ville de Genève? Parce qu'il n'y a pas en ville de Genève suffisamment de terrains libres pour lancer de tels projets. Lancer de tels projets en ville de Genève revient à augmenter la crise et la paralysie de la construction à Genève. Demander à la Ville de Genève et aux conseillers administratifs de lancer de tels projets revient aussi à éparpiller les forces vives de la Ville de Genève, qui a d'autres priorités et qui doit absolument prioriser ses investissements.

Il y a des associations. On a parlé de l'association Carrefour-Rue, qui fait un travail fantastique. Elle a trouvé des fonds, des mécènes, des investissements. Le Canton lui a mis des terrains à disposition. Eh bien, en dépit de tout cela, ces réalisations ont été très difficiles parce qu'il y a eu de multiples oppositions.

Le principal obstacle en ville de Genève est le manque de terrains disponibles. Vous voulez pouvoir dépasser la crise du logement… Oui, mais à ce moment-là, il faut mettre 200 000 modules et conteneurs en ville de Genève! Là on est en train de parler de 20 modules; 20 modules, c'est 18 personnes, puisqu'un module est prévu pour des activités communes et ainsi de suite. C'est donc 20 modules. M. Pagani a eu raison de dire qu'on ne pouvait pas faire des conteneurs où les ouvriers vont se changer sur les chantiers. On est obligé d'avoir des structures aménagées, confortables. Si on veut respecter les normes Minergie, on doit avoir une isolation de verre de 20 cm. Ça double encore les prix; les prix sont beaucoup plus élevés.

J'aimerais revenir sur l'amendement qui vient d'être déposé. Il doit absolument être rejeté. Pourquoi? Cet amendement demande de remplacer l'article premier amendé, qui ouvrait «au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à une étude de faisabilité sur la possibilité d'empiler les conteneurs, la mise en normes…». Je vous rappelle qu'il s'agit de trois conteneurs. On ne parle pas de plus, si on veut les mettre les uns sur les autres. Mais enfin, si on en fait 20, on fera un village! Or, avec l'amendement, on ne parle plus de 100 000 francs de crédit destiné à une étude. Ecoutez bien: «Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à la réalisation d'un projet pilote…» On veut nous faire croire qu'avec 100 000 francs on va commencer un projet. C'est vraiment nous prendre pour des imbéciles, c'est nous mettre devant le fait accompli, puisque, une fois qu'on aura commencé, il faudra débourser les 2,5, voire 3 millions de francs que va coûter la réalisation de ce projet! Je vous invite en tout cas à refuser cet amendement qui n'est pas correct du tout.

M. Eric Bertinat (UDC). Je vais prendre le problème à l'envers, en commençant par le projet d'amendement. Contrairement à M^me^ Roullet, j'y suis favorable parce que, précisément, il reste sur le sujet qui nous préoccupe ce soir. Or le rapport qui nous est soumis nous prouve que nous sommes occupés à discuter de tout et de rien, plus exactement d'une notion en lien avec les étudiants, voire les apprentis en formation, que l'on dilue dans la question du logement.

On nous propose en effet de construire en urgence, car il paraît, j'insiste, que 1000 étudiants n'ont pas de logement. Je me demande déjà où se trouvent ces 1000 étudiants en ce moment… Nous n'avons aucune indication sur la base même du chiffre qui nous est avancé. C'est du reste une lubie de la gauche que de nous balancer des chiffres sans trop de références, sans trop les actualiser, puisque cela date de quelques années – on parle de 2010 –, et de nous faire avancer sur ce sujet. C'est vraiment là où le bât blesse.

On nous parle en effet d'étudiants ou de personnes en formation. Qui sont ces étudiants et ces personnes en formation? Est-ce que ce sont des étudiants dont les familles sont à Genève? Parce que, si tel est le cas, comme ce fut mon cas avec mes enfants, il n'était pas question pour eux, tant qu'ils étaient en formation, d'occuper un logement. Ils n'avaient juste pas les revenus nécessaires pour habiter dans cette ville hyper-chère en matière de logements et de vivre comme ça en indépendants. Ils sont donc restés à la maison, et c'est le cas, je suppose, de la plupart des personnes habitant à Genève.

On parle donc bien de 1000 personnes venant d'où que vous vouliez de l'étranger, qui ont choisi de suivre l'université à Genève et dont on nous explique maintenant que nous devons assumer. Ces gens ont choisi de venir suivre des cours à l'Université de Genève; il y en a 1000 qui n'ont pas de logement. Je suppose qu'ils dorment sur les bancs publics ou dans les abris PCi ouverts par M^me^ Esther Alder… Alors il faut de toute urgence maintenant acheter des appartements modulables, chercher des terrains sur notre commune – des terrains si rares qu'on a même déjà de la peine à loger les personnes qui s'y trouvent – pour aider ces gens, ces illustres anonymes, ces personnes en formation dont on ne sait rien.

J'ai relu pour la deuxième fois le rapport de près de 30 pages – 42 même avec le rapport de minorité de M^me^ Roullet –, et je ne sais pas de qui on parle. On nous assène le chiffre de 1000 personnes. J'ai entendu l'intervention avec son grand cœur du Parti démocrate-chrétien. Evidemment, il faut foncer, l'idée est magnifique. Elle est généreuse; on va dépenser quelques centaines de milliers de francs. Sur le fond, on ne sait cependant pas de qui on parle, je suis désolé d'avoir à vous le répéter. Aucune question n'a été posée en commission, et on nous assène encore cette réalité de 1000 personnes qui seraient sans logement à Genève à qui il faut se presser de trouver des logements.

Je trouve ça profondément ridicule. On est dans la même problématique qu'avec l'immigration de masse que nous subissons. Les gens choisissent de venir en Suisse, et nous devons, nous, construire en catastrophe des infrastructures. On doit absorber le véritable choc que cela provoque et qui instaure également un mal-vivre à Genève. Je l'ai dénoncé plusieurs fois à la tribune de ce délibératif, il y a un mal-vivre à Genève.

On est en train de presser notre territoire, en particulier celui de la commune, et voilà qu'on nous propose maintenant une solution simpliste. Je ne sais plus qui a dit que c'était simple, qu'on devait maintenant trouver un terrain… Evidemment, on l'a fait à l'Etoile pour loger des migrants, principalement des jeunes filles. La chose est bien faite, j'en conviens; elle n'est pas hyper-chère, j'en conviens également. Mais c'est la manière qui pose problème. C'est le fait d'être toujours devant le fait accompli, de nous bousculer, d'avancer des chiffres qu'on ne vérifie pas.

La commission, je suis désolé d'avoir à le dire à mes collègues, a mal fait son travail. On ne sait pas de qui on parle. On n'a aucune véracité quant aux chiffres donnés, et voilà qu'on nous présente ce projet d'arrêté qui date de plus de six ans comme étant la grande solution à ce problème. C'est la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre le refusera.

Le président. La liste est close, Monsieur Carasso, je suis désolé… *(Remarque.)* Vous aurez la parole après. La parole est à M. Rémy Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faut vous dire que nous ne faisons pas rien. Je vous rappelle que nous avons donné un droit de superficie à la Fondation universitaire pour le logement des étudiants (FULE), l'organisation qui crée des logements pour les étudiants et l'Université sur un mur borgne donnant sur le parc des Chaumettes. Et nous avons mis à la disposition des étudiants en formation, y compris des apprentis, des pièces à la villa Freundler. Ce sont des choses très concrètes que nous faisons régulièrement parce que nous sommes en contact avec ces milieux et parce que nous devons répondre si faire se peut au besoin de cette catégorie de la population, il est vrai.

Je vous rends cependant attentifs au fait que nous n'avons pas beaucoup de terrains et que, quand nous en avons, la priorité est d'y mettre du logement pérenne. Je parle par exemple de l'ensemble des terrains le long de la Cité-jardin d'Aïre, de la densification le long de la route de Meyrin ou encore des 300 logements que nous allons mettre le long de la gare des Eaux-Vives jusqu'à

Caterpillar. Je parle de tous ces endroits-là. Nous ne pouvons pas les consacrer à des logements éphémères si j'ose dire, parce que c'est parti alors pour 10 ans de vie. On dit toujours au départ que c'est éphémère, et il y a le provisoire qui dure… Toujours est-il que c'est 10 ans de vie. Or, si nous bloquons un terrain qui pourrait accueillir des logements pérennes pour les étudiants pendant dix ans, ça ne va pas le faire. On a donc déjà un problème. *(Brouhaha.)*

Cela dit, quand je suis tombé sur ce projet d'arrêté, je me suis dit qu'octroyer 100 000 francs pour étudier des terrains m'éviterait de faire le tour de Genève avec mon vélo, comme je le fais de temps à autre pour découvrir des terrains qui nous auraient échappé. Donc tant mieux. Mais alors, Mesdames et Messieurs, sur l'amendement, il faut être réaliste… A moins que vous m'ouvriez une possibilité de dépassement, je ne ferais rien à moins de 500 000 francs, 1 million de francs. C'est impossible de mettre 25 lits pour des étudiants à moins de ce prix-là, il faut être réaliste! 100 000 francs, c'est m'inviter à faire un dépassement monstrueux. Comme vous le savez, je suis opposé à tout dépassement. C'est donc m'inviter à ne rien faire…

Je suis désolé, soit vous faites un amendement qui corresponde à quelque chose, Monsieur Carasso, soit vous en restez aux 100 000 francs qui nous permettent de payer un mandataire qui fera le tour des terrains qui nous auraient échappé et qui ne sont pas viabilisés pour des logements pérennes ces quinze prochaines années. C'est un peu les critères, en effet… *(Brouhaha.)* Je n'arrive plus à parler… Je vous prie de m'excuser.

Le président. Mesdames et Messieurs, il faut suivre. *(Remarque de M. Sormanni.)* Exactement, nous avons clos la liste. Mon cher ami, je suis désolé, nous en avons la preuve. Quand nous clôturons la liste, nous recevons une liste des demandes de parole… *(Remarque de M. Sormanni.)* Monsieur Sormanni, je suis désolé, ce qui fait foi, c'est ce que j'ai. Continuez, Monsieur…

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Donc, oui à une étude de faisabilité pour essayer de découvrir des terrains qui nous auraient échappé… *(M. Sormanni quitte la salle.)* Au revoir, Monsieur Sormanni…

M. Daniel Sormanni (MCG). Au revoir. *(Rires.)*

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Il y a encore une heure, Monsieur Sormanni… *(Exclamations.)* Vous n'allez pas nous quitter comme ça, Monsieur Sormanni!

Le président. Bonne soirée, Monsieur. Continuez, Monsieur… *(Brouhaha.)*

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je vous propose donc d'accepter cette proposition telle qu'elle ressort de la commission. Je ferais le cas échéant un sous-amendement au projet de M. Carasso à un million de francs parce qu'il faut être sérieux. Si l'amendement de M. Carasso venait à être approuvé, je ferais un sous-amendement dans la foulée pour augmenter la somme, car je ne m'en sortirais pas avec le mandat que vous pourriez me donner. Ces 100 000 francs ne suffiront pas à construire 20 lits pour des personnes en formation, puisqu'on parle en ces termes-là, dans des conteneurs si j'ose dire.

Le président. Comme nous l'avons dit, Monsieur Carasso, vous prendrez la parole lorsqu'il sera le moment de voter sur votre amendement, qui vise donc à remplacer l'article premier amendé par la commission. *(L'amendement de M. Carasso a été présenté par M^me^ Studemann. M. Sormanni revient.)*

Deuxième débat

Mis aux voix, le premier amendement de la commission est accepté par 52 oui contre 21 non.

Le président. Monsieur Carasso, vous avez la parole sur l'amendement.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président, M. Pagani est touchant à certains égards lorsqu'il se bat pour le maintien du statut quo d'un article qui lui octroie dans les faits 100 000 francs pour des études, préétudes, mises aux normes, tests des besoins en isolation, autant de paramètres, dans la version sortie de la commission, qui ont déjà été réalisés dans le cadre du projet de logement modulaire social à Fort-Barreau, que nous avons renvoyé hier. Maintenir cet article premier tel quel est juste ridicule, parce qu'il ne fait aucun sens de refaire des études qui ont déjà été conduites à l'image du projet de Fort-Barreau.

Nous avons bien senti dans le discours de M. Pagani tous les doutes qu'il a fondamentalement sur le modulaire. Le groupe socialiste partage certaines de ces inquiétudes, notamment sur sa capacité à répondre…

Le président. Vous devez conclure, Monsieur. Vous défendez votre amendement…

M. Grégoire Carasso. … à défendre du logement qui reste temporaire. Pour les étudiants, c'est là que c'est essentiel. Il nous semble que la cible, ce risque est complètement mitigé. M[me] Alder n'était pas aussi pessimiste que M. Rémy Pagani. Pour sa part, comme à son habitude, il n'entre pas en matière si on ne lui déroule pas un projet de financement avec ceintures, bretelles et couverture en or… Or, un projet pilote pour du modulaire standardisé à 100 000 francs pour du logement étudiant, dixit Esther Alder, est un projet pilote tout à fait crédible. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à accepter cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement de M. Carasso est refusé par 36 non contre 27 oui (7 abstentions).

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission est accepté par 51 oui contre 20 non (1 abstention).

Mis aux voix, le troisième amendement de la commission est accepté par 52 oui contre 19 non (1 abstention).

Mis aux voix, le quatrième amendement de la commission est accepté par 52 oui contre 20 non.

Mis aux voix, le cinquième amendement de la commission est accepté par 52 oui contre 20 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 51 oui contre 20 non (1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 000 francs destiné à une étude de faisabilité sur la possibilité d'empiler les conteneurs, la mise en normes AEAI, et les besoins en isolation, etc.

Art. 2. – Le Conseil administratif établit une liste de friches pouvant recevoir ce genre de structures.

Art. 3. – Le Conseil administratif travaille en collaboration avec les organismes coopératifs, fondations ou associations, qui s'occupent déjà du logement pour personnes en formation ou en situation d'urgence.

Art. 4. – Le Conseil administratif est chargé de prendre langue avec l'Association des communes genevoises, les communes genevoises et le Canton pour trouver des terrains disponibles.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Le président. J'en profite pour saluer M^me^ Maria Pérez. Bon anniversaire! *(Applaudissements.)*

10. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 25 juin 2013 de M^mes^ et MM. Marie Barbey, Jean-Charles Lathion, Alexandra Rys, Robert Pattaroni, Alain de Kalbermatten, Lionel Ricou, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli et Vincent Subilia: «Transparence dans l'attribution des places de crèche: du trou noir à l'administration en ligne!» (M-1088 A)[1].

Rapport de M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance du Conseil municipal du 29 octobre 2013. La commission s'est réunie le 12 décembre 2013 et le 9 janvier 2014, sous la présidence de M^me^ Michèle Roullet, pour étudier cette motion. Que M. Arnaud Schilt, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa collaboration.

Rappel de la motion

Considérant:

– le manque chronique de places de crèche en Ville de Genève;
– la nécessité de pouvoir concilier vie professionnelle des parents et bien-être des enfants en bas âge;

[1] «Mémorial 171^e^ année»: Développée, 2280.

– l'intérêt reconnu, pour l'économie et pour la société en général, en particulier en matière de promotion de l'égalité hommes/femmes, de disposer de suffisamment de places d'accueil pour la petite enfance;
– la mission du Bureau d'information de la petite enfance (BIPE) qui consiste à informer et orienter les parents sur les différents modes de garde existants;
– la nécessité de garantir une uniformité de qualité et de traitement des demandes de places de crèches formulées par les parents;
– l'absence de gestion centralisée des places de crèche en Ville de Genève qui empêche d'avoir une vision globale du nombre de places vacantes dans les institutions de la petite enfance (IPE) de la commune et qui a pour conséquence un taux d'occupation de seulement 78% dans certains secteurs de la Ville, alors que d'autres sont en pénurie de places;
– le constat de la Cour des comptes (rapport 49, «Dispositif genevois pour l'accueil de la petite enfance») qui relève une absence totale de surveillance exercée par la Ville de Genève sur les IPE – plus communément appelées crèches – qu'elle subventionne, notamment concernant le respect des critères d'attribution des places de crèche;
– le risque de passe-droit relevé par la Cour des comptes qui découle de cette absence de contrôle des critères d'attribution;
– le sentiment d'arbitraire ressenti par les parents en raison de cette opacité des procédures d'attribution des places de crèche;
– la nécessité de rapprocher l'administration du citoyen en simplifiant les démarches administratives et en améliorant la transparence des décisions;
– la nécessité de rassurer les parents en leur permettant de suivre l'évolution du dossier de leur enfant, afin de faciliter l'organisation familiale;
– la nécessité d'améliorer de A à Z le processus totalement obsolète d'inscription au sein du BIPE (formulaire papier, absence de date à laquelle les parents doivent reconfirmer l'inscription, absence d'accusé de réception, etc.),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à développer un système d'administration en ligne (AeL) pour permettre l'inscription et le suivi par les parents de leur demande de place de crèche en Ville de Genève;
– à fixer des critères d'attribution clairs et semblables à l'ensemble des institutions de la petite enfance (IPE), afin d'assurer à tous les enfants et à leurs parents un accès le plus juste et équitable aux places de crèche;
– dans ce cadre, à s'assurer que la liste des «exceptions» possibles soit exhaustive, identique pour tous les IPE et réduite au maximum;
– à fixer un taux d'occupation minimum (de l'ordre de 90%) devant être atteint par les IPE que la Ville subventionne afin qu'il existe le moins possible de

places vacantes au sein d'une structure d'accueil en temps de pénurie de places d'accueil;
– à charger le Service de la délégation de la petite enfance de la Ville de mettre en place un contrôle formalisé afin de s'assurer du respect des critères d'attribution et des taux d'occupation minimum et maximum dans les IPE;
– à charger le Bureau d'information de la petite enfance de mettre à disposition des parents qui n'auraient pas obtenu de places de crèche une liste exhaustive des mamans de jour certifiées (dépendantes ou indépendantes) par secteur géographique.

Présentation succincte de la motion

Face au constat partagé du manque de places de crèche, les motionnaires ont notamment cherché dans ce contexte une meilleure visibilité et suivi des critères d'attribution, un taux d'occupation minimum devant être atteint pour répondre aux besoins de places d'accueil et la possibilité d'un système d'administration en ligne pour l'inscription des enfants.

Séance du 12 décembre 2013

Audition de M^me^ Marie Barbey et de M. Vincent Subilia, motionnaires

M^me^ Barbey explique que, si la Ville de Genève n'a pas de compétences en matière de normes d'encadrement, elle en a toutefois en matière de bonne attribution des places de crèche. Il s'agit d'un domaine important au vu de la pénurie de places en ville de Genève. M^me^ Barbey souligne que M. Subilia et elle-même ont constaté dans ce domaine des dysfonctionnements par rapport à l'attribution des places de crèche. Il existerait, selon le sentiment de parents, certains passe-droits ou copinage, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que l'attribution des places est trop peu transparente, malgré la qualité que les collaborateurs de la Ville y mettent. La motion demande donc l'amélioration du système de placement, grâce à la mise en place d'un système d'inscription en ligne. Les parents pourront y inscrire leur enfant et suivre le processus de leur demande via le web. Ce qui facilitera la vie des parents, améliorera la transparence d'attribution et déchargera le Bureau d'information petite enfance (BIPE) des demandes de parents angoissés, ne recevant pas de réponses. Actuellement, le système est obsolète, avec un formulaire papier imprimé. Il n'y a pas d'avis de réception; les parents doivent renouveler leur demande et sont donc peu sécurisés. La Ville de Genève devrait également mettre en place un contrôle formalisé des critères d'attribution des places de crèche, car elle subventionne fortement les crèches, mais n'a aucun droit de regard sur l'attribution de ces mêmes places. Le troisième objectif serait d'atteindre un taux d'occupation minimum de 90% dans les crèches. En effet, la

Cour des comptes a mis en lumière des taux d'occupation de 78%. Les crèches ne pourront pas arriver à 100% d'occupation en raison des complications classiques, mais 78% est un taux très bas en période de pénurie.

M. Subilia souligne, quant à lui, qu'il est très satisfait du projet pédagogique mené par les crèches. Il explique cependant qu'il y a une pénurie criante que tout le monde constate. Même si, au sein de la droite, on milite pour une orthodoxie budgétaire, il relève que pour les crèches, il reste des choses à faire. Il y a des leviers à utiliser, comme limiter le taux d'encadrement. Ce qui ne relève pas, il est vrai, des attributions de la commission. Il faut donc agir sur les procédures d'attribution des places de crèche pour qu'elles puissent s'opérer avec transparence. Pour suivre le rapport de la Cour des comptes, il faut veiller à ce que le taux d'occupation minimum de 90% soit respecté, ce qui implique une forme de contrôle. Dans la droite ligne d'une modernisation des outils administratifs, pour assurer la transparence et le suivi, et pour sécuriser les parents, il faudrait basculer dans une ère un peu plus numérique qui n'utilise pas beaucoup plus de moyens financiers. M. Subilia rappelle que cette motion répond à une question que les motionnaires se posent en qualité de parents et de citoyen-ne-s engagé-e-s.

Questions des commissaires

Une commissaire rappelle que le Conseil municipal a voté la municipalisation des Institutions de la petite enfance (IPE), mais que cela n'a toujours pas été fait. Car si la Ville était vraiment l'employeur de ces IPE, elle aurait plus de force pour améliorer la qualité du service pour les parents. Autour de cette table, elle rappelle que tout le monde était pour avoir une place pour chaque enfant. Les motionnaires sont ainsi proches du discours tenu par la gauche. Il faut donc voter les budgets pour construire les crèches et les faire fonctionner. Il y a des questions d'attribution, mais le vrai problème de fond reste celui de la pénurie. Dans l'invite de la motion qui demande d'aller jusqu'à un taux de 90%, elle relève que, dans certains établissements, c'est possible. Par contre, dans les jardins d'enfants, c'est rare d'être au-dessus de 78%, du fait de configurations complexes. Cette même commissaire demande alors de préciser le chiffre de 78% avancé, pour savoir si cela concerne les jardins d'enfants, les garderies ou les crèches. Concernant la dernière invite, les motionnaires demandent au BIPE, qui n'arrive pas à répondre à la demande et à orienter les parents, de fournir une liste des mamans de jour, alors qu'il appartient au Service cantonal d'évaluation des lieux de placement (ELP) de tenir à jour ces autorisations. Le BIPE n'a pas accès à ce genre de fichier. Cette commissaire, enfin, rappelle que le projet de loi PL-10636 qui a fait l'objet d'un référendum soumis en votation en février 2014, aggrave la situation dans les crèches.

M. Subilia formule une double observation. Il se réjouit que la droite et la gauche se réunissent sur des projets aussi essentiels, même avec des angles

d'attaque différents. Il n'est pas tout à fait d'accord avec les arguments de la gauche concernant le PL-10636, car les mesures proposées par ce projet de loi contribueront, selon lui, à augmenter le nombre de places en crèche. Quant aux mécanismes à mettre sur pied, ils demandent peu de budget et permettent de fluidifier le nombre de places. Concernant la deuxième question posée aux motionnaires, la Ville de Genève ne va certes pas contraindre le Canton, mais le BIPE devrait avoir accès aux listes d'autorisation octroyées par l'ELP, sans qu'il y ait blocage juridique. Actuellement, il semblerait ces listes peuvent être fournies.

Mme Barbey souligne, quant à elle, que Mme Alder voulait mettre en place un soutien administratif pour les mamans de jour indépendantes; il faut donc avoir accès à ces listes. La commune d'Onex a mis en place un système de ce type pour faciliter les démarches administratives des mamans de jour et éviter le travail au noir. Mme Barbey présente sa situation personnelle et explique que, quand elle a appris qu'il n'y avait pas de places de crèche dans son quartier, elle a demandé au BIPE de lui fournir les listes des mamans de jour dans son quartier. Le BIPE lui a répondu n'avoir aucune liste. Elle trouve donc dommage que ça ne puisse pas se faire, ce qui ne serait pas difficile, alors que 54% des familles sont concernées. Des solutions pratiques doivent être offertes à ces mêmes familles. Les parents doivent pouvoir appeler le BIPE et obtenir une liste de mamans de jour certifiées. Tout simplement parce que les parents n'ont pas envie de placer leur enfant chez quelqu'un qui n'est pas certifié. Concernant les 78%, il faudrait se référer au rapport de la Cour des comptes. Elle ne sait pas s'il s'agit juste des crèches ou des jardins d'enfants également.

Concernant le taux d'occupation visé par la motion, Mme Barbey tient toutefois à souligner que la formulation, assez souple, de l'ordre de 90%, permet de donner une marge de manœuvre. Mme Alder partait en effet du principe que ce taux était normal et qu'il fallait l'atteindre. Ce qui est certain, c'est que les crèches ne peuvent pas atteindre du 100%.

Une commissaire revient sur la dernière invite qui représente selon elle un doublon avec la motion M-1018 sur les structures d'accueil pour les mamans de jour. Celle-ci demande déjà qu'il y ait une structure qui gère les mamans de jour, prise en charge par le BIPE. Mme Barbey répond qu'il y a un doublon possible, mais doit faire le constat que, en mai 2013, il n'y avait toujours rien. Il faut donc redire à quel point ce serait une solution simple pour les parents.

M. Subilia rappelle les invites, dont la deuxième: «Centraliser les demandes des parents et des familles d'accueil agréées au Bureau d'information de la petite enfance». C'est donc bien une vocation de guichet unique, donc c'est un libellé différent, mais pour le même objectif.

Une commissaire souligne que les IPE continuent à prendre en charge les enfants, même s'ils ne sont pas à 100%. Si l'on pousse les IPE à maximiser les

taux, les parents recherchant un 80% ou un 50% auront des problèmes. Une souplesse pour les parents est donc à conserver. Mme Barbey rappelle que l'objectif n'est pas de pousser les parents à mettre leurs enfants les cinq jours à la crèche, alors qu'ils n'ont besoin que de quatre jours. Toutefois, dans les critères d'attribution, la priorité peut être donnée aux parents qui laissent leur enfant cinq jours, car ils travaillent à 100%. Elle ne trouve pas non plus normal que des parents travaillant à 50% aient leurs enfants à 80% à la crèche, alors que pour les 30% qui restent, les parents pourraient s'en occuper.

Pour cette commissaire, on peut comprendre que 75% correspondent au matin, au repas et à la sieste, et que les parents ne peuvent pas forcément aller chercher leur enfant tout de suite, ce qui augmente automatiquement le taux d'occupation. Pour ceux pour lesquels il s'agit d'un confort, c'est différent. Cette même commissaire souhaite des précisions sur le système d'administration en ligne, tout en souhaitant garantir la possibilité d'aller au guichet, notamment pour les parents qui ne sont pas habitués à l'informatique et pour les questions de langue. Mme Barbey explique qu'il s'agit simplement d'un formulaire à remplir en ligne, avec un renvoi automatique tous les trois mois pour demander aux parents s'ils ont toujours besoin d'une place en crèche. Le BIPE est surchargé d'appels de parents et ce système déchargerait donc le BIPE qui pourrait faire autre chose.

Séance du 9 janvier 2014

Audition de Mmes Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, Francine Koch, directrice adjointe, et Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance

Depuis 2011, il existe la possibilité d'activer son dossier via internet et l'inscription en ligne sera possible dès 2014. Mme Capeder souligne toutefois qu'il ne sera pas possible de connaître sa position informatiquement parlant. Par contre, il sera possible de dire aux parents où ils en sont, via le personnel du BIPE. Le nouveau système d'attribution du BIPE va donner une meilleure lisibilité et la marge d'aléas sera diminuée. Mme Alder souligne que toutes les places de crèche sont aujourd'hui gérées par BIPE. Il n'existe donc pas de passe-droit. Un travail important a été mené avec les institutions. Le taux d'occupation minimum est à ce jour de 95%. Un dossier est actuellement en chantier au département, on revisite chaque mètre carré des institutions pour optimaliser l'existant. Enfin, Mme Alder souligne que l'achat d'un logiciel spécifique permet aujourd'hui de mieux gérer les demandes et d'assurer un suivi de manière transparente. La liste des mamans de jour est établie en fonction du secteur géographique, indépendantes ou pas.

Un commissaire se réjouit des progrès en cours dont la meilleure fluidité dans le processus. Il prend note que le taux d'occupation est de l'ordre de 95%, ce qui

est très encourageant. Il se demande si le BIPE peut veiller au maintien de ce taux dans ses attributions. Un suivi du maintien du taux va dans le sens de la motion déposée. Il souhaite également voir rappelé à la commission comment s'articulent les critères de sélection. Un effort de sensibilisation reste à mener. Mme Capeder rappelle, concernant ce taux, que ce n'est pas le BIPE qui s'en charge. Ces taux sont surveillés par le Service de la petite enfance. Elle rappelle l'existence du secteur associatif très important dans le domaine. Il faut changer le mode de gouvernance et rappeler que ce n'est pas du bon vouloir des institutions d'avoir un taux à 80%. Il est demandé un rendu de statistiques et un suivi est donc possible. Les critères selon les nouvelles directives du BIPE sont clairs et reposent sur l'ancienneté du dossier, la date du dépôt étant prioritaire, et sur la situation professionnelle des parents. Ainsi, les deux parents travaillent pour un plein temps. Il s'agit ensuite de répondre aux demandes à temps partiel. Il faut donc faire correspondre au mieux besoin et taux d'occupation. Un travail important reste à mener dans la coordination des abonnements. Un autre critère important est rappelé par Mme Alder, celui de savoir si un enfant est déjà inscrit dans l'institution. Dans ce cas, on favorise le fait de mettre la fratrie dans la même institution.

Une motionnaire veut s'assurer qu'il est bien possible de formuler une inscription en ligne et de procéder à une réactivation également en ligne, ce qui lui est confirmé par le département qui souligne qu'il est toutefois de la responsabilité des parents de réactiver leur demande tous les trois mois. Cette même motionnaire, tout en saluant le travail des professionnels sur le terrain, aimerait être certaine qu'il n'y ait pas de passe-droit et se demande comment s'assurer que les critères sont bien bien suivis pour répondre aux recommandations de la Cour des comptes. Mme Capeder souligne que les dossiers sont envoyés selon le nombre de places annoncé. C'est bien le BIPE qui envoie les dossiers: les critères sont donc appliqués. Mme Alder salue le travail du service qui assume ce travail avec rigueur.

Le département souligne que 100% correspond à la journée entière, ce qui ne veut pas dire cinq jours. Il n'y a donc pas que des abonnements à 100% sur cinq jours. Les demandes par ordre d'arrivée permettent de fait la mixité. Il s'agit de tenir compte des besoins réels des gens et les institutions doivent être honnêtes et se conformer aux règles en vigueur. Répondre aux besoins au mieux et à terme est un objectif partagé.

Il faut prioriser les besoins pour les parents en activité professionnelle. A partir du moment où une personne est au chômage, elle est en recherche d'emploi. Les personnes non prioritaires sont celles qui ne travaillent pas, qui ne sont ni au chômage, ni en formation, ni en emploi.

Mme Alder souligne par ailleurs que la Ville de Genève n'a émis aucun critère pour rentabiliser les institutions, mais que l'on pourrait s'interroger sur le prix de

pension qui n'a pas été remis en question depuis vingt ans. Il n'existe toutefois pas de discrimination selon le revenu.

A la question de savoir si la mise en secteur de différentes crèches aurait pour effet que le bénévolat soit mis à mal, il est relevé que le regroupement des institutions par quartier permet la mobilité du personnel, ainsi que le passage facilité des enfants d'une structure à une autre. Cette rationalisation est positive. Mme Koch rappelle que tout un travail de soutien est fourni aux comités par le Service de la petite enfance. La mise en secteur est vivement recommandée. Il est vrai qu'il existe chez certaines institutions la peur de perdre leur spécificité pédagogique. Toutefois, celles aujourd'hui en secteurs sont satisfaites du fonctionnement. Plutôt que de peur, on peut parler de résistance au changement. La fusion de comités semble nécessaire au regard des 76 sites dédiés à la vie enfantine. Et ce, surtout si l'on vise les 1000 places de plus à l'échelle 2020 selon Mme Alder. Tout comme 3500 places en 2016.

A la question d'une commissaire concernant le taux d'occupation, il est précisé que les institutions subventionnées doivent suivre les critères. Mme Alder souligne que la volonté vers laquelle on tend est que toutes les remplissent. Les indicateurs permettent aujourd'hui de les y inciter.

Discussion et vote de la commission

Il est proposé d'amender la première invite comme suit: «à développer un système d'administration en ligne (AeL) pour permettre l'inscription et la réactivation de celle-ci par les parents de leur demande de place de crèche en Ville de Genève», en lieu et place de «à développer un système d'administration en ligne (AeL) pour permettre l'inscription et le suivi par les parents de leur demande de place de crèche en Ville de Genève».

L'amendement de la première invite est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s (2 MCG, 1 UDC, 2 LR, 1 DC, 2 Ve, 2 S, 2 EàG).

La motion M-1088 ainsi amendée est acceptée à l'unanimité. *(Voir ci-après le texte de la motion amendée et adoptée.)*

Le président. Je donne la parole à Mme Maria Barbey-Chappuis…

Mme Marie Barbey-Chappuis (DC). Merci, Carla… *(Rires.)* Merci, Monsieur le président. Cette motion du Parti démocrate-chrétien, signée également par des membres du Parti libéral-radical en 2013, avait été déposée par plusieurs jeunes parents. Elle est née d'un constat assez simple: l'inscription aux crèches

ressemble davantage – à l'époque en tout cas, et cela n'a pas fondamentalement changé aujourd'hui – à un parcours du combattant qu'à une promenade de santé.

D'autre part, deuxième constat, un rapport de la Cour des comptes avait mis en évidence certains dysfonctionnements dans les procédures d'attribution des places de crèche, notamment le fait que les critères n'étaient pas les mêmes dans toutes les institutions de la petite enfance (IPE) de notre commune et dans celles d'autres communes également.

Troisièmement, le taux d'occupation dans certaines de ces crèches était seulement de 78%, alors que, dans le même temps, on disait aux parents qu'il y avait pénurie de places de crèche. Bref, il y avait un réel manque de transparence, et cela a créé un sentiment d'arbitraire pour ne pas dire de copinage chez certains parents.

Cette motion demandait notamment au Conseil administratif d'élaborer un système d'inscription en ligne et de mettre en place des contrôles dans l'attribution des places de crèche. Elle demandait également d'harmoniser les critères d'attribution et d'atteindre un taux d'occupation dans toutes les IPE de 90% au minimum.

Depuis son dépôt, il faut le reconnaître, certaines améliorations ont été réalisées. C'est peut-être grâce à cette motion. Il y a notamment la mise en place d'un système d'administration en ligne. Il facilite la vie des parents, mais il est encore perfectible, puisqu'il ne permet toujours pas de réactiver sa demande tous les trois mois, comme le demande pourtant le Bureau d'information petite enfance (BIPE), et il ne permet pas non plus de suivre l'évolution de sa demande.

D'une manière générale, le Parti démocrate-chrétien, et le Parti libéral-radical également, j'imagine, puisqu'il avait signé cette motion, estime qu'il convient aujourd'hui de renvoyer cet objet au Conseil administratif, afin d'encourager ce dernier à mettre en place des mesures visant à davantage de transparence dans l'attribution des places de crèche. Il faut également que le Conseil administratif maintienne ce taux minimum de 90% d'occupation dans les IPE. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à accepter cette motion en la renvoyant au Conseil administratif. *(Applaudissements.)*

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

Le président. Suite à la décision du bureau du 14 mars 2016, je vous rappelle que nous sommes en débat accéléré. Seul UN intervenant par groupe ou le magistrat prend la parole une fois durant sept minutes au maximum. Les éventuels auteurs d'amendements peuvent néanmoins la prendre pendant trois minutes. Je passe la parole à M^me^ Laurence Corpataux.

M^me^ Laurence Corpataux (Ve). Merci, Monsieur le président. Nous sommes très proches de la position du Parti démocrate-chrétien. Je tiens à rappeler que les Verts sont favorables au développement des crèches et, par là même, à l'amélioration de leur gestion, afin de répondre au mieux au besoin des familles concernées et de faciliter leurs démarches.

Nous relevons, comme le Parti démocrate-chrétien, que le contexte s'est fortement amélioré depuis le dépôt de cette motion, car le nombre de crèches est en constante augmentation. Il se monte à 3266 à la fin de 2015, contre 2842 à la fin de 2013, soit une hausse de 820 places. A cela nous pouvons ajouter les 263 places votées par le Conseil municipal dans le budget 2016. Le taux de couverture des besoins est de plus en plus haut. Il est actuellement de 85%, contre 79% lors du dépôt de la motion. Lors de la dernière commission de la cohésion sociale, M^me^ Alder a informé les commissaires présents que la cible était d'atteindre une couverture de 100% en 2022.

Je tiens aussi à dire qu'une grande partie des mesures proposées dans le cadre de cette mission ont été mises en place. Je souhaiterais encore compléter ce qui a été dit tout à l'heure. La Ville de Genève exige maintenant des institutions qu'elle subventionne un taux d'occupation de 95%, ce qui a également fortement augmenté la disponibilité des places de crèche. La gestion informatique des inscriptions s'est modernisée. Elle peut encore être améliorée, mais elle s'est fortement modernisée, car on peut maintenant télécharger le formulaire d'inscription en ligne, réactiver son inscription et s'inscrire en ligne.

Les inscriptions ne sont plus du tout gérées par les directions de crèche comme à l'époque, mais par un organe neutre, le BIPE. Il utilise des critères d'attribution stricts, accessibles sur le site internet. Pour nous, cela induit un traitement équitable des dossiers, avec une égalité de traitement si chère aux Verts. Bien sûr que cela n'évite pas le sentiment de traitement arbitraire chez les parents qui ont besoin d'une crèche très rapidement et qui ne trouvent pas de place disponible.

Nous tenons aussi à rappeler que le BIPE tient une liste des mamans de jour agréées du Canton de Genève à la disposition des parents qui recherchent une solution alternative, lorsqu'il n'y a plus de places de crèche. Nous proposerons aussi une petite mesure d'amélioration. Les Verts encouragent la Ville de Genève à renforcer la surveillance des crèches subventionnées, afin de s'assurer qu'elles respectent bien le taux d'occupation de 95%. Compte tenu de tous ces éléments, les Verts acceptent la motion amendée.

(La présidence est momentanément assurée par M. Alain de Kalbermatten, vice-président.)

Le président. Merci pour votre intervention, chère collègue. J'ai le plaisir de donner la parole à M[me] Sumi.

M[me] Martine Sumi (S). Merci, Monsieur le président de séance. Bien sûr, comme tous les autres partis qui ont accepté cette motion à l'unanimité en séance de commission, le Parti socialiste l'acceptera ce soir.

Notre enthousiasme quant à l'utilité de cette motion est cependant plus nuancé. Pourquoi? Nous tenons certes à souligner l'excellence du travail du BIPE, qui, depuis de très nombreuses années, a vraiment facilité la mise en place d'une seule entrée pour chercher une place de garde ou d'accueil pour son enfant. C'est quelque chose qui remonte déjà passablement dans le temps. Nous tenons à remercier les personnes qui s'occupent de ce bureau parce qu'elles font leur travail extrêmement bien. Au fil des années, elles ont – je dis elles parce qu'il s'agit surtout de dames – beaucoup développé les outils qui sont maintenant à disposition. C'est bien.

Nous nous permettons toutefois d'apporter une nuance, car c'est l'augmentation de l'offre qui pourra satisfaire les besoins des parents bien plus que tout outil de gestion ou d'attribution, aussi perfectionnés soient-ils.

Je me permets un petit aparté par rapport à la discussion que nous avons eue tout à l'heure, s'agissant de cautèles qu'il faudrait déjà mettre sur le projet de budget de l'année 2017. Je vous prie, Monsieur le président, de transmettre à M. Simon Brandt, qui a demandé plusieurs fois si la population de la ville de Genève était plus heureuse, eu égard à l'augmentation des prestations et des charges durant ces dix dernières années, que je lui réponds: «Oui, assurément.» Il y a au moins 2000 familles en ville de Genève qui sont plus heureuses aujourd'hui qu'il y a dix ans, lorsqu'elles ne trouvaient pas de place pour leur enfant.

Il me semble donc que l'important dont il faut tenir compte dans cette motion M-1088 est, comme l'a souligné en particulier M[me] Corpataux, l'effort important qui a été consenti pour augmenter le nombre de places, afin de satisfaire le besoin des familles et non pas l'outil de gestion. Cela étant, il faut faire une distinction entre le taux d'occupation dans les jardins d'enfants, où la demande est largement satisfaite, et le taux d'occupation dans les crèches, où la demande est si forte que le taux d'occupation, si vous lisez le rapport pour la séance du 9 janvier 2014, est actuellement de 95%. Cette distinction, la Cour des comptes ne l'a pas faite, me semble-t-il, mais j'avoue que je n'ai pas lu tout leur rapport.

C'est pourquoi demander dans une motion de garantir un taux d'occupation minimum dans les IPE de 90% est un peu dommage, puisqu'on péjore finalement l'offre actuelle. Cela étant, hormis ces pointes de déception où on reste un peu sur un sentiment de vanité, je vous invite à accepter cette motion.

Le président. Je m'adresse au citoyen qui est dans la tribune… S'il était possible de ne pas prendre de photos dans cette enceinte, ce serait fort agréable… Je vous remercie infiniment. Je donne la parole à M[me] Studer.

M[me] Brigitte Studer (EàG). Le travail sur cette motion nous permet de voir l'évolution du secteur de la petite enfance. Heureusement, le manque de places a un peu diminué, comme mes collègues l'ont dit, puisque les structures permettent aujourd'hui de répondre à 85% des besoins. Les différences dans l'offre dans les quartiers s'atténuent également. Il y a même quelques quartiers où l'offre répond aujourd'hui complètement à la demande. Ce sont plutôt de bonnes nouvelles, mais n'oublions pas que la situation reste très difficile pour les 15% de familles et d'enfants qui n'ont toujours pas de place.

Il y a plusieurs autres aspects qui ont évolué depuis deux ans, mes collègues en ont parlé. Il y a une meilleure utilisation des places disponibles, avec une utilisation à 95%. Les critères d'attribution ont été clarifiés ainsi que le processus de décision. On prend en compte l'ancienneté du dossier, s'il y a déjà un frère ou une sœur dans la crèche, la situation professionnelle, voire psychosociale, ou si une personne est au chômage. Tous ces facteurs de la situation des parents sont pris en compte de manière claire, et c'est appliqué de manière générale par le BIPE.

Comme la motion le demandait, le processus de gestion de la demande a aussi été simplifié, avec aussi, nous semble–t-il, une plus grande transparence. Ensemble à gauche soutient cette motion parce que nous défendons le principe selon lequel chaque enfant – et on devrait y arriver – doit pouvoir compter sur une place. Nous n'y sommes pas encore tout à fait, mais nous espérons pouvoir y arriver.

Nous ne souhaitons pas que la nouvelle tarification proposée par les partis de droite, qui coûtera 4 millions de francs à la Ville de Genève, empêche de poursuivre l'augmentation régulière du nombre de places. Nous soutenons cette motion et nous souhaitons que l'ensemble du Conseil municipal continue à soutenir les investissements dans le domaine de la petite enfance, afin qu'il n'y ait plus de manque de place en Ville de Genève pour aucun enfant.

(La présidence est assurée par M. Rémy Burri, vice-président, jusqu'à la fin de la séance.)

M. Amar Madani (MCG). Le Mouvement citoyens genevois a soutenu ce texte en commission et salue les efforts déployés par le département. Nous sommes particulièrement attentifs à l'évolution du travail qui est fait par les ser-

vices de Mme Alder, afin de réaliser l'objectif de satisfaire 100% des besoins en places en Ville de Genève à l'horizon 2022.

Le Mouvement citoyens genevois a cependant déposé un amendement qui vise à:

Projet d'amendement

Supprimer l'invite 5: «à charger le Service de la délégation de la petite enfance de la Ville de mettre en place un contrôle formalisé afin de s'assurer du respect des critères d'attribution et des taux d'occupation minimum et maximum dans les IPE.»

Le président. Merci, Monsieur Madani. L'amendement consiste donc à supprimer la cinquième invite. Je suppose qu'il n'est alors pas nécessaire de faire des copies pour le bureau et les chefs de groupe… Tout le monde aura compris. Je donne la parole à Mme Michèle Roullet.

Mme Michèle Roullet (LR). Merci, Monsieur le président. Je serai bien entendu très courte, non seulement parce que c'est une motion qui vient du Parti démocrate-chrétien et du Parti libéral-radical mais aussi – on peut le relever – parce qu'elle a été acceptée à l'unanimité. Elle a sans doute servi de catalyseur pour que le département prenne conscience du trou noir dans lequel il se trouvait sur la question de l'attribution et sur la question du fonctionnement des crèches. On ne peut que féliciter les progrès qui ont été réalisés. Mme Alder n'est malheureusement pas là…

Effectivement, il y a des améliorations, et il y a des choses qui restent à faire. Aujourd'hui, les parents peuvent faire des inscriptions en ligne par informatique. Il n'y a plus la paperasserie qu'ils recevaient précédemment. Toutefois, les inscriptions doivent être réactivées tous les trois mois, et c'est souvent compliqué pour les parents parce qu'ils ne reçoivent pas forcément la confirmation que la réactivation a bien été faite.

Dans les améliorations, on pourrait aussi espérer voir survenir une collaboration peut-être meilleure entre les quartiers, puisque, lorsque les parents n'ont pas de place, il y en a peut-être dans le quartier d'à côté. Nous espérons que la Ville de Genève améliorera ce point-là, peut-être aussi en collaboration avec d'autres communes du canton. Je n'ai rien d'autre à rajouter bien entendu. Nous voterons cette motion parce qu'elle a été acceptée à l'unanimité. *(Brouhaha.)*

Le président. Je vous donne la parole, Monsieur Sormanni…

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président de séance, vous êtes bien aimable… Ecoutez, à la relecture du rapport, effectivement la cinquième invite enfonce des portes ouvertes. Nous avons un Service de la petite enfance, il est déjà extrêmement invasif dans les crèches. Je signale que ça fait plus de vingt ans que je suis trésorier de la crèche du Lac, je sais donc de quoi je parle. Les crèches font leur boulot. Elles font le maximum pour que toutes les places soient occupées. Mais vous savez bien que ce n'est jamais possible qu'elles le soient complètement. Il y a des absents, des malades, il y a des gens qui quittent en cours d'année… Tous les efforts sont faits cependant pour avoir un taux d'occupation maximum. Tout cela est déjà contrôlé par les services municipaux de la petite enfance.

Je rappelle qu'il y a quelques années il n'y avait quasiment pas de personnel. Il y avait juste une déléguée à la petite enfance et une ou deux personnes au secrétariat. Aujourd'hui, je ne sais plus combien ils sont. Il y a un service énorme qui fait même tout la comptabilité de certaines crèches. Pour tout ce qui a trait au personnel, les crèches n'ont plus aucune autonomie. Vous voulez licencier quelqu'un, il faut demander l'autorisation au Service de la petite enfance.

Enfin, bref, si vous voulez des fonctionnaires en plus, eh bien, votez ça… Moi j'ai de la peine à vous suivre sur cette invite, Mesdames et Messieurs du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien. Tout le reste nous convient parfaitement, car il faut essayer d'optimiser au maximum. Mais vous voulez des contrôles supplémentaires, alors qu'il y en a déjà tous les jours pour vérifier que le taux d'occupation est maximum… Pour les problèmes de personnel, comme je l'ai dit tout à l'heure, on doit même demander des avis de droit au Service de la petite enfance… Eh bien, on ne va qu'alourdir la machine et on va encore vous demander du personnel supplémentaire juste pour ça, alors que ça se fait déjà aujourd'hui.

Il n'y a pas besoin de renforcer le contrôle; il est déjà maximum aujourd'hui, et c'est terriblement invasif. On oblige les crèches à se regrouper dans certaines régions. Ça coûte plus cher parce qu'il faut une directrice générale pour chapeauter les directrices de crèche. Je ne suis pas sûr qu'on aille dans la bonne direction. Il y a déjà beaucoup de contrôle. Un contrôle super-maximum, c'est une étatisation complète des crèches. En ce qui me concerne, je n'en veux pas, je pense que ce n'est pas nécessaire. A ce niveau-là, on ne va pas dans la bonne direction. Je vous invite à accepter cet amendement, qui vise donc à supprimer cette cinquième invite, qui est totalement inutile. Nous accepterons les autres volontiers parce que ça va dans la bonne direction. Je vous en remercie.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 53 oui contre 1 non (4 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Madani est refusé par 48 non contre 20 oui. (Brouhaha.)

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité (70 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à développer un système d'administration en ligne (AeL) pour permettre l'inscription et la réactivation de celle-ci par les parents de leur demande de place de crèche en Ville de Genève;
– à fixer des critères d'attribution clairs et semblables à l'ensemble des institutions de la petite enfance (IPE), afin d'assurer à tous les enfants et à leurs parents un accès le plus juste et équitable aux places de crèche;
– dans ce cadre, à s'assurer que la liste des «exceptions» possibles soit exhaustive, identique pour toutes les IPE et réduite au maximum;
– à fixer un taux d'occupation minimum (de l'ordre de 90%) devant être atteint par les IPE que la Ville subventionne afin qu'il existe le moins possible de places vacantes au sein d'une structure d'accueil en temps de pénurie de places d'accueil;
– à charger le Service de la délégation de la petite enfance de la Ville de mettre en place un contrôle formalisé afin de s'assurer du respect des critères d'attribution et des taux d'occupation minimum et maximum dans les IPE;
– à charger le Bureau d'information de la petite enfance de mettre à la disposition des parents qui n'auraient pas obtenu de places de crèche une liste exhaustive des mamans de jour certifiées (dépendantes ou indépendantes) par secteur géographique.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

11. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 26 septembre 2011 de M. Pascal Holenweg: «Création d'une commission consultative des espaces verts et de l'environnement» (M-980 A)[1].

Rapport de M. Pierre Gauthier.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 novembre 2011, a envoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) la motion qui fait l'objet du présent rapport. La CSDOMIC, présidée successivement par M^me^ Maria Casares, puis par MM. Eric Bertinat et Guillaume Käser, l'a traitée lors de six séances, les 3 mai, 21 juin et 30 août 2012, les 21 février et 29 août 2013, et le 16 janvier 2014. Les notes de séances ont été prises par M^mes^ Danaé Frangoulis, Eliane Monnin, Tamara Saggini et Stéphanie Günther Pizarro, ainsi que par M. Jorge Gajardo Muñoz, que nous remercions pour l'excellence de leur travail.

Rappel de la motion

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– établir, pour succéder à la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement dissoute le 15 juin 2011, une commission consultative, composée de représentants du Conseil municipal et de représentants des organisations, associations et milieux concernés;
– élaborer un cahier des charges précisant le rôle et le champ de cette commission consultative, ainsi que son règlement, et à les soumettre l'un et l'autre par voie de résolution à l'approbation du Conseil municipal.

Séance du 3 mai 2012

Audition de M. Pascal Holenweg, motionnaire

La motion a été déposée à la suite de la dissolution – par le Conseil administratif et sans consultation préalable – de l'ancienne Commission consultative des espaces verts et de l'environnement qui était une commission extraparlementaire. Cette défunte commission, ouverte à d'autres milieux et à d'autres personnes que des conseillers municipaux, avait pour but d'expliquer les actes municipaux avant qu'ils ne soient commis (abattages d'arbres par exemple) et de les expliquer aux

[1] «Mémorial 169^e^ année»: Développée, 2634.

éventuels opposants afin que ces derniers soient également entendus dans une commission officielle.

La suppression de cette commission met de plus le Conseil municipal devant un fait accompli. Or, le Conseil municipal ne dispose pas d'une commission spécifique pour traiter les questions d'environnement qui sont donc adressées aux commissions de l'aménagement, du domaine public ou de la culture. Ainsi, même si le Conseil municipal ne dispose pas du pouvoir de créer une commission extraparlementaire, il a la possibilité de demander au Conseil administratif d'en créer une, c'est le but de cette motion.

Questions des commissaires et réponses du motionnaire

Concernant l'activité précise de la commission disparue, le motionnaire ne dispose pas d'exemple concret. Il explique qu'elle intervenait sur des questions spécifiques du magistrat à l'égard d'associations ou de groupes. Depuis plusieurs années, la commission ne se réunissait plus. Il relève que de nombreuses associations se plaignent aujourd'hui du manque de concertation dans certains dossiers. Considérant le référendum lancé à la suite de l'abattage des arbres dans la cour du Musée d'ethnographie, le motionnaire pense qu'un dialogue entrepris au sein de la commission aurait sans doute pu l'éviter.

Concernant la question juridique de la compétence du Conseil municipal à créer une commission extra parlementaire et la nécessité de consulter un juriste pour s'assurer de la licéité de la motion, le motionnaire exprime également son doute sur la capacité du Conseil municipal à créer une commission extra parlementaire. Pour ce faire il faudrait transformer la motion en projet de délibération. Il souligne cependant que l'intérêt de la commission extra parlementaire réside dans la présence permanente en son sein de représentants d'associations, de groupes ou de spécialistes extérieurs au délibératif communal.

Séance du 21 juin 2012

Plusieurs commissaires s'entendent pour regretter la disparition de cette commission consultative et de celle dénommée «Agenda 21». Elles servaient d'espace d'information, de concertation et de relations publiques avec les habitants, les groupes ou les associations qui, aujourd'hui, ne comprennent souvent pas pourquoi des arbres sont abattus.

Il est également rappelé qu'une autre motion M-922 «Un cahier des charges pour l'entretien et la réhabilitation des promenades, parcs et jardins historiques sur le territoire de la Ville de Genève» (voir annexe en fin de rapport) traite d'une question proche et devrait être traitée en priorité à la motion M-980.

Plusieurs commissaires souhaitent entendre des membres de la commission consultative dissoute.

Le président soumet au vote la proposition de suspendre l'étude de la motion M-980 dans l'attente du traitement de la motion M-922 par la CSDOMIC. Par 10 oui (2 EàG, 1 S, 3 LR, 2 MCG, 2 UDC) contre 5 non (2 S, 2 Ve, 1 DC), l'étude de la motion M-980 par la CSDOMIC est suspendue.

Séance du 30 août 2012

La commission reçoit la liste des membres de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement aujourd'hui dissoute. Un commissaire rappelle que cette liste a été demandée afin d'entendre un ou plusieurs membres. Le rapport sur la motion M-922 n'étant pas encore terminé, l'étude de la motion M-980 reste suspendue.

Séance du 21 février 2013

Le rapport sur la motion M-922 a été rédigé. Inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal, cet objet n'a pas encore été traité. Dans l'attente du traitement de la motion M-922 par le Conseil municipal, la commission prolonge par consensus la suspension de l'étude de la motion M-980.

Séance du 29 août 2013

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité

M. Barazzone explique que la motion M-980 vise à faire renaître la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement qui avait été créée, à l'initiative du conseiller administratif alors en charge, M. Manuel Tornare, par le biais d'un règlement ad hoc du Conseil administratif.

Cette création avait fait suite à la dissolution de la Commission consultative des espaces verts, formée de 15 personnes, et composée de membres de partis politiques, d'associations de quartier, etc. Cette toute première commission était ingouvernable, minée par des problèmes internes et par l'absence d'une mission clairement énoncée.

La commission qui l'a remplacée – créée en 2007 et depuis supprimée par M. Pierre Maudet, conseiller administratif alors en charge – avait pour tâche d'évaluer la situation et les nouveaux besoins concernant les espaces verts et les 50 parcs municipaux et de formuler des avis. Elle comptait dix membres, des

représentants du Conseil municipal, du SEVE (Service des espaces verts et de l'environnement), de Pro Natura, du Jardin botanique et des experts en aménagement des espaces verts en milieu urbain, en biodiversité, etc.

Le but de sa création était de faire «remonter des idées» auprès des autorités ainsi que de «neutraliser» les personnes qui inondaient les standards téléphoniques pour se plaindre de tout et de rien, pour émettre des avis personnels sur les massifs floraux, sur l'aménagement des parcs, etc. La commission avait enfin pour but de favoriser la participation de la population dans les quartiers.

Elle s'est réunie sept fois entre 2007 et 2011. Elle n'a émis aucune proposition concrète et n'a pas conduit à faire aboutir un quelconque projet. C'est pourquoi le conseiller administratif précédent, M. Pierre Maudet, a décidé de la supprimer en 2011.

Pour ses différents projets, la Ville sollicite ponctuellement l'avis d'associations comme le WWF ou Pro Natura ainsi que celui de l'HEPIA (Haute école du paysage, de l'ingénierie et de l'architecture). Pour assurer la concertation et l'échange avec la population, d'autres outils existent comme, par exemple, les contrats de quartier. Un projet de renouvellement d'un espace vert a été mené à Saint-Jean dans ce cadre.

M. Barazzone conclut son intervention en spécifiant que, si les objectifs de la commission consultative étaient louables, celle-ci n'était pas un outil adéquat pour les réaliser car ces mêmes objectifs sont atteints par d'autres moyens plus efficaces.

Questions des commissaires et réponses du conseiller administratif

Concernant le fonctionnement précis et la pérennité de la concertation avec les habitants, les associations, les experts ou les milieux académiques, le magistrat répond qu'avec ou sans commission consultative, l'association «Sauvons nos arbres» aurait certainement déposé un référendum contre l'abattage d'arbres au Musée d'ethnographie ou dans les parcs publics. Plus généralement, le SEVE s'est étoffé d'un bureau d'études qui effectue des recherches, y compris historiques, pour que les espaces verts et les parcs soient le mieux adaptés à leur destination.

Aucun dossier n'a été traité par l'ancienne commission consultative des espaces verts et de l'environnement, aux Pâquis, alors que, au contraire, un projet de verdissement du quartier va s'étendre sur plusieurs années.

Dans les 10 ou 20 ans à venir, Genève doit devenir une «ville verte», d'où la collaboration de la Ville avec l'HEPIA, Pro Natura, le WWF et d'autres associations, notamment de quartier. Ces projets de verdissement ne vont pas engendrer

de nouvelles charges pour le SEVE, car ce dernier devra changer sa façon de travailler. L'exemple de Lausanne, où l'entretien différencié selon les lieux permet de dégager des ressources supplémentaires, pourrait être suivi.

Concernant le rôle de l'éventuelle commission créée en cas d'acceptation de la motion, le magistrat ne souhaite pas que des élus municipaux siègent dans une telle commission. En revanche, les associations de quartier y auraient leur place, ainsi que des spécialistes tels que des représentants de l'HEPIA, de l'école d'horticulture de Lullier ou d'autres associations environnementales. Il rappelle à nouveau que l'ancienne commission ne faisait rien et que c'est toujours son département et les services concernés qui gèrent l'environnement en ville et notamment l'application des accords d'Aalborg qui prévoient des seuils écologiques stricts qu'il faut respecter.

Concernant l'argument récurrent des habitants qui déplorent le manque de concertation avec les autorités, quel serait l'outil adéquat, autre que la commission, pour répondre à cette critique?

Le magistrat, face à la question générale de la concertation et de la consultation, prend l'exemple de l'association très active «Sauvons nos arbres». Cette association se fait entendre des autorités dès qu'elle a un grief, notamment pour la plaine de Plainpalais. La concertation est ainsi ciblée sur un projet. C'est positif car cela permet de cerner le problème et de rechercher des solutions. Il répète que l'expérience a montré que l'outil «commission consultative» n'est pas assez flexible et que ce n'est pas un bon outil.

Discussion à l'issue de l'audition du magistrat

Un commissaire demande l'audition d'un membre de l'ancienne commission consultative.

Une autre demande l'audition de M^me^ Esther Alder, responsable des contrats de quartiers.

Une autre encore indique qu'elle a siégé au sein de la défunte commission. Elle confirme que cette dernière n'était convoquée que sur demande du magistrat et, qu'en cas d'avis contraire à ce dernier, elle n'était plus réunie. Elle souscrit aux propos de M. Barazzone qui affirme que la commission proposée dans la motion n'est pas un outil adéquat pour gérer la consultation.

L'audition d'un ancien membre de la commission consultative est soumise au vote de la CSDOMIC qui l'accepte par 6 oui (2 EàG, 2 S, 1 MCG, 1 Ve) contre 3 non (2 LR, 1 DC) et 2 abstentions (UDC).

L'audition de la conseillère administrative, M^me^ Esther Alder, est refusée par 8 non (1 EàG, 1 S, 2 LR, 1 DC, 1 MCG, 2 UDC), 1 oui (S) et 1 abstention (EàG).

Séance du 16 janvier 2014

Audition de M. Breda, ancien président de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement

M. Breda était jardinier-chef au Jardin botanique lorsqu'il a présidé la commission consultative, aujourd'hui dissoute. La composition en était:

– deux conseillères ou conseillers municipaux (un de droite, un de gauche);
– des représentants d'associations, notamment de Pro Natura;
– un représentant du Jardin botanique;
– des représentants du Service des espaces verts.

Le rôle de la commission était de soutenir le magistrat dans la politique de gestion des espaces verts, d'initier certains projets et d'être un relais politique par le biais des deux élus du Conseil municipal. La commission elle-même s'est interrogée sur son utilité. Selon M. Breda, l'inutilité de cette commission tenait de la manière dont elle avait été conçue et de sa façon de travailler. Selon l'auditionné, dans une ville comme Genève, l'existence d'une commission des espaces verts est fondamentale, la condition est qu'elle ait un vrai cadre de travail, de vraies missions et une vraie reconnaissance.

En réponses aux différentes questions des commissaires, M. Breda répond:

– il n'y a pas d'équivalent cantonal de la commission consultative, il existe en revanche une commission des arbres. Il n'existe aucun relais pour les espaces verts;
– la commission n'a jamais joué un rôle prépondérant car, au lieu d'être saisie en amont, elle arrivait en fin de parcours des projets. Il aurait souhaité que la commission donne des préavis afin de mettre en œuvre des projets concertés avec la population. La commission n'a pas donné d'avis dans le dossier de la plaine de Plainpalais, ni dans celui de la promenade du bastion de Saint-Antoine;
– la commission, juste avant sa dissolution, avait abordé la question de la modification de son fonctionnement. Le statut d'employé de la Ville de M. Breda lui interdisant de «ruer dans les brancards». La motion étudiée aujourd'hui va dans le sens d'une modification du fonctionnement de la défunte commission;
– une commission consultative pourrait être utile si elle est saisie en amont des projets. L'ancienne commission se réunissait 3 à 4 fois par an. Elle n'était pas utilisée à bon escient, ce qui fut la cause de sa dissolution. Il subsiste néanmoins une volonté de consultation pour le projet de verdissement de la Ville, lancé par M. Barazzone, des représentants de l'HEPIA et de Pro Natura sont membres du comité de pilotage.

Discussion et vote

L'Union démocratique du centre, à la suite des auditions, constate qu'il n'y a pas d'envie manifeste de constituer une nouvelle commission et refusera la motion.

Ensemble à gauche souligne qu'une commission consultative, disposant d'un cadre fonctionnel et saisie en amont des projets, aurait certainement évité les problèmes que pose aujourd'hui la réfection de la plaine de Plainpalais. Ce groupe pense qu'une commission est nécessaire pour mieux travailler les dossiers en amont et les faire aboutir avec le moins possible de polémique. Il votera la motion.

Le Mouvement citoyens genevois constate que la motion M-922 qui demande l'établissement d'un cahier des charges pour l'entretien du patrimoine arboré a été acceptée. Ce groupe ne veut pas créer de doublon et, après les auditions, refusera également la motion.

Une commissaire socialiste remarque que le statut d'employé de la Ville du président de la commission dissoute a certainement empêché cette dernière de travailler sereinement et en toute indépendance.

Le Parti libéral-radical constate également que la motion M-922 offre désormais une bonne protection du patrimoine arboré et que la motion discutée aujourd'hui fait craindre que l'on retombe exactement dans le même fonctionnement insatisfaisant de la commission dissoute.

Le Parti démocrate-chrétien souligne que les commissaires devraient s'abstenir de se prendre pour des experts dans ce domaine. Ce parti rappelle que, selon les propos de l'ancien président de la commission dissoute, elle n'a jamais servi à rien et insiste pour soutenir l'actuel mode de consultation entrepris par le département de l'environnement urbain et de la sécurité pour des sujets spécifiques.

Ensemble à gauche abonde dans l'idée du Parti démocrate-chrétien que l'on doit faire de la politique en commission et non du jardinage. Il propose donc d'amender la motion et d'ajouter l'idée que la commission future devrait être chargée de formuler des préavis car, sans mandat de préavis, la commission ne servira à rien.

Votes

Le vote de la motion lors de cette séance est accepté par 7 oui (1 UDC, 2 MCG, 3 LR, 1 DC) et 5 abstentions (2 S, 1 Ve, 2 EàG).

L'amendement proposé par Ensemble à gauche d'ajouter à la deuxième invite de la motion: «chargée de préaviser les projets d'aménagements communaux liés

aux espaces verts et à l'environnement» est refusé par 6 non (1 DC, 3 LR, 1 MCG, 1 UDC) contre 4 oui (2 EàG, 2 S) et 2 abstentions (1 MCG, 1 Ve).

La motion M-980 est refusée par 6 non (1 DC, 3 LR, 1 MCG, 1 UDC) contre 4 oui (2 EàG, 2 S) et 2 abstentions (1 MCG, 1 Ve).

Annexes:

- motion M-922 votée par le Conseil municipal
- liste des membres de l'ancienne commission consultative des espaces verts et de l'environnement

M-922

Motion du 19 mai 2010 de MM. Miltos Thomaides, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Thierry Piguet, Mmes Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Silvia Machado et Martine Sumi: «Un cahier des charges pour l'entretien et la réhabilitation des promenades, parcs et jardins historiques sur le territoire de la Ville de Genève».

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal
lors de la séance du 9 octobre 2013, dans le rapport M-922 A)

MOTION

Considérant:

– que sur le territoire de la Ville de Genève existent un riche patrimoine historique de parcs, jardins et promenades – héritage de l'esprit baroque ou classique du XVIII^{e} siècle, créé ou remodelé dans le goût romantique du XIX^{e} siècle – mais aussi des réalisations plus récentes de qualité;

– qu'un premier travail de recensement par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) section suisse a déjà été effectué, répertoriant les parcs et jardins historiques sur le territoire de la commune de Genève;

– que quelques publications et expositions ont eu lieu sur le thème des parcs et jardins historiques à Genève (entre autres à l'Institut et Musée Voltaire en 2008) comme premières approches scientifiques de connaissance de ce vaste domaine;

– qu'aucune étude générale, à part des monographies sur des objets isolés, n'a été effectuée jusqu'à présent afin de recueillir les connaissances nécessaires à l'élaboration d'un cahier des charges d'intervention, entretien ou réhabilitation dans ces espaces historiques;

– qu'un grand nombre d'erreurs ont été commises par le passé lors d'interventions malheureuses dues à l'absence de cet instrument fondamental – remplacement ou introduction de plantations d'espèces sans respect de la composition originelle, géométrie des plantations (alignements et espacements) erronée, excès d'entretien effaçant la substance historique, introduction d'activités sans rapport avec le sens et l'esprit des lieux, utilisation de matériaux et de mobilier inadéquats,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de charger le Service des espaces verts et de l'environnement de faire élaborer – par ses collaboratrices et collaborateurs ou par l'attribution de mandats à des spécialistes – les études nécessaires à la réalisation du cahier des charges d'entretien et de réhabilitation des promenades, parcs et jardins historiques, propriété de la Ville de Genève.

Il recommande de rendre publique cette étude par le biais d'une carte interactive *online*.

VILLE DE GENÈVE

Service des Espaces Verts et de l'Environnement (SEVE)

COMMISSION CONSULTATIVE DES ESPACES VERTS

Liste des membres

AUBRI CONNE Fabienne	Conseil municipal (L)
BREDA Alexandre	Conservatoire et jardin botaniques
BRIERE Olivier	Parcs et Jardins d'Evian
CHATELAIN Olivier	Service de l'environnement Meyrin
DUARTE-RIZZOLIO Diana	Conseil municipal (S)
GERDIL Thomas	Pro Natura Genève
HASLER Nicolas	Domaine nature et paysage
RINCKENBERGER Anne-Catherine	WWF Genève
YENNI Alain	Commission du personnel SEVE

9. septembre 2009

Le président. Personne ne demande la parole… Je fais voter la motion… *(Exclamations.)* Excusez-moi de vous avoir réveillé, Monsieur Thévoz… Nous vous écoutons.

M. Sylvain Thévoz (S). Je ne dormais pas, Monsieur le président, sur cet enjeu qui peut sembler anodin. Je m'étonnais qu'aucun autre conseiller municipal n'ait appuyé… Il s'agit de réanimer une commission de consultation et d'information sur les espaces verts. Elle avait été mise en place par le magistrat précédent. Elle a été interrompue, ses travaux n'étaient pas optimaux. Là, des conseillers municipaux se sont dit qu'ils allaient recréer cette interface entre les associations, les habitants, les services de la Ville de Genève et des conseillers municipaux.

En deux mots, le Parti socialiste ne pense pas qu'il soit une bonne idée de réanimer cette commission. Par contre, il semble important d'avoir des interfaces entre l'administration et la Ville de Genève. Il ne faut surtout pas créer une usine à gaz avec des conseillers municipaux qui se mettraient dedans.

Il s'agit plutôt de faire ce que fait notamment M. Pagani au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Il y a un groupe qui s'appelle séance de consultation et d'information des associations d'usagers de la mobilité douce. Il se réunit deux fois par an. Vous y avez l'administration, qui fait interface avec Actitrafic, Genève roule, l'Association transports et environnement. Pour le Parti socialiste, ce serait vraiment important que M. Barazzone réfléchisse à cette idée d'avoir une entité qui joue ce rôle de lien avec les associations et les habitants.

On est parfois surpris de la disparition d'arbres. On entend parfois des habitants dire: «Il y avait un arbre. Le lendemain, on se lève, il n'est plus là.» Les disparitions d'arbres se font parfois en catimini. Est-ce honteux de couper des arbres? Non, M. Barazzone nous l'a dit souvent. C'est en général l'ultima ratio, comme il le dit si bien. Mais pourquoi élimine-t-on parfois les arbres un peu à la va-vite? Puisque, du coup, on durcit les fronts, les associations font des recours. Vous voyez les blocages que cela entraîne et qui ont un coût… On pourrait, et le Parti démocrate-chrétien se rallie à cette idée, avoir une interface Ville de Genève, administration, associations et ainsi traiter les problèmes en amont.

Le Parti socialiste, vous l'aurez compris, ne souhaite pas la réhabilitation de cette commission. Il invite cependant le magistrat Barazzone à faire preuve d'inventivité et de créativité et à être un peu plus transparent dans la gestion du département.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne peux que vous recommander de refuser cette motion. En effet, les investigations que nous avons menées dans le cadre de la commission de

la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication nous ont amenés à comprendre que cette fameuse commission consultative ne servait strictement à rien, si ce n'est éventuellement à agiter quelques esprits tortueux et surtout à mettre en valeur un jardinier en chef qui était nommé à l'époque président de ladite commission. On peut d'ailleurs s'en étonner par rapport à la situation.

Cette commission était sollicitée après les projets, alors que, par principe, on devrait plutôt la solliciter avant de les mettre en place, avant qu'ils ne soient trop avancés pour revenir en arrière. Nous avons donc bien compris que cette commission ne servait pas à grand-chose. Elle était peu sollicitée et, quand elle l'était, c'était trop tard. Nous estimons donc qu'elle n'est raisonnablement pas nécessaire et que les services compétents du département de M. Barazzone sont suffisamment équipés de techniciens et de spécialistes pour examiner les projets. Les projets sont souvent également soumis à notre plénum. Il n'est pas nécessaire d'avoir une ixième commission qui examine les projets après qu'ils sont réalisés, après que nous les votons par exemple. Je vous recommande donc de refuser cette motion.

M. Pascal Holenweg (S). Je serai inhabituellement bref. Aussi masochiste que cela puisse paraître, je me félicite de la position majoritaire de la commission qui refuse ma proposition, car je trouve extrêmement positif, instructif et pédagogiquement utile que le Conseil municipal juge de l'utilité d'une commission avant de la maintenir ou de la créer. Je suggère à ce Conseil municipal ou à sa majorité de s'inspirer de ce raisonnement parfaitement logique et parfaitement cohérent lorsqu'il s'agira de se prononcer sur l'utilité d'une autre commission dont je vous fais grâce de citer le nom.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je m'exprimerai dans un premier temps en tant que rapporteur…

Le président. En principe, les rapporteurs prennent position au début de la discussion, Monsieur Gauthier. Vous étiez là, vous avez renoncé à parler… Vous parlez maintenant comme conseiller municipal, on vous écoute.

M. Pierre Gauthier. Monsieur le président, j'estime que vous devez écouter ce que je vous dis… Je m'exprimerai dans un premier temps en tant que rapporteur puis en tant que membre d'Ensemble à gauche. Je vous remercie. J'ai parfaitement le droit de le faire et je vais utiliser ce droit. *(Remarque de M. Spuhler.)*

Le président. Nous sommes en débat libre, Monsieur Spuhler…

M. Pierre Gauthier. Je vois que les partisans de la liberté sont aussi ceux qui entendent museler celle de leurs adversaires… Je vous remercie. *(Brouhaha.)*

Lors des auditions qui ont été faites en commission, deux éléments – et des éléments majoritaires – militaient afin de ne pas réactiver cette commission telle qu'elle était prévue, cela même avant qu'elle ne soit abandonnée par le magistrat Maudet, je crois. C'est M. Tornare qui l'avait mise en place et M. Maudet l'avait annulée. Les auditions ont ainsi démontré que le mode de fonctionnement de cette commission n'était pas des plus efficaces, puisque, comme M. Spuhler l'a dit tout à l'heure, la commission était saisie après les projets. Elle n'avait de ce fait aucun véritable moyen d'intervenir sur lesdits projets.

En revanche, il est ressorti de la commission qu'un certain nombre de problèmes, liés notamment au traitement des questions environnementales et aux espaces verts, devraient peut-être être traités dans le cadre d'une concertation plus forte, on l'a vu dans certains cas, notamment pour la plaine de Plainpalais ou le Musée d'ethnographie.

Un certain nombre de groupements auraient souhaité et souhaitent encore pouvoir intervenir dans les choix qui sont faits par l'administration ou par le conseiller administratif en charge, avant même que ces choix ne soient opérationnels. Je pense surtout à l'abattage d'arbres, au traitement des espaces verts, à toutes ces choses-là.

La commission a décidé que la commission consultative des espaces verts et de l'environnement n'était pas le bon outil. Je crois néanmoins, à l'instar de la minorité à laquelle j'appartenais à l'époque, qu'il faut quand même qu'on augmente la concertation. Si mes souvenirs sont bons, Ensemble à gauche avait proposé un amendement pour demander qu'il existe un espace chargé de donner un avis en amont, afin d'éviter les problèmes en aval. Si la commission consultative n'est pas forcément le meilleur outil, il semble néanmoins que la consultation soit demandée et que c'est quelque chose de très utile qui permettrait bien évidemment d'éviter quelques problèmes une fois que les décisions sont prises et qu'il est trop tard pour les régler.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Monsieur Thévoz, d'avoir réveillé ce Conseil municipal, puisque, suite à votre prise de parole, tout le monde s'est inscrit… J'aimerais vous dire, Mesdames et Messieurs, que je soutiens la position de la majorité de la commission, qui ne veut pas réactiver cette commission. Sachez que le Conseil administratif avait décidé

in corpore de supprimer cette commission parce que ses travaux n'avaient finalement pas donné les résultats escomptés. D'une part les missions de cette commission étaient assez vagues, d'autre part les participants avaient des intérêts divergents. Au fond, c'est une expérience qui n'a pas très bien fonctionné, et c'est la raison pour laquelle cette commission a été supprimée à l'époque.

Cela dit, j'ai entendu ce que vous m'avez dit, et je crois que le Conseil administratif aussi. Vous nous avez dit qu'il fallait plus de transparence. Sur la gestion du département, de l'administration de manière générale, sachez que nous publions depuis deux ou trois ans des rapports d'activité extrêmement précis sur les activités du département, et mes collègues font de même. C'est une partie de la réponse.

La deuxième partie de la réponse concernant la consultation, je commence peut-être par le particulier pour en arriver au général. Sachez que l'on fait beaucoup de communication sur les abattages d'arbres et la manière dont on fonctionne. J'insiste auprès du SEVE pour qu'il en fasse. Il n'en avait pas l'habitude puisque ce n'était pas dans ses habitudes que de le faire. Eh bien, il faut expliquer aux gens les raisons pour lesquelles il y a des abattages, je vous le disais, Monsieur Thévoz, je le disais à l'occasion d'un autre débat.

C'est déjà triste d'abattre un arbre… Mais on ne les abat que quand ils menacent la sécurité des habitants ou des passants. On doit expliquer aux gens pourquoi on le fait. Nous mettons régulièrement, notamment sur le domaine public, des panneaux qui expliquent les raisons de l'abattage. Nous leur disons surtout qu'on va replanter et les informons de la date de replantation. On ne peut d'ailleurs pas forcément replanter un arbre quand on veut. C'est en fonction de la saison. Admettons qu'on abatte un arbre en plein été pour des raisons de sécurité, on ne peut le replanter qu'en hiver pour des raisons physiologiques. J'ai demandé au SEVE qu'ils expliquent cela aussi aux gens, dans la mesure du possible, lorsqu'ils sont devant les arbres, à l'endroit où M. et M^me^ X ou Y habitent dans tel ou tel quartier. On avait l'habitude de voir un arbre; tout d'un coup il n'y a plus d'arbre… Eh bien, on veut savoir pourquoi. Et sachez qu'on peut toujours nous appeler pour nous poser des questions.

S'agissant de la consultation plus générale des habitants, sachez qu'à titre personnel en tout cas, je n'ai pas attendu qu'une commission se crée pour consulter la population. Je vais régulièrement, au minimum une fois par année, dans tous les quartiers avec mes cinq chefs de service pour discuter avec les représentants d'associations d'habitants et de parents d'élèves des problématiques qui relèvent de mon département. Nous étions il y a deux semaines dans le quartier de la gare pour rencontrer les associations d'habitants du quartier des Grottes, de Sécheron et des Pâquis. Nous avons eu 60 représentants d'associations et, à cette occasion, ils nous ont indiqué qu'ils voulaient par exemple que nous instal-

lions des bacs aux Pâquis, que nous plantions des arbres à tel et tel endroit. Dans la mesure du possible, nous essayons de répondre à ces demandes. C'est ce que j'appelle de la vraie consultation. On n'a pas besoin de créer une usine à gaz pour le faire, vous avez raison.

S'agissant du personnel – vous n'en avez pas parlé –, cette motion avait été déposée dans un contexte un peu tendu. Sachez qu'il y a une commission du personnel, que je la rencontre régulièrement et que le contact est globalement bon. Nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout, mais nous dialoguons, et je crois que c'est un outil important. Nous avons la chance d'avoir des commissions du personnel. Utilisons-les! C'est ce que je dis toujours aux employés du SEVE et à ceux d'autres services: «Utilisez ces commissions pour faire passer des messages si, par hypothèse, vos chefs de service ne les ont pas entendus ou n'y ont pas donné suite.»

Mesdames et Messieurs, sachez que le SEVE discute régulièrement avec toute une série d'acteurs dans le domaine de la biodiversité, que ce soit Pro Natura ou le WWF, mais également d'autres villes qui ont fait des expériences dans ce domaine. Nous discutons avec l'école d'horticulture de Lullier ou avec d'autres écoles. Nous discutons avec les associations d'habitants et, je pense que c'est primordial de le rappeler, vous êtes aussi un organe représentatif de la population.

Le SEVE et le Conseil administratif accueilleront avec bienveillance toute motion qui propose des projets en matière d'espaces verts. Il y en a d'ailleurs toute une série à l'ordre du jour. Il y a beaucoup de projets qui concernent notamment des potagers urbains. On se réjouit de les traiter ici. Ce sera en tout cas des signaux que vous nous enverrez, et si vous avez des idées en dehors de cette enceinte, je suis preneur. Je suis preneur pour qu'on essaie d'évoluer et de faire avancer la cause verte dans cette ville, car elle reste malgré tout très bétonnée. Je veux, avec mes collègues du Conseil administratif, que nous végétalisions davantage cette cité. Je suis sûr que vous partagez cet enjeu. Je vous remercie donc de refuser cette motion. Mais j'ai reçu votre message cinq sur cinq.

Mise aux voix, la motion est refusée à l'unanimité (67 non et 2 abstentions.)

12. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 18 avril 2012 de MM. Guy Dossan, Michel Chevrolet, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, M[mes] Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet et Fabienne Aubry Conne: «Genève, ville de culture: quelle promotion pour quel rayonnement?» (M-1016 A)[1].

Rapport de M. Lionel Ricou.

La motion M-1016 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 9 octobre 2012. La commission s'est réunie les 18 et 25 février et le 29 avril 2013, sous la présidence de M. Olivier Baud. Les notes de séances ont été prises par M. Clément Capponi, que nous remercions vivement pour la qualité de son travail.

Rappel de la motion

Considérant:

– le label récemment déposé à Berne de «Genève, ville de culture»;
– la forte valeur ajoutée que représente la culture pour l'image et la vie de notre cité;
– l'offre exceptionnelle et le budget considérable de 250 millions de francs consentis par notre commune pour le développement de la culture;
– que le bassin de public cumulé de la commune et du canton n'est pas extensible et qu'il est insuffisant pour combler les salles malgré la qualité des prestations;
– la nécessité qu'il y a de consacrer des efforts réels et supplémentaires pour faire connaître le nombre et la qualité de nos institutions et contribuer ainsi à leur succès;
– le besoin d'élargir et de conjuguer nos efforts aussi dans l'agglomération;
– le potentiel d'attractivité que représente l'offre complémentaire d'accueil de qualité en hôtellerie et en restauration;
– le regret de voir le peu de synergies déployées à ce jour entre les instances concernées pour valoriser l'atout culture dans l'offre touristique genevoise,

[1] «Mémorial 170e année»: Développée, 1783.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de tout mettre en œuvre pour créer des partenariats entre le département de la culture et du sport et les entités compétentes (Genève Tourisme et Congrès, Fondation pour Genève, www.tourisme-savoie.com, etc.) afin de promouvoir la Genève culturelle;
– de contribuer à la réalisation d'un site dynamique et interactif sur le modèle de celui d'autres villes suisses telles que Bâle et son label Basel Culture Unlimited, http://www.basel.com, Montreux http://www.montreux.ch/, ou, mieux encore, Lucerne http://www.luzern.com, capables de conjuguer sur une même et unique fenêtre l'offre touristique, hôtelière et événementielle;
– d'offrir une traduction de celui-ci au minimum dans trois langues;
– de visualiser par un calendrier annuel la programmation de nos institutions, tant publiques que privées;
– de faciliter l'accessibilité à celles-ci par la maximisation de possibilités de réservations online (pas seulement pour le Salon de l'auto!);
– de favoriser la création d'une fan page «Genève, ville de culture» sur Facebook.

Séance du 18 février 2013

Audition de M^mes^ Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet et de M. Jean-Philippe Haas, motionnaires

M^me^ Kraft-Babel situe cette motion dans son contexte. Elle est survenue il y a quelques mois après avoir lu dans la *Tribune de Genève* que la Ville de Genève avait déposé le label de «ville de culture». M. Kanaan avait qualifié Genève comme ville d'affaire et de progrès mais pas de culture. Le prédécesseur du magistrat avait dit qu'à Genève il y avait un esprit de collecteur, avec un grand nombre de collections diverses et variées. Il se trouve qu'à Genève il y a un énorme patrimoine à ce niveau-là. A certaines occasions, ces collectionneurs les lèguent par hypothèse à la Ville de Genève.

Elle rappelle que ce label Genève «ville de culture», a été déposé au niveau de la Ville et pas du Canton. Sami Kanaan déclare dans la *Tribune de Genève* du 15 septembre 2011 que, si ce label a été déposé, il n'a pas encore pu être exploité. La question s'est donc posée de savoir comment une Ville comme Genève pouvait faire en sorte que ce label soit valorisé et connu. La discussion pourra être ouverte afin de connaître la valeur ajoutée que représente la culture. Pour certains, la culture est une valeur propre. Il y a un potentiel de talents de toutes sortes à Genève, mais il y a un déficit de la part de la Ville en termes de communications et d'efficacité. A la ligne 31 de la motion, on constate que 6,8 millions sont dépensés pour faire connaître la culture en matière de publicités. C'est sur ce point que les motionnaires ont été interpellés. L'avenir de la communication

est-il sur internet? Le site de la culture est-il assez à jour? D'autres grandes villes conjuguent culture et tourisme sur leur site. Cela pose un certain nombre de questions sur le «comment valoriser» notre culture. Nous constatons en particulier que les offres présentes sur le site de la Ville ne sont pas traduites, pas même traduites dans les langues nationales. C'est traduit en revanche en langue des signes. Nous avons également noté que la notion de calendrier culturel en ligne est très utile, avec une présentation simple où il suffit de cliquer pour réserver les offres qui nous intéressent. Il est regrettable que la Ville de Genève ne cherche pas à améliorer son service dans ce sens-là. Ce qui coûterait le moins serait de faire une page Facebook. Mme Kraft-Babel salue l'effort de M. Kanaan pour mettre ensemble l'offre culturelle privée et publique

M. Haas complète en précisant que, au niveau de la Ville de Genève, il y a un gros problème au niveau du tourisme. Genève Tourisme est une fondation de droit privé, reformatée cette année avec une nouvelle gestion. Il est regrettable que l'Office du tourisme n'appartienne ni à la Ville ni à l'Etat. C'est le même problème que pour le sport. Il propose l'audition de M. Philippe Vignon, directeur en chef de Genève Tourisme. Deuxièmement, si le site de la Ville n'était pas au point, il faudrait créer un lien avec celui de Genève Tourisme, pour autant qu'il soit efficace. Il n'y a jamais eu de synergie entre ces deux entités. Sur le site de Genève Tourisme, il n'y a que très peu de communications au niveau de la culture ou du sport qui sont données. C'est une chance cette année que le magistrat s'occupe de ces deux entités. On devrait avoir une influence interpartis pour une promotion culturelle et sportive, parce que rien n'est diffusé à l'heure actuelle. Il est difficile pour un touriste de recevoir des informations par le biais de flyers par exemple. Dans le bâtiment de Genève Tourisme il n'y a pas grand-chose de disponible. Il n'y a rien à l'aéroport ni à la gare. L'argent dépensé pour les publicités devrait être mis dans des outils informatiques performants pour que les touristes du monde entier puissent s'informer, le tout en synergie avec Genève Tourisme.

Mme Buffet ajoute que, dans le contexte de cette motion, il y a une volonté de lancer une première direction avec un système qui faciliterait l'accès à Genève Tourisme, par exemple des offres d'hébergement, de culture et des propositions. Il faut encourager et faciliter cet accès pour aller plus loin.

Question des commissaires

Pourquoi Genève Tourisme ne peut-elle pas gérer la promotion culturelle toute seule?

M. Haas répond que, dans le cahier des charges de Genève Tourisme, la promotion culturelle n'est pas l'un de ses buts. Genève Tourisme a été créé par des hôteliers pour favoriser les congrès. Au niveau de cette fondation, c'est une

grande chance d'avoir M. Kanaan au sein de son conseil. Maintenant, il existe une grande possibilité de mettre en avant le tourisme, la culture et le sport. Genève Tourisme est une entité libre sans aucune subvention. Concernant le site internet, il est évident qu'il faudrait l'améliorer.

Votes

L'audition de M. Philippe Vignon, directeur de Genève Tourisme, est acceptée par 12 oui (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (EàG).

L'audition du conseiller administratif Sami Kanaan est acceptée à l'unanimité des membres présents.

L'audition de M^me^ Véronique Lombard, directrice du Service de la promotion culturelle, est acceptée par 11 oui (2 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 1 EàG) et 2 abstentions (1 S, 1 EàG). Elle aura lieu conjointement avec celle du magistrat.

Séance du 25 février 2013

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^me^ Véronique Lombard, cheffe du Service de la promotion culturelle, et de M. Jean-Bernard Mottet, conseiller culturel au Service culturel

Pour M. Kanaan, cette motion est un vaste programme parce que les invites parlent de promotion au niveau touristique. Le rayonnement d'une politique culturelle est un élément vaste qui concerne d'abord sa propre population. Tout ce qui est fait est d'abord pour les Genevois et Genevoises. Le Service de la promotion culturel a pour but de faire connaître l'offre dans un rayon géographique qui est le nôtre. L'enjeu de la motion est aussi la promotion de Genève, ville de culture à l'étranger, plus précisément aux frontières de Genève. Un des premiers publics à toucher est le public suisse. On revient de très loin, voire de nulle part, dans le sens où Genève Tourisme dit très honnêtement que Genève, ville de culture, n'a pas pour l'instant été un créneau de promotion (shopping, accès aux Alpes, congrès, ville internationale, etc.) parce que personne n'a jamais été dans ce sens. C'est aussi dû à la concurrence régnant en Europe au niveau des «villes de culture». Une des problématiques est de mettre tout le monde à la même table. On a un début de dialogue et une stratégie à trouver. La Ville est représentée à la Fondation pour le tourisme par M. Kanaan au nom du Conseil administratif. Quelques légers problèmes persistent avec Genève Tourisme parce que, à l'époque, le Conseil municipal avait plusieurs fois refusé un appui financier permanent: on critiquait alors les méthodes de Genève Tourisme. On ne peut pas promouvoir tout en même temps et il faut donc faire des choix entre les événements récurrents et ponctuels.

Mme Lombard commence par dire que, en effet, la promotion culturelle passe par de nombreux éléments, dont les communications, les partenariats, les projets internationaux. Les acteurs et les agents culturels sont les meilleurs promoteurs. Le Service culturel a plusieurs missions: une mission de promotion, toute la gestion du programme axé sur la culture et la question de l'étude des publics. Son service assure la promotion de manifestations comme la Fête de la musique ou la Fureur de lire, ce qui correspond à environ dix-sept campagnes. Il y a aussi la promotion des scènes culturelles comme le Victoria Hall ou le Grütli, ainsi que tout ce qui concerne les musées municipaux et même certains privés. C'est donc une communication beaucoup plus transversale. Son service assure un soutien pour les acteurs culturels avec la création d'annuaires thématiques. Enfin, il fait aussi un peu de promotion touristique par le biais de nombreuses collaborations qu'il met sur pied en ce moment avec Genève Tourisme.

Concernant l'accès à la culture, le Service de la promotion a une subvention d'environ 1 million de francs qui lui permet de financer le tarif jeunes, la carte 20 ans 20 francs, le chéquier culture pour les bas revenus mais aussi des séances de cinémas pour les séniors et de nombreuses autres mesures pour les personnes avec un handicap. Depuis cette année, il existe même un programme pour les anglophones. Concernant l'étude des publics, le service est en train de mettre en place une grande récolte de données sociodémographiques dans les musées afin d'avoir des informations sur le profil des publics des musées en fonction de ceux que l'on veut toucher. Les moyens à disposition sont modestes: seulement quatre chargés de communication, ce qui correspond à une petite équipe par rapport à ce qui a été cité. Les outils utilisés sont le site de la Ville, notamment sa page d'accueil qui permet de faire de la promotion et des pages plus institutionnelles, certains sites propres pour certains événements comme la Fête de la musique, des supports multimédia comme les vidéos, les flyers et les brochures ou encore une autopromotion à l'aide des propres supports du service. On essaie aussi d'optimiser au maximum les relations de presse. Les spots publicitaires sont aussi présents pour promouvoir les manifestations (écrans TPG par exemple), le but étant de trouver comment mettre tout cela à disposition du public de manière optimale.

Le service a de nombreux partenariats avec les médias, ainsi que bon nombre de collaborations avec les opérateurs culturels ou les associations de toute nature comme Genève Tourisme ou les offices de tourisme de France voisine. Deux fois par an, le service se rend à la bourse de Douvaine, où tous les offices de tourisme de la région franco-valdo-genevoise sont réunis. Avec Genève Tourisme s'installe une mise en place de collaborations sur des thèmes très précis. Genève Tourisme fait par rapport à cette offre culturelle une promotion directe sur leur site internet pour assurer une sorte de roulement de promotion pour mettre en avant un événement culturel de manière assez récurrente. Ils proposent aussi des

packages pour certains événements (nuits d'hôtels et entrée à un événement par exemple).

M. Kanaan explique qu'une entente avec Genève Tourisme est à développer afin de concentrer le travail. Un des enjeux, au moment où l'on postule pour attirer un événement important, est de mettre directement une offre, pour que les gens restent quelques jours de plus dans la ville après une offre culturelle. Il manque une plate-forme coordonnée qui est en train de se mettre en place. Il faut attirer des publics prêts à rester plus longtemps que deux ou trois jours. Il manque un calendrier annuel des évènements culturels et sportifs. Il manque la définition du périmètre, qui permet de savoir ce que l'on met dans ce calendrier ou pas. Genève Tourisme a besoin d'un partenaire pour s'en charger. Il y a un gros travail à faire. Les invites de la motion sont pertinentes parce qu'il y a des exemples à suivre ailleurs. Le site de Genève Tourisme a été refait. L'enjeu des langues est très important (français, anglais, allemand).

Questions des commissaires

Questions: quelles sont les axes prioritaires de Genève Tourisme? Le site internet de Genève Tourisme va-t-il être traduit en allemand? Comment fonctionne la plate-forme coordonnée évoquées par le magistrat pour attirer davantage de publics à Genève et avec quels partenaires? Quel est le rôle de la Ville au sein du Conseil de Fondation? Quel est la structure du financement de la Fondation Genève Tourisme? L'Etat est-il impliqué? Le site proposé dans la deuxième invite doit-il être géré par la Ville ou la Fondation?

Réponse de M. Kanaan: la Fondation pour le Tourisme (de droit privé) est financée par les revenus du tourisme au sens de la taxe hôtelière, de la contribution des restaurateurs et des commerces, ceci étant défini dans une zone qualifiée de «touristique». C'est une fondation de droit privé, dont la majorité des sièges sont attribués aux contributeurs. Cela fait environ 11 ou 13 personnes en tout. Les collectivités publiques ont la minorité dans ce Conseil. Aujourd'hui, ce qui doit évoluer, c'est la promotion de Genève au sens large. Il faut créer des événements qui promeuvent Genève au niveau international. Il y a un positionnement à plus long terme nécessaire. On ne nous sollicite pas pour des subventions mais on valide des attributions, avec une attribution de base pour la Fondation Genève Tourisme ainsi qu'un montant récurrent pour les Fêtes de Genève et des financements ponctuels pour tel ou tel projet. En ce qui concerne le sport, la discussion avec Genève Tourisme comprend les deux domaines. On a moins d'événements, mais aussi du potentiel comme le marathon. C'est pour cette raison qu'une plateforme coordonnée doit être mise en place. Concrètement, la Ville tient les cordons pour ce qui concerne la culture et le sport mais le Canton est là aussi sur certains autres points. Il faut régulariser la relation entre Genève Tourisme et la

Ville. Jusqu'à maintenant on n'a pas de vraie coordination pour éviter les télescopages entre les événements. On essaie de généraliser cet état d'esprit. Une partie des sites sont des sites institutionnels. La Ville gère en général des sites en lien avec sa population. Il faut qu'un acteur s'occupe de l'aspect promotion vers l'étranger.

Questions: pourquoi le label «ville de culture» attribué à Genève n'est-il pas plus visible, notamment sur le site web de la Ville? Les dépenses publicitaires pour la promotion de la culture (6,8 millions) sont-elles utilisées à bon escient? Ne faut-il pas imaginer d'autres pistes promotionnelles pour attirer de nouveaux touristes à Genève? Quels sont les freins pour la mise en place de la plate-forme coordonnée? Quel sont les usages en matière d'affichage public en Ville de Genève? Le site internet sera-t-il adapté aux personnes souffrant d'un handicap?

Réponses de M. Kanaan: le label «ville de culture» figure sur tous les supports. Il faut convaincre les institutions du département, notamment les musées, d'intégrer le mot «ville» dans leurs communications. Historiquement, les musées avaient l'habitude de se mettre eux-mêmes en scène. C'est d'ailleurs les seuls services au sens de l'administration qui ont le droit d'avoir leurs propres logos. Cette pratique a survécu à l'unification des logos de la Ville. Genève «ville de culture» apparaît de plus en plus déjà au niveau local. En revanche, on ne peut pas obliger les partenaires, comme les hôteliers par exemple, à l'utiliser. On a un travail à faire, puisqu'aujourd'hui encore le milieu touristique ne voit pas la culture comme un événement de promotion. On commence de très bas.

Concernant le budget, il faut casser un mythe qui dit qu'internet permet d'économiser de l'argent. Premièrement, pas tout le monde ne l'utilise. Deuxièmement, il y a tout dessus donc, pour se faire remarquer, il faut utiliser des professionnels. Le Service de la promotion culturelle réexamine en permanence la pertinence des différents canaux. Dans le domaine des institutions (musées), il faut sortir de la routine. Les freins sont de deux ordres: frein culturel, avec une prise de conscience à mener et une concurrence plus rude qu'avant. Autre frein très genevois: la multiplicité des acteurs. Genève se différencie des autres par son nombre. Cela peut avoir un revers de la médaille aussi. On a beaucoup de cuisiniers autour de la soupe. Sur le site internet de la Ville, la culture revient toujours. C'est un équilibre à trouver entre cinq départements. La culture a déjà une place mais on pourrait faire mieux.

Réponse de M^me^ Lombard: il y a directement un onglet culture sur le site de la Ville. Le tournus entre les départements fonctionne bien. Pour l'affichage SGA, un quota est mis à disposition de chaque département qui permet d'assurer l'affichage de toutes les manifestations. La Ville s'efforce de rendre le plus accessible possible le site internet aux personnes souffrant d'un handicap.

Séance du 29 avril 2013

Audition de M. Philippe Vignon, directeur de la Fondation Genève Tourisme et Congrès

M. Vignon explique son étonnement vis-à-vis du projet de motion. Il existe un budget dévolu à la culture très important à Genève au vu de la taille de la ville. En comparant Clermont-Ferrand à Genève, deux villes de taille similaire, on constate par exemple que, dans le centre de la France, ils ne disposent que de deux ou trois musées, contre quarante-deux à Genève. Cela fait donc partie des atouts majeurs de Genève. Et c'est cette culture de Genève dont il peut faire la promotion à l'étranger. C'est une promotion par contre difficile, et ce pour de multiples raisons. Il se cite lors d'une présentation sur la recommandation du magistrat auprès des musées: «Les raisons qui m'ont fait intervenir étaient que, de mon point de vue, les synergies entre le tourisme, la culture et le sport sont totalement insuffisantes et que notre métier à nous était de faire le marketing et la promotion touristique de la destination. Les musées genevois offrent certes richesse de l'offre, passion, mais aussi expertise et spécialisation. La culture pourrait faire partie du «mix touristique» et il est vrai qu'elle remplit un rôle social, mais le tourisme en tant que tel remplit lui un rôle économique. Il est donc essentiel d'améliorer la collaboration pour augmenter l'attractivité touristique de Genève en valorisant ses atouts culturels.»

Le constat qu'il fait aujourd'hui est que les questions de fonds qu'il doit aborder avec le département de la culture démontrent qu'il y a des facteurs exogènes et que la concurrence entre villes s'accroit. Cela s'illustre avec Bilbao, qui a réussi à se positionner d'un point de vue touristique avec une icône, le Guggenheim. S'il y avait un musée à Genève qui s'appellerait le musée Jean-Nouvel, il aurait quelque chose qui peut se vendre plus facilement que se vend le «Old Museum History» à des touristes brésiliens. L'offre culturelle se multiplie et se fragmente. Il y a également des facteurs endogènes propres à Genève. Contrairement à d'autres régions, le tourisme n'y est pas prioritaire, d'où la difficulté de fédérer tous les acteurs. Il y a, à Genève, une réflexion en silo et sans ambition globale et partagée Cela, chacun des départements et magistrats en est conscient. Pour résumer, il y a à Genève un savoir-faire magnifique mais un faire-savoir qui est médiocre. Comme chacun raisonne en silo, pour pouvoir faire la promotion de la destination à l'étranger, il faut disposer de 12 à 24 mois. S'il est invité comme tous les autres et qu'on lui communique le contenu de la prochaine exposition d'un musée X ou Y un mois avant, il ne peut rien en faire. Il n'y a pas encore à Genève de «unique selling proposition», de positionnement unique en matière de culture.

Il y a déjà des collaborations existantes : il existe une billetterie à Genève Tourisme et Congrès qui reprend les billets mis en vente par le département de la culture, un «Geneva pass» qui intègre la plupart des musées genevois, un baromètre touristique (les directeurs peuvent partager le nombre de visiteurs affluant

dans leur établissement, mais certains musées ne sont pas prêts à donner leurs données, craignant un impact sur leur budget). Il y a également un package touristique qui a été mis en place (les grands événements annoncés sont mis en valeur en associant à la prestation culturelle une nuitée ou la vente d'un «Geneva pass») et un nouveau site internet se met en place avec la participation des musées. Il est donc souhaitable que le département de la culture, qui a un budget important, puisse fédérer l'ensemble de l'offre culturelle et la déléguer à Genève Tourisme. Les besoins opérationnels sont d'informer de manière complète et idéalement multilingue, d'anticiper (une communication deux ans en amont), de mutualiser (une agence de communication commune à tous), de valoriser les expositions à caractères internationaux souvent plus attractives que d'autres et enfin de mettre en avant l'ensemble des lieux d'expositions muséaux comme cela se fait ailleurs puisque 75% des nuitées à Genève sont des nuitées pour affaires.

Questions des commissaires

Question: une promotion de l'offre culturelle existe-t-elle déjà sur le site internet de Genève Tourisme?

Réponse de M. Vignon: il existe une fenêtre culturelle sur le site internet sous la forme de l'agenda touristique.

Question: les sites internet de la Ville et de Genève Tourisme sont-ils reliés?

Réponse de M. Vignon: les sites internet de la Ville et de Genève Tourisme ne sont pas reliés mais il s'agit d'un projet envisagé. L'important n'est pas tant de relier ces sites que de recevoir les informations sur les expositions et activités culturelles de la Ville suffisamment tôt pour les promouvoir sur le site de Genève Tourisme.

Question: quels sont les choix en matière de traduction du site de Genève Tourisme?

Réponse de M. Vignon: le site est actuellement identique en français et en anglais et Genève Tourisme travaille pour le traduire en d'autres langues.

Question: la programmation des institutions tant publiques que privées sous la forme d'un calendrier annuel a-t-elle été réalisée?

Réponse de M. Vignon: non, l'idéal serait d'avoir une base de données, exhaustive, au sens large de Genève. C'est très difficile à mettre en place car on ne touchera pas seulement aux musées mais à toute l'offre culturelle genevoise.

Question: quelles sont les possibilités actuelles de réservation en ligne?

Réponse de M. Vignon: il est possible de faire des réservations en ligne pour les packages culturels mais pas pour l'ensemble de l'offre.

Question: les musées municipaux collaborent-ils volontiers avec Genève Tourisme?

Réponse de M. Vignon: de manière générale, les directeurs des musées ont pris conscience très clairement du fait que la culture pourrait être valorisée de manière beaucoup plus évidente vu son budget, ils ont compris la nécessité de collaborer à la promotion touristique.

Question: pour quelles raisons les touristes viennent-ils à Genève?

Réponse de M. Vignon: la première raison invoquée par les touristes, selon une étude menée par Suisse Tourisme, c'est les paysages remarquables (Jet d'eau, cathédrale) qui font venir les Chinois et les Brésiliens. La deuxième c'est la qualité de vie qui fait partie des dix meilleures au monde (aéroport à 6 min du centre-ville), 1500 restaurants, ville centrée. Le troisième élément, de l'avis des touristes, c'est le berceau du shopping de luxe, parce que la haute horlogerie ou encore la rue du Rhône sont réputées. De là provient le souhait des milieux touristiques d'avoir des magasins ouverts plus longtemps. La quatrième raison est celle de la Genève internationale (paix, ouverte au monde, les nombreuses ONG, l'ONU, Henry Dunant). La cinquième raison invoquée est la capitale de l'excellence. C'est à Genève que le web a été inventé ou encore qu'ont lieu d'importantes discussions sur les enjeux globaux. Ensuite arrive la culture, puis le centre mondial des religions (lieu de la réforme). Viennent ensuite la diversité et l'expérience locale (agritourisme, troisième canton viticole de Suisse, attractivité de la campagne face à la ville), et enfin Genève, ville de congrès. La culture arrive donc en sixième position. Le rôle de Genève Tourisme est de faire la promotion de ce qui est aujourd'hui et non pas de ce qui sera demain.

Question: Genève Tourisme promeut-il la danse? Cible-t-il les jeunes touristes?

Réponse de M. Vignon: Genève Tourisme doit prioriser les offres qui vont parler au plus grand nombre. La promotion de la danse ou l'attirance des jeunes ne peut pas être prioritaire puisqu'il cherche à attirer des personnes au bénéfice d'un certain pouvoir d'achat.

Question: Genève Tourisme est-il vraiment utile pour la promotion culturelle de la Ville de Genève?

Réponse de M. Vignon: la Ville a le budget et l'expertise pour assurer cette promotion. Son problème est qu'elle ne connaît pas les attentes des visiteurs potentiels de la destination. Il rêverait d'avoir comme interlocuteur un directeur du marketing culturel de la Ville qui aurait le pouvoir de réaliser ce travail d'agrégation des informations.

Question: le magistrat partage-t-il le constat d'une déficience en matière de transmission de l'information entre la Ville et Genève Tourisme?

Réponse de M. Vignon: le magistrat partage cette préoccupation. Il semblerait qu'il y ait un frein à cette collaboration au niveau de l'information en Ville de Genève. Malgré des contacts réguliers avec Mme Lombard, aucun projet visant à établir un calendrier agrégé de l'offre culturelle genevoise n'est en cours.

Discussion de la commission

Une discussion animée s'ensuit entre les membres de la commission.

Certains considèrent que, compte tenu de la collaboration en cours entre le département et Genève Tourisme, cette motion est caduque. Dans la mesure où il faudrait considérablement l'amender, ils proposent de l'abandonner.

D'autres estiment que cette motion demeure pertinente pour que les services et les institutions culturelles de la Ville de Genève se montrent davantage collaboratifs avec Genève Tourisme. Cette motion incitera les directeurs et responsables de la Ville à fournir les informations pertinentes et en temps utiles à Genève Tourisme pour en faire leur promotion. Cette motion aurait l'avantage d'appuyer les orientations du magistrat en faveur d'une meilleure collaboration entre la Ville et Genève Tourisme. De plus, cette motion devrait également favoriser la promotion par Genève Tourisme du label «Genève, ville de culture» qui n'apparaît pas. Il est également rappelé que la Ville ne subventionne pas Genève Tourisme.

Votes

Première invite

Remplacer la première invite par l'invite suivante:

«– de tout mettre en œuvre pour poursuivre les partenariats entre le département de la culture et du sport et Genève Tourisme, y compris d'améliorer la transmission d'informations, afin de promouvoir la Genève culturelle.»

L'amendement est accepté par 8 oui (1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC, 1 EàG) contre 2 non (S) et 4 abstentions (2 Ve, 1 S, 1 EàG).

Deuxième invite (nouvelle)

Introduire une nouvelle deuxième invite:

«– sensibiliser les responsables des institutions culturelles aux enjeux du tourisme.»

L'amendement est accepté par 8 oui (1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC, 1 EàG) contre 3 non (2 S, 1 EàG) et 3 abstentions (2 Ve, 1 S).

Deuxième invite (ancienne)

Remplacer la deuxième invite par l'invite suivante:

«– mentionner le site de www.geneve-tourisme.ch sur le site de la Ville de Genève comme référence aux infrastructures pratiques pour les visiteurs.»

L'amendement est accepté par 7 oui (1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC) contre 5 non (2 EàG, 3 S) et 2 abstentions (Ve).

Troisième invite (ancienne)

L'amendement pour supprimer la troisième invite est accepté par 12 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 1 UDC) et 1 abstention (S).

Quatrième invite (ancienne)

L'amendement pour supprimer la quatrième invite est accepté par 10 oui (2 EàG, 2 S, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 1 UDC) et 4 abstentions (1 S, 1 LR, 2 Ve).

Cinquième invite (ancienne)

L'amendement pour supprimer la cinquième invite est accepté par 6 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve) contre 5 non (3 LR, 1 UDC, 1 DC) et 3 abstentions (2 MCG, 1 S).

Sixième invite (ancienne)

L'amendement pour remplacer l'invite par le texte: «– de valoriser le label «Genève Ville de culture» sur le site internet de la Ville de Genève» est accepté par 8 oui (1 EàG, 1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC) et 6 abstentions (1 EàG, 3 S, 2 Ve).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de tout mettre en œuvre pour poursuivre les partenariats entre le département de la culture et du sport et Genève Tourisme, y compris d'améliorer la transmission d'informations, afin de promouvoir la Genève culturelle;
– de sensibiliser les responsables des institutions culturelles aux enjeux du tourisme;
– de mentionner le site de www.geneve-tourisme.ch sur le site de la Ville de Genève comme référence aux infrastructures pratiques pour les visiteurs;

– de valoriser le label «Genève Ville de culture» sur le site internet de la Ville de Genève.»

Soumise au vote, la motion M-1016 amendée est refusée par 7 non (2 EàG, 3 S, 2 Ve) contre 7 oui (1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC).

M. Lionel Ricou, rapporteur (DC). Je prends la parole pour regretter la lenteur de nos travaux au sujet de cette motion, qui porte sur la promotion de Genève comme ville de culture et sur les synergies avec l'Office du tourisme. Ce rapport a été déposé il y a deux ans; nous avons auditionné le magistrat il y a trois ans. Il y a trois ans, le magistrat nous a annoncé les prémices d'une collaboration et d'une promotion de Genève «ville de culture». Ce serait dommage que le débat soit un peu théorique parce que nous n'aurions pas les éléments d'information du magistrat, et cela si possible au plus tôt, puisque beaucoup de choses ont dû évoluer en trois ans j'imagine.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement, M. Ricou me tend la perche. En trois ans, les choses ont bien évolué à la Fondation Genève Tourisme & Congrès. Le changement entre l'association Genève Tourisme et le système Fondation Genève Tourisme & Congrès, qui a été une grande modification dans la stratégie du tourisme, a été mis en place à l'époque de cette motion. Depuis janvier 2012, nous avons une fondation dans laquelle siège la Ville de Genève. C'est normalement M. Kanaan, mais je crois qu'il a délégué l'une de ses collaboratrices.

Il y a également une autre entité dans le domaine du tourisme, la commission consultative du tourisme, qui s'occupe de réfléchir à la promotion de Genève, de son canton, de sa culture. Je peux vous confirmer, Mesdames et Messieurs, que plusieurs travaux ont été mis en place. Plusieurs avancées existent désormais au niveau de la promotion de la culture au sein de Genève Tourisme.

Certes on peut se référer au vote de 2012. Je m'étonne cependant de voir la gauche s'opposer à cette proposition de promotion culturelle au sein de Genève Tourisme, alors que vous vous vantez d'être les chantres de la culture, Mesdames et Messieurs. Vous voulez la culture par-ci, la culture par-là, la culture partout, mais vous vous opposez à ce que Genève Tourisme soit le promoteur de la culture. J'ai un peu de peine à comprendre cette position. Peut-être que quelqu'un m'expliquera un jour…

En ce qui concerne Genève Tourisme, je peux vous confirmer, Mesdames et Messieurs, que plusieurs choses sont en place. On peut faire mieux, on peut toujours faire mieux, alors je ne peux que vous recommander de soutenir cette

motion. Nous avons par exemple un nouveau label dans le tourisme, Geneva live. Je ne peux qu'enjoindre à la Ville de Genève de l'utiliser également.

Genève Tourisme, entité étatique, et la Ville de Genève, entité culturelle par excellence, devraient avoir une meilleure collaboration. Genève a les moyens de faire la promotion de sa culture. Genève a un énorme tourisme. Le tourisme est un apport extrêmement important dans l'économie. Je vous le rappelle, il s'agit de plus d'un milliard et demi de francs de retombées économiques par année, ce qui n'est pas rien. Elles portent essentiellement sur la Ville de Genève, il est donc clair que la promotion de la culture est importante.

Aujourd'hui, c'est vrai, quand on leur demande ce qu'ils viennent voir à Genève, les touristes disent qu'ils viennent voir le lac, le Jet d'eau, l'Horloge fleurie, ceci et cela. Mais très peu parlent des musées que nous avons, tels que le Musée d'art et d'histoire (MAH). Ce ne sera malheureusement peut-être pas le beau rêve que ce Conseil municipal avait espéré… Il y a aussi d'autres musées. Nous en avons énormément. Si on compare Genève à une ville équivalente telle que Clermont-Ferrand, il y a près de 200 000 habitants comme à Genève, mais ils n'ont que deux ou trois musées. A Genève, on en a 42. Il y a donc quelque chose à faire dans la promotion du tourisme, la promotion culturelle pour le tourisme. Il n'y a pas que le tourisme d'affaires, il y a également le tourisme culturel.

Je ne peux que vous recommander de faire cette promotion-là par le biais de cette motion et d'inciter le Conseil administratif à mieux se coordonner avec Genève Tourisme, à trouver la synergie nécessaire pour la promotion culturelle de Genève.

M. Olivier Gurtner (S). Je tiens d'abord à remercier tout le travail qui a été fait en commission autour de cette motion M-1016. De l'avis du Parti socialiste, c'est une motion qui pose de bonnes questions. Peut-être que nous ne sommes pas tous d'accord sur certaines réponses, en tout cas les questions posées méritent de l'être.

Nous n'allons pas ergoter trop longtemps étant donné l'heure, j'aimerais peut-être souligner deux choses. D'un côté, Genève Tourisme doit être plus active dans sa promotion de l'activité culturelle à Genève. Il y a quand même un manque, et cela se traduit d'ailleurs par un simple chiffre. A Genève, dans les nuitées touristiques, seul un quart concerne le tourisme culturel, tout le reste est du tourisme d'affaires. Cela veut dire que la marge de progression, comme on dit poliment, est très grande.

D'un autre côté, il est vrai aussi que certaines institutions culturelles pourraient être plus attentives à ce que leurs activités soient vues à l'extérieur en faisant venir

des publics de l'extérieur. Je donnerai un seul exemple. Le MAH n'incite qu'en français uniquement. Autant dire que là aussi la marge de progression est grande. C'est pourquoi le groupe socialiste vous propose un amendement. Il porte sur la deuxième invite amendée. Nous l'avons envoyé à chacun des chefs de groupe. La deuxième invite amendée propose actuellement de «sensibiliser les responsables des institutions culturelles aux enjeux du tourisme». Notre amendement propose de la modifier comme suit:

Projet d'amendement

«– de sensibiliser les responsables des institutions touristiques aux enjeux culturels et les responsables des institutions culturelles aux enjeux touristiques.»

L'effort doit aller dans les deux sens. J'ai à cœur de croire que chacun sera d'accord avec un amendement qui essaie de rassembler et de réunir l'ensemble des avis.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Comme cela a déjà été dit précédemment, je regrette que ce rapport de commission arrive bien tardivement. Par contre, il y a une chose de positif, les majorités ont changé au sein de ce parlement. Ce rapport sera peut-être accepté, alors que les différents amendements avaient jusqu'ici été refusés en commission. *(Brouhaha.)*

En 2012, je siégeais déjà à la commission des arts et de la culture. J'y siège toujours. Nous avons souvent pu auditionner M. le magistrat en charge du département de la culture et du sport – je viendrai d'ailleurs un peu sur le sport après. Lors de l'audition de M. Vignon, de la Fondation Genève Tourisme & Congrès, nous avions appris que la culture arrivait en 8e ou 9e position dans les prérogatives et les publicités de cette fondation. Il est clair que cette fondation est vraiment là pour faire la promotion des congrès et du business… C'est un peu ce qui est ressorti de cette audition de M. Vignon.

Depuis cette motion, il y a eu des évolutions, c'est vrai. Il y a eu certaines synergies avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès. Nous avons dernièrement auditionné le magistrat, il y a néanmoins encore d'énormes progrès à faire. A la base évidemment, un office du tourisme est là pour faire la promotion des hôtels. Mais il est aussi là pour faire la promotion de la culture. Je ferai d'ailleurs une petite parenthèse. Cela devrait d'ailleurs être exactement la même chose au niveau du sport, puisque la prérogative de la fondation en matière de promotion du sport n'est absolument pas acceptable également. J'espère que le M. le magistrat pourra s'exprimer là-dessus.

A l'époque, il n'y avait absolument pas de synergie au niveau de l'informatique. Il y avait des sites indépendants. Maintenant, quand on va sur le site de la Ville de Genève, on peut avoir accès au site de l'Office du tourisme et vice versa. Toutes les manifestations organisées par la Ville de Genève n'apparaissent toutefois pas encore sur le site de la Fondation Genève Tourisme & Congrès. Je ne peux que vous recommander de voter – à l'unanimité, je l'espère – ce rapport qui a été très bien fait par notre collègue M. Ricou.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M. Simon Gaberell. Les derniers intervenants seront M. Lionel Ricou, Mme Florence Kraft-Babel, M. Tobias Schnebli et M. Sami Kanaan.

M. Simon Gaberell (Ve). Merci, Monsieur le président. Effectivement, je crois qu'il y a une unanimité ce soir pour dire que la promotion touristique devrait faire plus pour la culture, la rendre plus visible. Il suffit d'aller sur le site de l'Office du tourisme pour se rendre compte que la promotion est centrée sur le business et les affaires et qu'elle laisse peu de place à la diversité des activités qui ont lieu en ville de Genève. C'est bien dommageable et, je rejoins M. Haas, en effet, cela ne concerne pas que la culture, cela concerne le sport également. Il y a d'ailleurs plein d'autres activités au niveau social qui devraient être mises en avant par Genève Tourisme. Malheureusement, cette fondation se concentre encore très fortement sur les activités liées au monde des affaires. Encore une fois, c'est très dommageable.

Je mettrais cependant un bémol. La deuxième invite amendée de la motion dit que l'on doit «sensibiliser les responsables des institutions culturelles aux enjeux du tourisme». Les Verts mettent en garde contre une tendance très générale, qui s'est manifestée aussi dans le dossier du MAH, consistant à marchandiser la culture, à utiliser les institutions culturelles comme des opérateurs touristiques.

Je rappelle quand même que la culture est là pour créer du sens; elle est là pour créer du vivre ensemble dans la cité, du lien, de la cohésion sociale. Elle n'est pas là pour vendre ou attirer du chaland… Je crois qu'on a trop tendance aujourd'hui à faire de nos villes des villes-événements à peu près tous les week-ends pour attirer les gens, faire venir les foules. Tout cela se mélange; on participe à un grand événement tous ensemble et on oublie malheureusement bien souvent que la culture, ce n'est pas seulement de la consommation. C'est aussi la création du sens, le fait d'avoir des projets en commun et de créer de la démocratie.

Je crois que cette invite amendée telle qu'elle est met malheureusement beaucoup trop l'accent sur la promotion touristique des acteurs culturels en faisant d'eux de vrais opérateurs, des G.O. pour la promotion culturelle au service de la

Ville de Genève. C'est pourquoi les Verts accepteront l'amendement proposé par les socialistes. Il permet de tempérer un minimum cette tendance qui pour nous est une dérive. S'il ne passe pas, en l'état, nous refuserons ce texte. *(Applaudissements.)*

M. Lionel Ricou (DC). Genève dispose d'un vaste patrimoine culturel et, au cours du travail en commission, on a pu constater qu'il n'était pas assez valorisé. Pas assez valorisé au niveau suisse, pas assez valorisé également à l'étranger. On a pu aussi discuter d'un cadre de référence, celui de Bâle, qui mise beaucoup sur la culture pour valoriser sa ville. En outre, Genève est une ville multilingue, on peut donc facilement mettre du matériel en plusieurs langues à la disposition des publics qui ne seraient pas francophones.

Concernant la proposition d'amendement du Parti socialiste, le groupe Parti démocrate-chrétien la suivra. Nous la suivrons, car il nous semble important que les acteurs du tourisme comprennent sur quoi ils doivent faire de la promotion. Il est également important qu'ils soient sensibilisés sur les enjeux culturels qui existent à Genève.

Concernant la marchandisation, le fait de développer des programmes pour inciter les touristes à venir assister à des représentations au Grand Théâtre ou à visiter les expositions temporaires ou permanentes de nos musées, ce n'est pas de la marchandisation. C'est, au contraire, partager notre patrimoine culturel avec un public plus vaste que le public local. En conclusion, nous nous réjouissons d'entendre le magistrat et de connaître l'état actuel des synergies entre Genève Tourisme et la Ville de Genève.

M^me^ Florence Kraft-Babel (LR). Certes, nous aurions pu traiter le sujet depuis déjà trois ans, mais nous pensons que cette motion est bel et bien encore d'actualité, puisque, s'il y a eu quelques évolutions, je n'ai cependant pas encore entendu parler de ces déferlements de touristes qui viennent simplement pour la culture. Il y a de l'événementiel, c'est un fait, cela provient de différentes institutions. Concernant la Ville de Genève, on le relève souvent, le budget quasi pharaonique que nous dépensons pour notre culture mérite à tout le moins d'être partagé. C'est un minimum non seulement parce que nous aimerions avoir quelque chose qu'on pourrait appeler un retour sur investissement, mais aussi parce que les talents que nous développons à travers les subventions que nous accordons peuvent être partagés.

Imaginez par exemple, pour parler d'une institution qui vous est chère, que le Grand Théâtre ferme deux mois en été. Lorsque vous allez à Vienne, vous pouvez au moins voir un spectacle au mois de juillet! C'est la même chose pour

l'Orchestre de la Suisse romande, qui part en tournée durant l'été. On pourrait cependant faire un effort à certains moments importants des congés de la Ville de Genève, notamment en été. Je pense qu'il y aurait beaucoup à demander aux structures que nous subventionnons, afin qu'elles se fassent voir, entendre, apprécier, connaître et qu'elles puissent rayonner de tout ce potentiel immense que nous avons à Genève. C'est la raison pour laquelle nous pensons que cette motion est parfaitement d'actualité.

Ce sera un immense chemin, et nous nous réjouissons que le Parti socialiste propose un chemin réciproque, de ne pas faire la guerre des tranchées en culture, avec une culture de gauche et une culture de droite, mais plutôt de tirer ensemble à la même corde pour dire que Genève est une destination «ville de culture». Nous soutiendrons pour cette raison l'amendement qui est proposé.

Le président. Monsieur Spuhler, je vois que vous vous êtes inscrit, mais nous avons bouclé la liste… Si vous souhaitez reprendre la parole, même comme motionnaire, il faut demander la réouverture du débat. Je donne la parole à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président de séance, notre préavis à Ensemble à gauche sur cette motion était négatif en commission. Je pense qu'on peut tranquillement maintenir les critiques, d'autant que cette motion a vraiment un peu l'air d'enfumer les enjeux réels qui nous attendent ces prochaines semaines, notamment lors de la votation du 5 juin sur les coupes budgétaires massives que les mêmes forces qui l'ont proposée ont opérées dans les budgets de la culture.

Je rappelle que la plus grande partie des coupes opérées dans les subventions concerne les subventions aux institutions de la culture. C'est là que vous avez opéré les coupes les plus importantes, que ce soient les subventions aux associations ou les coupes linéaires dans les différents fonds généraux de la culture. Permettez-moi donc quand même de m'interroger, quand je lis dans les considérants de cette motion que l'on souhaite réaffirmer «la forte valeur ajoutée que représente la culture pour l'image et la vie de notre cité».

Ce n'est pas un effort de communication supplémentaire qu'il faut pour maintenir ce rayonnement et cette valeur ajoutée! C'est aussi un argument que nous partageons en faveur de la culture. Cela représente une valeur ajoutée non seulement en termes économiques, de places de travail mais aussi en termes de démocratie et de vie citoyenne. Avec moins de culture, nous sommes tous plus pauvres. Et c'est cela que vous voulez imposer avec les coupes budgétaires que

la population genevoise pourra heureusement refuser le 5 juin lors de la votation référendaire. *(Brouhaha.)*

Les vrais enjeux ne sont donc pas… *(Exclamations.)* Moi, chers collègues d'en face, je vous lis simplement un autre considérant: «la nécessité qu'il y a de consacrer des efforts réels et supplémentaires pour faire connaître le nombre et la qualité de nos institutions et contribuer ainsi à leur succès». Est-ce en opérant des coupes budgétaires massives que vous… *(Protestations du Mouvement citoyens genevois.)*

Une voix. Hors sujet!

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs… *(Exclamations.)*

M. Tobias Schnebli. Ce n'est pas du tout hors sujet! On nous demande, Monsieur le président, de soutenir une motion pour favoriser encore plus la Genève culturelle. Je dis simplement que c'est de l'enfumage. *(Exclamations.)*

Le président. Un instant, Monsieur Schnebli…

M. Tobias Schnebli. Est-ce que je peux parler ou non?

Le président. Je vous redonnerai la parole… N'ayez pas de crainte, ayez confiance, tout va bien… Tout va bien, Monsieur Schnebli.

M. Tobias Schnebli. J'ai confiance, Monsieur, pleine confiance…

Le président. Poursuivez…

M. Tobias Schnebli. Merci, Monsieur le président de séance. Quand j'entends ma préopinante M^me^ Kraft-Babel plaider pour cela, je pense qu'il y a même une certaine sincérité. Cela étant, si on veut contribuer réellement aux efforts supplémentaires souhaités par les considérants de cette motion, ce n'est pas en votant ou en ne votant pas cette motion qu'on y arrivera, car ce n'est pas vraiment ce qui

va changer le nombre et la qualité de nos institutions. C'est en refusant les coupes budgétaires que vous avez proposées le 5 juin que l'on contribuera à la qualité de la culture en Ville de Genève. *(Exclamations.)* Merci, Monsieur le président, de m'avoir permis de m'exprimer. *(Applaudissements des bancs de gauche.)*

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. Permettez-moi de terminer sur une note un peu plus pacifique pour dire tout d'abord que je regrette effectivement que ce débat ait lieu aussi tard après le dépôt de la motion, qui plus est à une heure tardive. Je ne ferai pas long, mais j'aimerais dire tout de même que, dans la stratégie que j'essaie de mettre en place depuis 2011, je n'oublie jamais que le rayonnement de Genève, ville de culture, ne se limite pas au tourisme, même si le tourisme en fait partie. Cela consiste à valoriser notre activité culturelle au sens large, ici et ailleurs, donc vers l'étranger, à faire connaître Genève, ville de culture, et bien sûr aussi à la valoriser pour les gens qui sont en visite. Nous avons plein d'indicateurs qui montrent que ce rayonnement augmente. Il est d'ailleurs insuffisamment documenté, et je le regrette. C'est une des tâches auxquelles j'essaie de m'atteler.

Tous les prix fédéraux que nos artistes décrochent de manière surproportionnée par rapport aux autres villes suisses, le fait que de nombreux chercheurs genevois reçoivent des distinctions de haut niveau, le fait que nous accueillions par exemple le Congrès mondial des jardins botaniques en 2017 et la Conférence annuelle d'Ecsite, le réseau européen des centres et musées de science en 2018, qu'un festival comme le Festival du film et forum international sur les droits humains place réellement Genève sur la carte internationale, tout comme le Festival Tous Ecrans, ou même dans des répertoires de niche à destination d'amateurs éclairés comme le propose le Festival Electron ou le Festival Mapping, ou encore un espace urbain comme le quartier des Bains avec le Mamco, le Centre d'art contemporain et tous les artistes indépendants et les galeristes qui y travaillent, tout cela nous place réellement sur la carte européenne de l'art contemporain. Je vous cite juste ces quelques exemples qui montrent que Genève existe mais que tout cela est insuffisamment documenté. Peut-être que les Genevoises et les Genevois ne s'en rendent pas forcément toujours compte.

Maintenant, évidemment qu'il y a un enjeu autour de la promotion touristique de l'offre culturelle. Très franchement, lorsque je suis arrivé à mon poste, ce n'est pas qu'il n'y avait rien, disons qu'il n'y avait pas grand-chose. Surtout, il n'y avait pas de réel dialogue entre Genève Tourisme, d'une part, et la Ville de Genève notamment. Nous ne sommes pas le seul acteur culturel mais nous sommes le plus important. Comme l'a dit M. Spuhler ou M. Haas, c'est vrai que la culture ne figurait objectivement pas ou que très marginalement dans l'offre de Genève Tourisme pour valoriser Genève vis-à-vis des visiteurs. C'est peut-être parce que

nous avons de nombreux autres atouts… Toujours est-il que, en Europe en tout cas, il n'y a quasiment aucune ville, qu'elle soit petite ou grande, qui n'inclue pas l'offre culturelle dans sa valorisation au sens large pour les visiteurs, quel que soit le motif de la visite.

Il y avait donc réellement quelque chose à rattraper. C'est la raison pour laquelle je salue l'amendement socialiste, je le dis d'emblée. L'effort doit effectivement être fourni de part et d'autre. C'est évident que les institutions culturelles doivent mieux prendre en compte ce public-là. Cela passe bien sûr par des enjeux linguistiques, cela a été relevé. Le MAH par exemple est encore trop uniquement francophone. Le premier musée qui a fait sa conversion à l'anglais et à plein d'autres langues est le Musée Ariana, ce qui peut s'expliquer par sa position géographique dans le quartier des organisations internationales. Ça se reflète d'ailleurs parmi les visiteurs. Nous avons nettement augmenté le nombre de visiteurs qui viennent d'ailleurs à l'Ariana, des touristes ou des congressistes. Tous les musées doivent suivre cet exemple.

Depuis le dépôt de la motion et son traitement en commission, de nombreuses démarches ont en effet été initiées. Le site de Genève Tourisme intègre maintenant réellement une promotion des musées genevois, publics et privés. Nous avons d'ailleurs créé un instrument, la Conférence des musées genevois, qui intègre musées publics et privés. Je m'en réjouis, c'est une très belle collaboration qui travaille avec Genève Tourisme, mais qui n'attend pas non plus sur elle.

Ils vont d'ailleurs lancer très prochainement une campagne de promotion des musées genevois en Suisse alémanique, car ce sont des publics cibles que l'on néglige trop, je trouve. Pour une raison très simple, c'est qu'eux au moins ne subissent pas les effets du franc fort par rapport au coût de la vie genevois… Et je sais qu'il y a un réel potentiel d'amélioration pour les visiteurs alémaniques, car ils pourraient ne pas se contenter de venir uniquement pour le Salon de l'auto; on peut les faire venir à Genève aussi pour nos musées.

Vous savez déjà qu'on avait soutenu activement il y a quelques années la publication du Guide du routard pour Genève, ville de culture. Nous avons aussi signé un accord de collaboration avec Genève Tourisme pour renforcer et intensifier ces collaborations. Les choses vont dans le bons sens. Ça fait d'ailleurs plus largement partie pour moi de ce que j'appelle l'économie culturelle. C'est créateur de richesse et d'emploi. Je dis toujours que la culture est créatrice de valeurs plurielles – valeurs humaines bien sûr, valeurs artistiques, valeurs sociales mais aussi valeur économique. C'est un facteur d'innovation, facteur d'emploi, facteur de richesse, et je me réjouis de vous présenter plus tard cette année les résultats qui quantifient enfin le poids de l'économie culturelle dans le produit intérieur brut genevois, comme Zurich et Bâle le font déjà depuis plusieurs années.

Vous aurez évidemment appris par la presse la semaine passée la venue des géants de la compagnie Royal de luxe, en 2017. Ce sera a priori le plus grand événement de l'histoire genevoise en termes d'affluence, puisqu'on attend, d'après Royal de luxe, un million et demi de visiteurs en trois jours. Je serais plus prudent, un million de visiteurs me paraît déjà un très beau résultat… Cette opération réalisée en collaboration avec le Conseil administratif et le Conseil d'Etat contribuera certainement aussi à la promotion de Genève sur la carte culturelle européenne. Alors une petite allusion au sport, même si la motion parle de culture, le même potentiel existe effectivement pour le sport. Nous avons de nombreuses manifestations qui s'y prêtent.

Pour conclure, le Conseil administratif salue cette motion. Nous espérons que l'amendement proposé par le groupe socialiste passera, car, comme je l'ai dit, l'effort doit venir de part et d'autre. On est dans la bonne dynamique et le fait d'accepter cette motion permettra de renforcer cette dynamique.

Le président. Merci, Monsieur Kanaan. La parole n'étant plus demandée *(remarque et rires)*… n'étant plus accordée, je vous propose de passer au vote.

Mis aux voix, le premier amendement de la commission est accepté à l'unanimité (67 oui).

Le président. Concernant la deuxième invite, on vous a distribué un document que l'on vous a présenté comme un sous-amendement. A sa lecture cependant, je considère qu'il s'agit plutôt d'un amendement. Il est aussi le plus éloigné de ce qu'on nous propose. Si cette deuxième invite nouvelle est acceptée, je ne mettrai pas au vote la deuxième invite sortie de commission.

Mis aux voix, l'amendement de M. Gurtner est accepté à l'unanimité (66 oui).

Le président. Le vote suivant porte sur la deuxième invite, qui devient donc la troisième invite…

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission est accepté par 56 oui contre 8 non.

Mis aux voix, le troisième amendement de la commission est accepté sans opposition (59 oui et 7 abstentions).

Mis aux voix, le quatrième amendement de la commission est accepté sans opposition (63 oui et 1 abstention).

Mis aux voix, le cinquième amendement de la commission est accepté par 44 oui contre 19 non.

Mis aux voix, le sixième amendement de la commission est accepté à l'unanimité (65 oui).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission et le plénum est acceptée sans opposition (55 oui et 7 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de tout mettre en œuvre pour poursuivre les partenariats entre le département de la culture et du sport et Genève Tourisme, y compris d'améliorer la transmission d'informations, afin de promouvoir la Genève culturelle;
– de sensibiliser les responsables des institutions touristiques aux enjeux culturels et les responsables des institutions culturelles aux enjeux touristiques;
– de mentionner le site de www.geneve-tourisme.ch sur le site de la Ville de Genève comme référence aux infrastructures pratiques pour les visiteurs;
– de valoriser le label «Genève Ville de culture» sur le site internet de la Ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

13. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

– M-1227, de *M^mes^* et *MM. Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Maria Pérez* et *Brigitte Studer*: «Pour des jurys de concours d'architecture plus diversifiés»;
– M-1228, de *M^mes^* et *MM. Rémy Burri, Natacha Buffet-Desfayes, Olivier Wasmer, Michel Nargi* et *Helena Rigotti*: «Pour l'équipement généralisé des bâtiments publics et des lieux publics de la Ville de Genève en défibrillateurs».

14. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l'interpellation écrite suivante:

– IE-16, de *M. Tobias Schnebli*: «Qu'attend le Conseil administratif pour faire ce qui est en son pouvoir afin que toute la lumière soit faite sur les graves dysfonctionnements au sein de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales?»

15. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

– QE-451, de *M. Amar Madani*: «Bilan de la convention entre la Ville de Genève et l'Office cantonal de l'emploi»;
– QE-452, de *M. Amar Madani*: «Offre d'emploi du Musée d'art et d'histoire»;
– QE-453, de *M. Pascal Holenweg*: «Coût de fonctionnement (et de rémunération de ses membres) de la commission des naturalisations».

Séance levée à 23 h 20.

SOMMAIRE

1. Exhortation 7034

2. Communications du Conseil administratif 7034

3. Communications du bureau du Conseil municipal 7034

4. Questions orales 7035

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 1er octobre 2010: «Attitude de l'Unité des marchés à l'égard des puciers de Plainpalais» (P-253 A) 7035

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 mars 2011: «Tranquillité et sécurité publiques dans le quartier de Rive» (P-264 A) 7051

7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 mars 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit total de 1 900 000 francs, destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études, à engager en 2015, pour six projets inscrits au 10e plan financier d'investissement (PFI) 2015-2026 et un projet non planifié (PR-1122 A). 7061

8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 novembre 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 230 000 francs destiné à l'étude de la valorisation et de la conservation des fouilles archéologiques du bastion Saint-Antoine, situé rue Charles-Galland, sur la parcelle N° 4277, feuille N° 12 du cadastre de la commune de Genève, secteur Cité (PR-1166 A). 7073

9. Rapports de majorité et de minorité de la commission du logement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 28 avril 2010 de MM. Thierry Piguet, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Roger Michel, Christian Lopez Quirland, Mmes Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, Nicole Valiquer Grecuccio, Silvia Machado et Annina Pfund: «Des logements modulaires dans des structures pavillonnaires pour les personnes en formation» (PA-106 A/B). . . . 7090

10. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 25 juin 2013 de Mmes et MM. Marie Barbey, Jean-Charles Lathion, Alexandra Rys, Robert Pattaroni, Alain de Kalbermatten, Lionel Ricou, Adrien Genecand, Olivier Fiumelli et Vincent Subilia: «Transparence dans l'attribution des places de crèche: du trou noir à l'administration en ligne!» (M-1088 A) 7149

11. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 26 septembre 2011 de M. Pascal Holenweg: «Création d'une commission consultative des espaces verts et de l'environnement» (M-980 A) 7164

12. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 18 avril 2012 de MM. Guy Dossan, Michel Chevrolet, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Mmes Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet et Fabienne Aubry Conne: «Genève, ville de culture: quelle promotion pour quel rayonnement?» (M-1016 A) 7179

13. Propositions des conseillers municipaux 7202

14. Interpellations 7202

15. Questions écrites 7202

Le mémorialiste:
Ramzi Touma